



**CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
DE SERVICES AUX FAMILLES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
D'EPINAL**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales des Vosges** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jérôme L'HOMMÉ et par sa Directrice, Madame Marie-Christine KLOPP, dûment signataires de la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf »

Et

La **Communauté d'Agglomération d'Epinal**, représentée par son Président, Monsieur Michel HEINRICH, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2020,

Ci-après dénommée « la Cae »

Le **Conseil Départemental des Vosges** représenté par son Président, Monsieur François VANNSON, dûment signataire de la présente convention,

Ci-après dénommé « le Cd 88 »

La **Commune de Raon-aux-Bois**, représentée par son Maire, Monsieur Christian VITU, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Nomexy**, représentée par son Maire, Madame Martine BOULLIAT, dûment autorisée à signer la présente convention,

La **Commune de Sanchey**, représentée par son Maire, Monsieur Gilles DUBOIS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Florémont**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Noël LOMBARD, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommées « les Collectivités signataires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire :	Préambule	5
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	6
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf	6
Article 3 :	Les champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges	6
Article 4 :	Les champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération d'Epinal	7
Article 5 :	Les champs d'intervention et objectifs partagés au regard des besoins.....	7
Article 6 :	Engagements des partenaires.....	9
Article 7 :	Modalités de collaboration	10
Article 8 :	Echanges de données.....	11
Article 9 :	Communication.....	12
Article 10 :	Evaluation de la CTG	12
Article 11 :	Durée de la convention	12
Article 12 :	Exécution formelle de la convention	13
Article 13 :	Confidentialité.....	13
Annexe 1 :	Diagnostic partagé	15
Annexe 2 :	Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires	83
Annexe 3 :	Schéma de développement partagé.....	85
Annexe 4 :	Evaluation de la démarche.....	123
Annexe 5 :	Liste des membres des instances de collaboration	127
Annexe 6 :	Echanges de données.....	130
Annexe 7 :	Annuaire de correspondance.....	132
Annexe 8 :	Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ...	134
Annexe 9 :	Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges	137

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018 - 2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2020 figurant en annexe 8 de la présente convention,

Vu la décision du Conseil Départemental des Vosges en date du 14 décembre 2020 figurant en annexe 9 de la présente convention,

Préambule

La Caf des Vosges contribue à une offre globale de services aux familles sur le territoire vosgien, au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles.

La Convention Territoriale Globale de services aux familles (Ctg) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Territoriale Globale constitue un levier stratégique pour :

- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariales.
- Faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds, en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'intervention.
- Rationaliser les instances partenariales existantes.

Elle synthétise les compétences partagées entre la Caf, le Cd 88, et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Epci) et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- définir des orientations et objectifs partagés, dans le cadre d'un plan d'action.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire.

De fait, elle apporte de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, in fine, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles signé en décembre 2016. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf, le Cd 88 et la Cae.

Article 1 : Objet de la Convention Territoriale Globale de services aux familles

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges et la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Partageant des ambitions politiques communes, les parties s'engagent sur un schéma de développement stratégique global de territoire (*annexe 3*) construit à partir d'un diagnostic partagé (*annexe 1*), tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et des champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

La convention territoriale globale clarifie et articule les champs de compétences et d'interventions de la Cae, du Cd 88 et de la Caf, et garantit la complémentarité avec les autres acteurs intervenant sur le champ des politiques sociales.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf ont pour finalité :

- d'aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle,
- de faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- d'accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, les interventions de la Caf viseront à optimiser le fonctionnement des structures existantes et à développer de nouvelles actions au service des familles du territoire.

Article 3 : Les champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges

Chef de file de l'action sociale départementale, le Conseil Départemental a pour finalité, au titre de ses interventions, de :

- Déployer les objectifs définis par les élus de l'Assemblée Départementale, dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2021 et des missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes

âgées, personnes handicapées, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile.

Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Conseil Départemental accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

Article 4 : Les champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

- **En matière d'équilibre social et habitat :**

Programme Local de l'Habitat.

Politique du logement d'intérêt communautaire.

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.

Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

- **En matière de politique de la ville :**

Elaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du Contrat de Ville.

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

- **En matière de petite enfance :**

Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil en faveur de la Petite Enfance.

Soutien aux structures associatives d'accueil de la petite enfance.

Gestion et animation du réseau d'assistants maternels, grâce au Relais d'Assistants Maternels (RAM).

Article 5 : Les champs d'intervention et objectifs partagés au regard des besoins

Le diagnostic partagé (*annexe 1*) a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont :

- **D'améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire**

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de services

Objectif 1 : Constituer un réseau de chargés de coopération sur l'ensemble du territoire

Objectif 2 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire

Objectif 3 : Communiquer les offres de services aux habitants

Axe 2 : Parentalité

Objectif 1 : Amorcer une réflexion autour d'un collectif parentalité sur le bassin de vie secteur Epinal-Epinal Nord

Axe 3 : Accès aux droits

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux droits des habitants

- **De maintenir et optimiser une offre de service de qualité sur le territoire dans les champs de :**

Axe 1 : Parentalité

Objectif 1 : Consolider le collectif parentalité « Familles en Vêge » en réseau Parentalité

Axe 2 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Développer un espace de vie sociale fédérateur sur le bassin de vie secteur Xertigny-Arches

Axe 3 : Enfance – Jeunesse

Objectif 1 : Encourager la formation et le recrutement de personnel qualifié dans les Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Objectif 2 : Favoriser l'accueil d'enfant en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs et les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Objectif 3 : Favoriser une concertation des services jeunesse par bassin de vie

- **De favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur l'ensemble du territoire dans les champs de :**

Axe 1 : Parentalité

Objectif 1 : Développer des Lieux d'Accueil Enfants Parents sur l'ensemble du territoire

Axe 2 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Amorcer une réflexion sur le bassin de vie secteur de Charmes autour

du développement d'une structure fédératrice dans l'animation de la vie sociale

Axe 3 : Enfance

Objectif 1 : Formaliser un observatoire de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CAE

Objectif 2 : Maintien d'un équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire

Axe 4 : Accès aux droits

Objectif 1 : Amorcer une réflexion autour de la pertinence d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale

- D'impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Axe 1 : L'implication de la population

Objectif 1 : Impulser une démarche innovante d'implication des familles

Objectif 2 : Favoriser, conforter et accompagner l'engagement citoyen

Le schéma de développement 2021-2024 (*annexe 3*) décline, pour chaque objectif : les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre, les moyens (*humains, financiers*), l'échéance, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation.

Ce schéma permettra d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle, afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires et de mieux coordonner les services des différents partenaires.

Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats Enfance et Jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 7 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés*) et matériels (*données, statistiques, etc.*) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la façon suivante :

- **L'instance de collaboration politique est le Comité de Pilotage CTG.** Il est composé de représentants de la Caf, du Cd 88 et de la Cae.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent, d'un commun accord, que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce Comité de Pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de Pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Le Comité de Pilotage sera co-piloté par la Caf, le Cd 88 et la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- **L'instance de collaboration technique est le Comité Opérationnel Ctg**, constitué des référents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, du Cd 88 et de la Caf.

Il a pour mission de préparer les décisions pour la commission décisionnelle, le Comité de Pilotage Ctg. Il met en œuvre et évalue les objectifs du schéma de développement figurant en annexe 3 de la présente convention, en lien avec les référents de la Ctg de la Communauté d'Agglomération et de la Caf. Ce document constitue la feuille de route de la Convention Territoriale Globale et elle est ajustée annuellement en fonction des réalisations.

Le Comité Opérationnel se réunit selon les besoins.

Les membres des instances de collaboration, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 de la présente convention.

Article 8 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions relatives au Règlement RGPD 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et par le Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et supprimer la référence au décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 (abrogé).
- décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Les éventuelles conventions d'échanges de données entre les parties intervenues antérieurement à la signature de la présente convention sont listées dans son annexe 6.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échanges de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie, dans le respect des règles institutionnelles de diffusion.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention et aux actions menées dans ce cadre.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 10 : Evaluation de la Ctg

Une évaluation sera conjointement réalisée par les parties, préparée par le Comité Opérationnel et validée par le Comité de Pilotage. Il s'agira de mettre en évidence les thématiques où la marge de progression est la plus importante au regard des indicateurs de suivi.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 4 de la présente convention et au sein de chaque action du schéma de développement en annexe 3.

Une évaluation est réalisée au terme de la présente convention. Cette évaluation permettra d'adapter les objectifs et engagements des parties pour la convention suivante.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 18 décembre 2024 inclus.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 12 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes. Si une quelconque stipulation de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre un quelconque titre des clauses et une quelconque clause, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Epinal

Le 18 décembre 2020

En sept exemplaires.

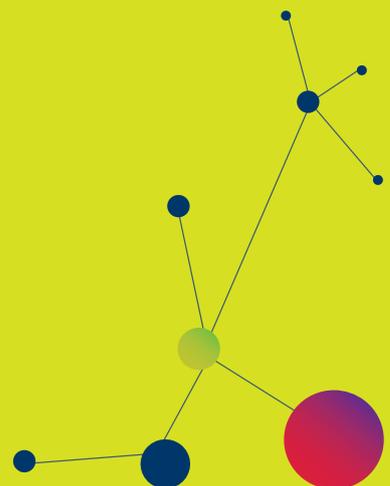
Cette convention comporte 14 pages paraphées par les parties et les 9 annexes énumérées dans le sommaire.

<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal Le Président, Michel HEINRICH</p>	<p>Le Conseil Départemental des Vosges Le Président, François VANNSON</p>
<p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Président, Jérôme L'HOMMÉ</p>	<p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges La Directrice, Marie-Christine KLOPP</p>
<p>La Commune de Raon aux Bois Le Maire, Christian VITU</p>	<p>La Commune de Nomexy, Le Maire, Martine BOULLIAT</p>
<p>La Commune de Sanchev Le Maire, Gilles DUBOIS</p>	<p>La Commune de Florémont Le Maire, Jean-Noël LOMBARD</p>



Annexe1

Diagnostic partagé





Présentation du territoire

2

Communauté d'Agglomération d'Épinal

La Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) a été créée le 1^{er} janvier 2013.

De 2013 à 2016, elle est issue de la fusion de quatre structures intercommunales (Communauté d'Agglomération Epinal-Golbey – Communauté de Communes Pays d'Olima Val d'Avière – Communauté de Communes Capavenir et la Communauté de Communes Est Epinal Développement de Deyvillers) ; d'une partie de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle (Châtel Sur Moselle – Nomexy – Vaxoncourt – Domèvre-sur-Durbion – Pallegney – Bayecourt – Zincourt – Badménil –aux-Bois) et de trois communes isolées (Uzemain – Dounoux – Villoncourt) soit 38 communes et environ 76 000 habitants.

En 2017, la Communauté d'Agglomération d'Épinal fusionne avec trois autres intercommunalités (la Moyenne Moselle sur le secteur de Charmes, la Vôge vers les Rives de la Moselle sur le secteur de Xertigny/Arches et le Val de Vôge sur le secteur de la Vôge les bains) et les communes de Charmois- l'Orgueilleux, Dompierre, Padoux et Sercoeur.

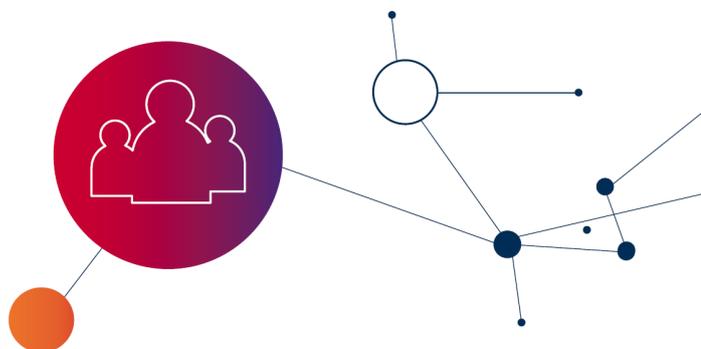
En 2018, les communes d'Hergugney et de Savigny rejoignent la Communauté d'Agglomération d'Épinal portant l'intercommunalité à 78 communes et environ 111 000 habitants.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal est passée en 6 ans de 2 à 78 communes en multipliant par 3 sa population et d'une intercommunalité urbaine à une dominante rurale avec la moitié des communes présentant moins de 500 habitants.

Située au centre du département et traversée du nord au sud par l'axe routier nationale 57 et la Moselle le long desquels s'est implantée l'essentiel de l'activité économique. Elle regroupe 111 367 habitants (Insee 2016) avec 68% de sa population concentrée sur le secteur Epinal et Epinal Nord composé des trois communes du pôle urbain (Epinal-Golbey-Chantraine). Géographiquement étendue, les deux communes aux extrémités Nord/Sud (Socourt et Fontenoy le Château) ont une distance de 60 km entre elles.

Dotée d'un périmètre intercommunal pertinent plus en lien avec son bassin de vie et de taille suffisante pour asseoir son positionnement au sein de la Région Grand Est, la Communauté d'Agglomération d'Épinal s'inscrit pleinement au sein du pôle métropolitain du Sillon Lorrain.

La pointe nord du territoire est limitrophe avec le département de la Meurthe et Moselle et celle du Sud avec celui de la Haute-Saône.



La Communauté d'Agglomération d'Epinal est une intercommunalité reconnue « territoire à énergie positive et à croissance verte » qui affiche une politique énergétique forte et volontariste. C'est un territoire avec de nombreux atouts valorisés, dont une identité territoriale associée au patrimoine architectural et environnemental (label pays d'Art et d'Histoire), à la culture industrielle (textile, papetière et métallurgique), à la tradition agricole et forestière, à l'imagerie et aux possibilités offertes par le matériau bois.

Elle possède également des potentialités touristiques importantes centrées sur le public familial. Les grandes entreprises porteuses d'emploi se concentrent principalement le long de la vallée de la Moselle, alors que le Sud du territoire a davantage une activité agricole et forestière.

Pour les besoins du diagnostic, en cohérence avec le découpage de l'Analyse des Besoins Sociaux et des différents schémas intercommunaux (SCOT, Programme Local de l'Habitat), les données de la Communauté d'Agglomération d'Epinal seront comparées à celles du département et/ou du national, à partir de quatre entités :

- **Bassin de vie n°1 - Secteur de Charmes** composé de 18 communes : Charmes, Savigny, Socourt, Chamagne, Hergugney, Florémont, Rugney, Brantigny, Ubexy, Vincey, Portieux, Moriville, Damas aux bois, Langley, Essegney, Rehaincourt, Haillainville, Hadigny les verrières. (12 750 habitants).
- **Bassin de vie n°2 - Secteur du Val de Vôge** composé de 10 communes : La Haye, Gruey les surance, la Vôge les bains, les Voivres, la Chapelle aux bois, le Clerjus, Trémonzey, Montmotier, Fontenoy le château, Charmois l'orgueilleux. (4 995 habitants).

- **Bassin de vie n°3 - Secteur Sud Xertigny - Arches** composé de 13 communes : Uzemain, Uriménil, Dounoux, Dinozé, Arches, Archettes, Pouxieux, La Baffe, Raon-aux-Bois, Jarménil, Bellefontaine, Xertigny, Hadol. (16 946 habitants).
- **Bassin de vie n°4 - Secteur Epinal et Epinal Nord** composé de 37 communes dont les 3 communes du pôle urbain centre Chantraine, Epinal et Golbey, Châtel sur Moselle, Nomexy, Capavenir Vosges, Padoux, Badménil aux bois, Dompierre, Sercoeur, Villoncourt, Bayecourt, Domèvre-sur-durbion, Domèvre-sur-avière, Pallegney, Zincourt, Vaxoncourt, Igney, Frizon, Mazelay, Gigney, Fomerey, Darnieulles, Chaumousey, Girancourt, Renauvoid, Sanchey, Uxegney, Les Forges, Chavelot, Dogneville, Jeuxey, Deyvillers, Longchamp, Aydoilles, Vaudéville, Dignonville. (76 676 habitants).

La Communauté d'Agglomération d'Epinal et ses bassins de vie





Fiche n°1

[Source des données : Insee]

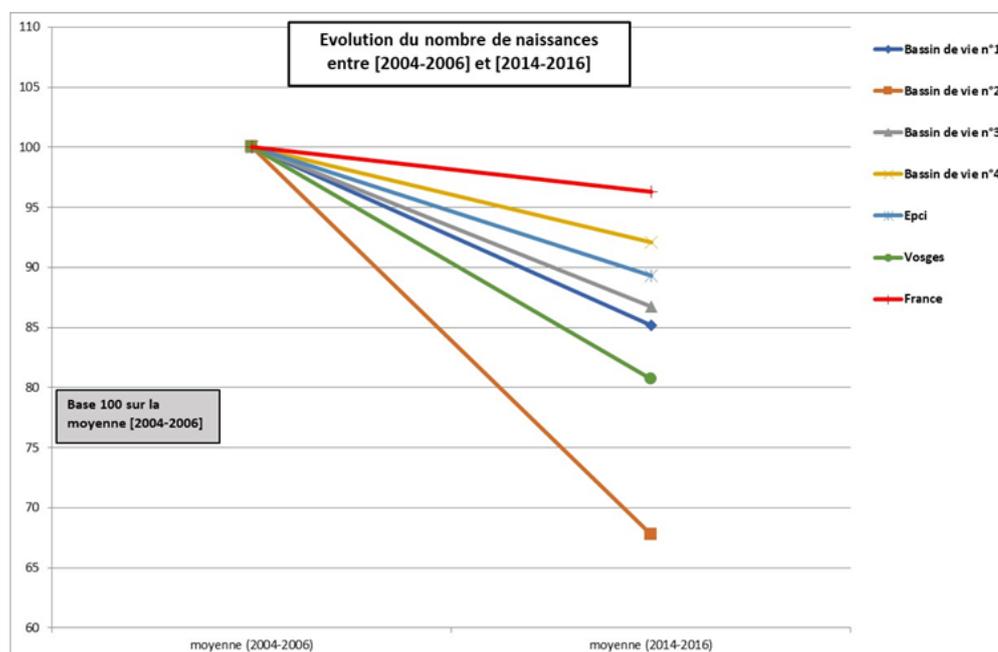
4

Démographie - Population totale

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	Epci	Vosges	France
Population totale 2016	12 750	4 995	16 946	76 676	111 367	369 641	66 361 658
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2011 et 2016	0,19%	- 1,12%	- 0,18%	- 0,24%	- 0,22%	- 0,46%	0,48%
Evolution annuelle moyenne due au solde naturel	- 0,05%	- 0,61%	0,24%	0,17%	0,12%	- 0,09%	0,38%
Evolution annuelle moyenne due au solde migratoire	0,24%	- 0,51%	- 0,42%	- 0,41%	- 0,34%	- 0,36%	0,10%

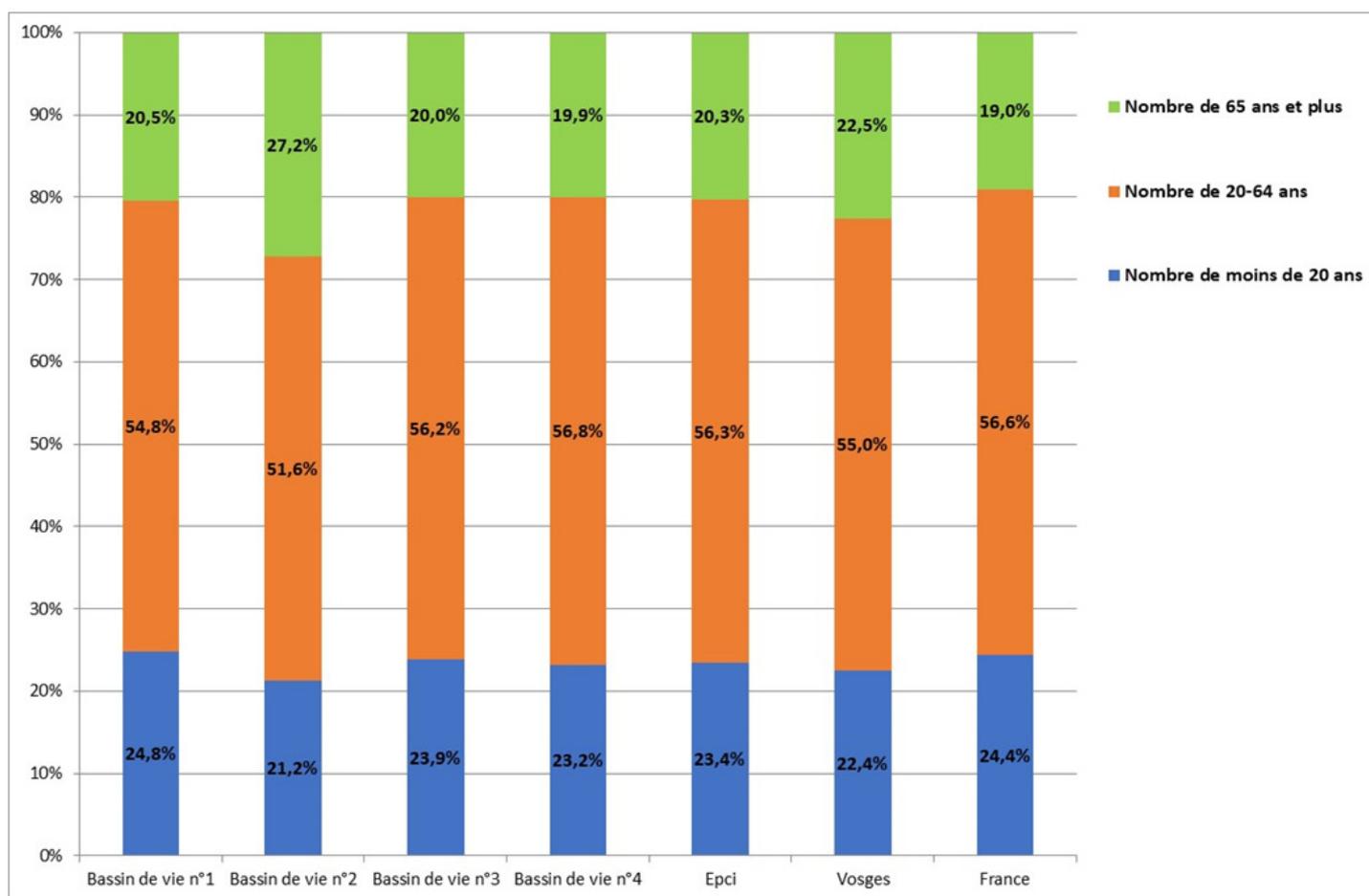
Bassin de vie n°1 : Charmes
 Bassin de vie n°2 : la Vôge+les-Bains
 Bassin de vie n°3 : Xertigny
 Bassin de vie n°4 : Epinal

- Entre 2011 et 2016, le nombre d'habitants baisse dans les Vosges (- 0,46 % par an) alors que la tendance est contraire au niveau national (+0,48 % par an). Au sein de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la baisse est plus mesurée que celle du département (-0,22 % par an). Parmi les bassins de vie, seul le n°1 présente une évolution annuelle positive de sa population. La diminution du nombre d'habitants est très marquée dans le bassin de vie n°2 ; les 2 composantes de cet indicateur – le solde naturel (-0,61 %) et le solde migratoire (-0,51 %) – expliquant cette baisse.
- 2 bassins de vie comptent plus de naissances que de décès : les bassins n°3 et 4. Le nombre d'entrées est supérieur au nombre de sorties dans le seul bassin de vie n°1. La proximité de Nancy rend ce dernier plus attractif.

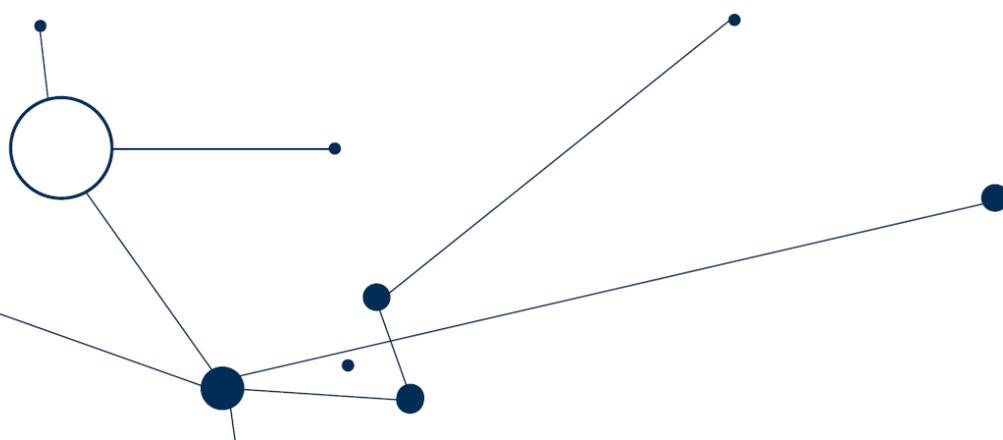


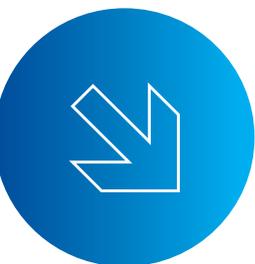
L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

- Les Vosges comptent nettement moins de naissances sur la période [2014-2016] comparée à [2004-2006] : pour 100 naissances sur [2004-2006], le département en compte 81 sur [2014-2016]. Au niveau national, une baisse est également constatée mais cette dernière est faible : pour 100 naissances sur [2004-2006], le territoire national en compte 96 sur [2014-2016].
- Parmi la Communauté d'Agglomération, l'ensemble des bassins de vie voient leur nombre de naissances décroître, plus particulièrement le n°2, et, dans une moindre mesure, les n°1 et 3.



- La population vosgienne est plus âgée que la moyenne française, elle compte peu de moins de 20 ans (22,4 % contre 24,4 %) et plus de 65 ans et plus (22,5 % contre 19,0 %).
- Les bassins de vie n°1, 3 et 4 présentent des structures par tranche d'âge plutôt similaires, à l'instar de l'EPCI, au contraire du bassin de vie n°2, très vieillissant (27,2 % de 65 ans et plus).



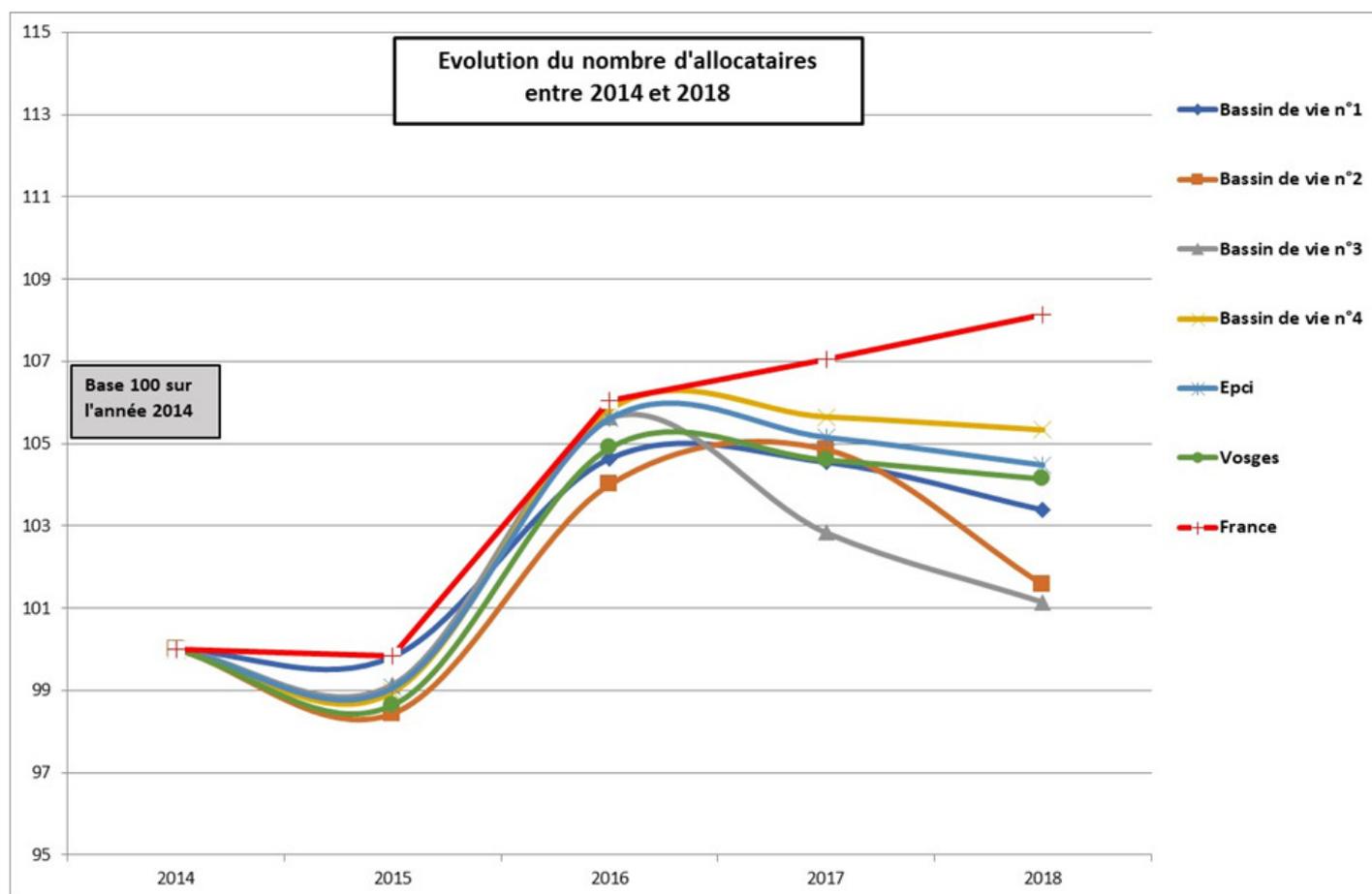


Fiche n°2

[Source des données : Caf]

6

Allocataires et structure familiale

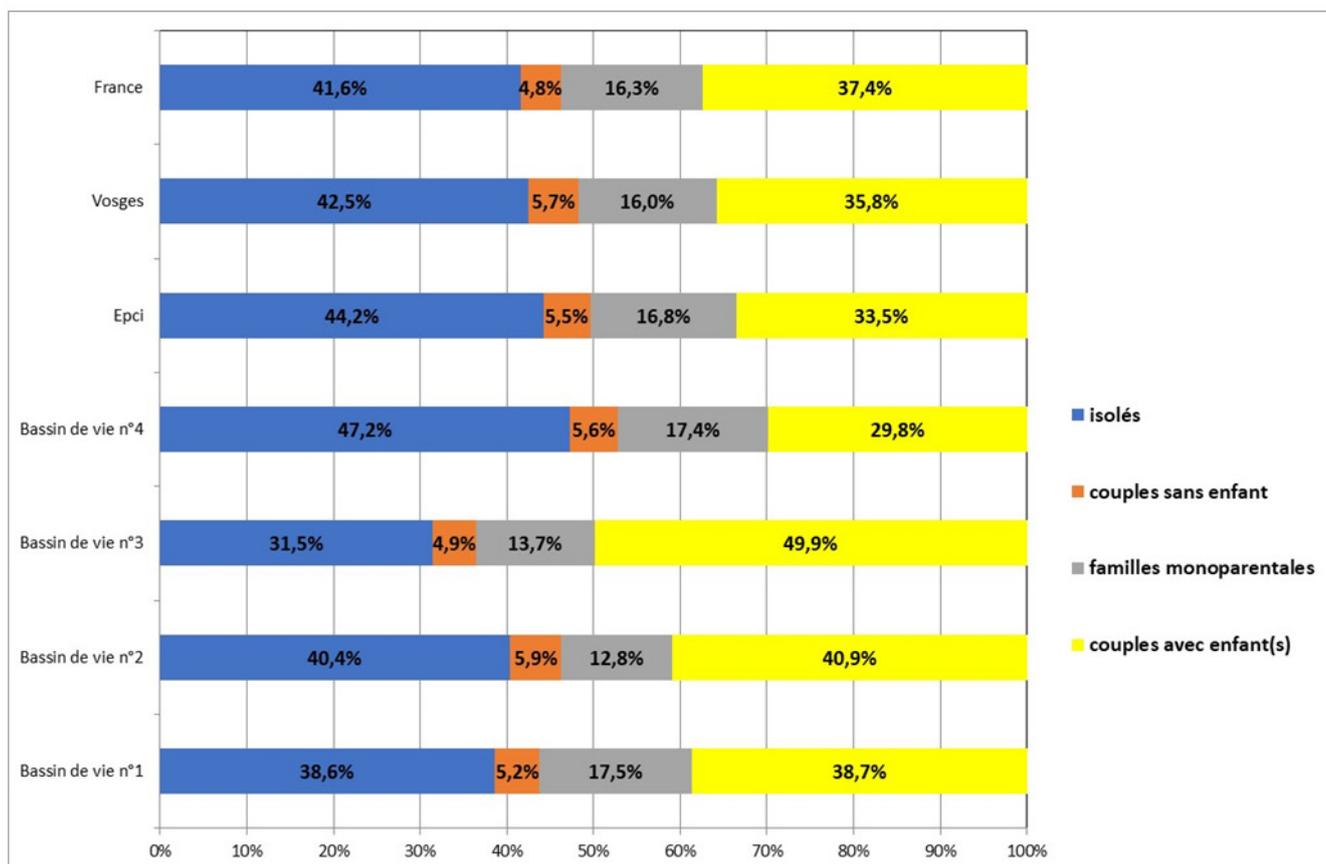


- La création de la Prime d'activité, début 2016, a fortement augmenté le nombre d'allocataires, quel que soit le périmètre étudié, entre 2015 et 2016.
- A partir de 2016, à l'inverse de la France, le nombre d'allocataires baisse dans les Vosges, la CA d'Epinal et ses 4 bassins de vie, notamment les n°2 et 3.

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	Epci	Vosges	France
Population au 1er janvier 2017	12 750	4 995	16 946	76 676	111 367	369 641	66 361 658
Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2018	6 087	1 842	7 251	37 264	52 444	162 176	32 008 094
Taux de couverture	47,7%	36,9%	42,8%	48,6%	47,1%	43,9%	48,2%

Le taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations Caf et la population totale, de l'ordre de 44 % pour le département et de 48 % pour le National, se situe à 47 % pour l'Epci. Parmi les bassins de vie, le n°2 présente un taux de couverture faible (37).

La population de ce bassin de vie contient de nombreuses personnes âgées (cf. fiche n°1) et ces dernières, dans la grande majorité des cas, ne sont pas allocataires de la Caf, ce qui explique ce faible taux.



- Les «isolés» et les couples avec enfant(s) sont les 2 types de structure familiale les plus fréquentes. Si les territoires national et départemental présentent des similitudes, ce n'est pas le cas pour les bassins de vie : 50 % des allocataires sont des familles avec enfant(s) au sein du bassin n°3 ;

le bassin n°4, composé entre autres des communes d'Epinal, Golbey et Capavenir Vosges compte de nombreux isolés, ce qui se vérifie souvent dans les espaces urbains.

	Bassin de vie n°1		Bassin de vie n°2		Bassin de vie n°3		Bassin de vie n°4		Epci	
Nombre d'enfants allocataires	2 422	100%	738	100%	3 019	100%	13 830	100%	20 009	100%
< 3 ans	364	15%	98	13%	420	14%	2 083	15%	2 965	15%
3-5 ans	418	17%	115	16%	475	16%	2 238	16%	3 246	16%
6-11 ans	847	35%	254	34%	1 091	36%	4 815	35%	7 007	35%
12-15 ans	551	23%	193	26%	718	24%	3 176	23%	4 638	23%
16-17 ans	242	10%	78	11%	315	10%	1 518	11%	2 153	11%

- La CA d'Epinal compte 20 000 enfants d'allocataires de moins de 18 ans en 2018 dont plus des 2/3 dans le bassin de vie n°4.
- 31 % ont moins de 6 ans.
- En 2016, parmi les 50 590 ménages de la CA d'Epinal, 15 170 sont composés d'une famille. Parmi eux, 4 066 sont des familles monoparentales soit 26.8 % des familles de la CA d'Epinal. Dans 82 % des familles monoparentales, le parent est une femme.
- Une famille monoparentale est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. Par enfant on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. Une attention particulière envers les familles monoparentales peut être nécessaire afin d'aider ces parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle. La monoparentalité accroît les risques de pauvreté et peut accentuer les difficultés.

	Nombre de familles monoparentales*		Evolution des familles monoparentales 2011-2016		Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) en %	
	2011	2016	Nombre	%	2011	2016
CHANTRAINE	92	81	-11 ▼	-12,1	22,2	21,1
EPINAL	1 408	1 471	+62 ▲	+4,4	34,9	37,9
GOLBEY	401	481	+80 ▲	+20,0	35,1	38,2
Secteur de Charmes	447	451	+5 ▲	+1,0	24,6	24,9
Secteur Epinal Nord	870	1 026	+157 ▲	+18,0	17,2	21,4
Secteur Epinal Sud	491	426	-66 ▼	-13,4	19,0	17,3
Secteur la Voge les bains	93	130	+38 ▲	+40,5	14,8	22,5
La CA d'Epinal	3 802	4 066	+265 ▲	+7,0	24,2	26,8
Les Vosges	11 117	12 032	+915 ▲	+8,2	21,6	24,8
Le Grand-Est	166 905	177 124	+10 219 ▲	+6,1	21,2	23,0
La France métropolitaine	2 002 173	2 173 856	+171 683 ▲	+8,6	22,3	24,0

* uniquement avec des enfants de moins de 25 ans

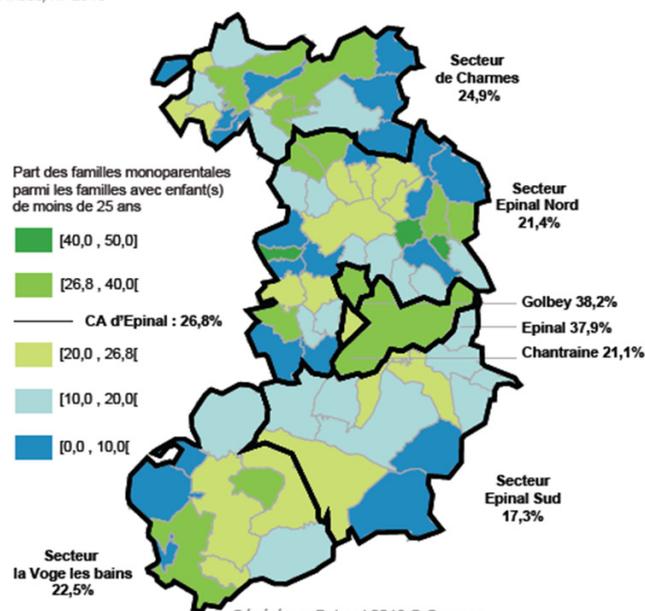
Valeurs inférieures à celle de la CA d'Epinal

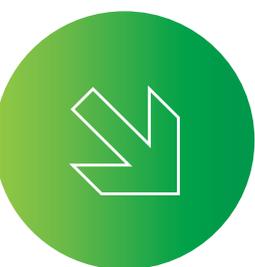
Valeurs proches de celle de la CA d'Epinal

Valeurs supérieures à celle de la CA d'Epinal

Cartographie de la part des familles monoparentales

Source : Insee, RP 2016





Fiche n°3

[Source des données : Caf]

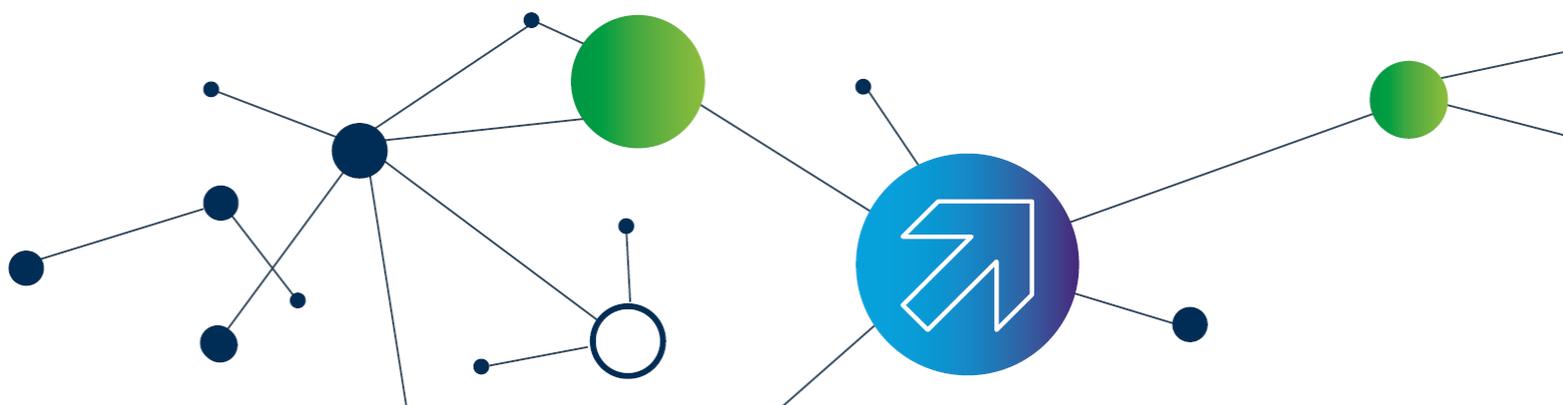


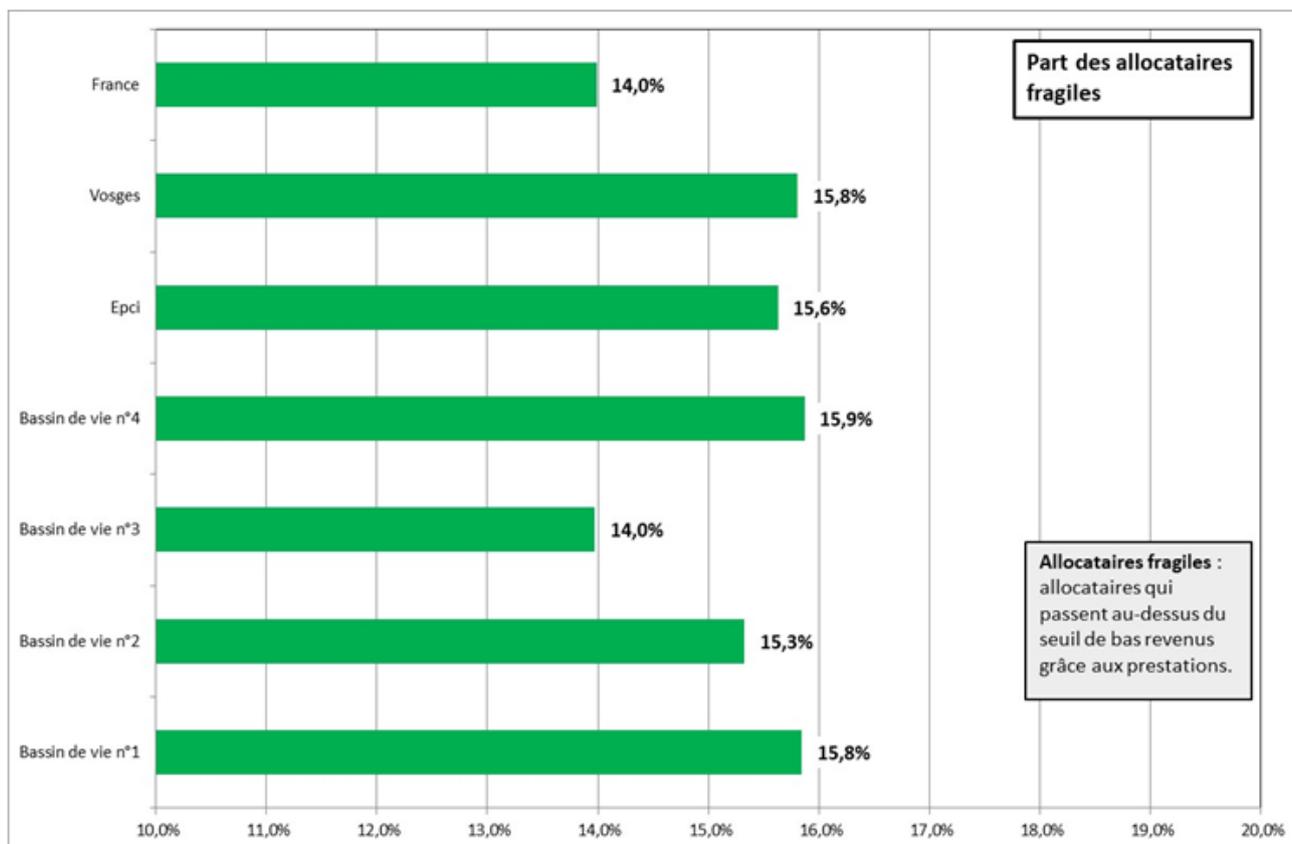
Pauvreté - Précarité

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	Epci	Vosges	France
Part de bénéficiaires du RSA	15,9%	18,0%	11,5%	18,3%	17,2%	15,5%	14,4%
Part de bénéficiaires de l'AAH	11,0%	10,0%	5,7%	10,6%	10,0%	10,0%	8,8%
Part de bénéficiaires de la prime d'activité	24,5%	26,0%	25,1%	26,8%	26,3%	26,5%	23,1%
Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus *	34,6%	38,5%	26,7%	36,9%	35,5%	34,6%	33,1%

* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 071 € en 2018.

- En 2018, les parts des allocataires en situation de précarité (bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité, allocataires sous le seuil de bas revenus) sont plus importantes dans les Vosges qu'au niveau national. En comparant la CA d'Epinal au département, il apparaît que les parts de bénéficiaires du RSA et de la PPA sont plus élevées au sein de l'intercommunalité.
- Le bassin de vie n° 3 présente des parts de bénéficiaires de minima sociaux et d'allocataires sous le seuil de bas revenus nettement plus faibles que les autres bassins. Cela s'explique par la présence de nombreuses familles avec enfant(s) (cf. fiche n°2), qui, très majoritairement, ne bénéficient pas de minima sociaux. A noter également une part de bénéficiaires du RSA élevée dans les bassins de vie n°2 et 4.

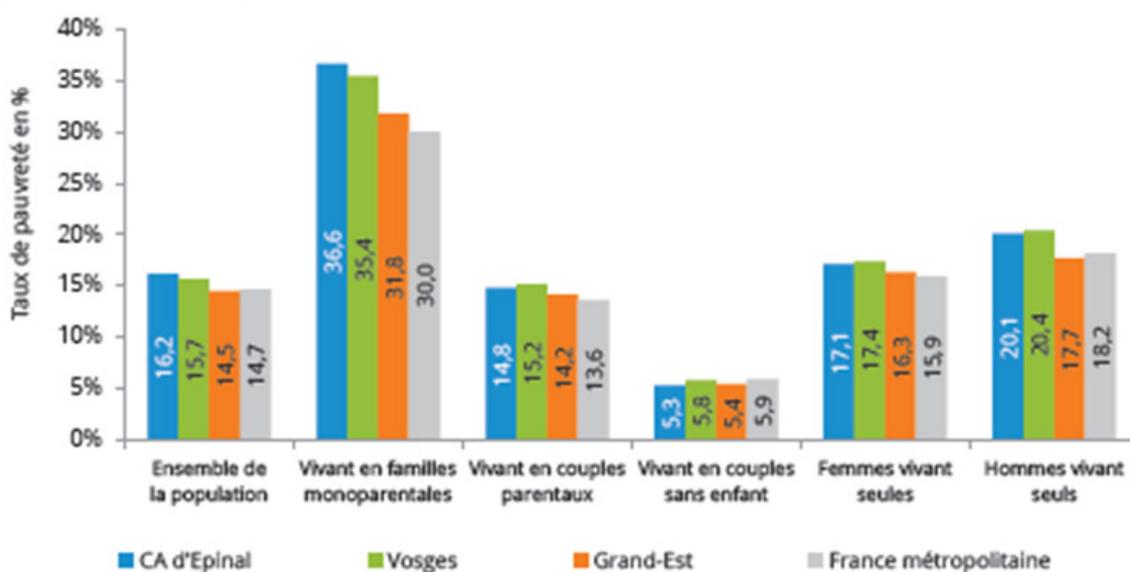




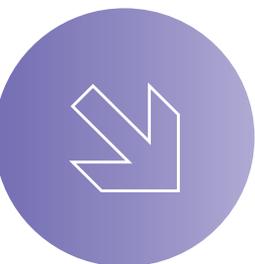
- Le taux d'allocataires vosgiens «fragiles» est plus élevé que la moyenne nationale (15,8 % contre 14,0 %). Le taux de la CAE est similaire à la moyenne départementale. 3 bassins de vie présentent quasiment le même taux : les n°1, 2 et 4. Le taux du bassin n°3 est identique à la moyenne nationale.

Le taux de pauvreté des populations selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2016



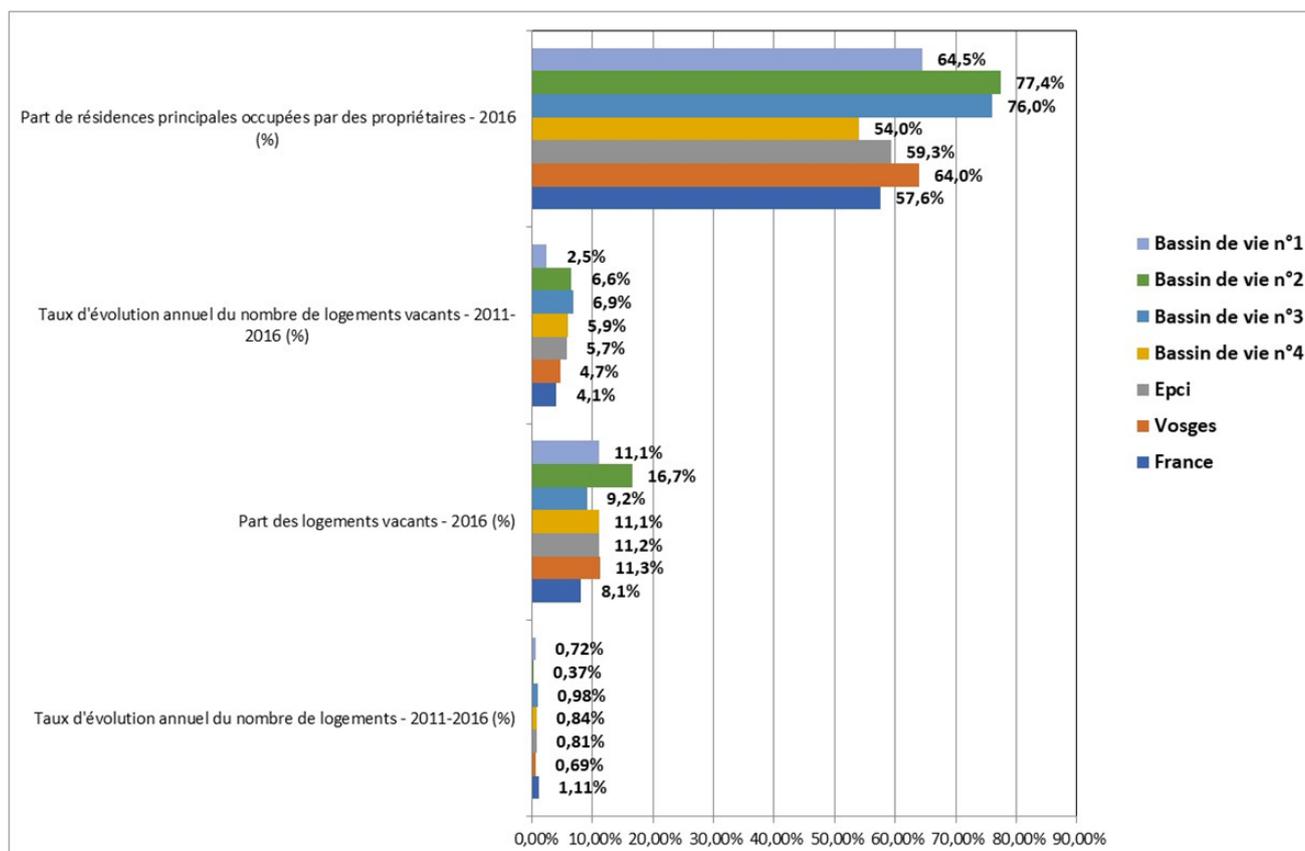
- La pauvreté est plus forte chez les familles monoparentales. La part des ménages pauvres varie selon la composition des ménages puisque le niveau de vie n'est pas identique pour chaque type de ménage. Ainsi, ce sont les familles monoparentales qui sont le plus fréquemment concernées par la pauvreté avec des taux beaucoup plus forts que ceux observés pour les autres catégories de ménages. Les familles monoparentales sont donc plus fréquemment dans des situations de privation (vacances, loisirs, santé, éducation, mobilité, etc.) La pauvreté concerne 37 % des habitants de la CA d'Épinal vivant en familles monoparentales.



Fiche n°4

11

Logement



- De manière globale, il existe une forte décorrélacion entre la production de logements et l'évolution démographique ; le phénomène de décohabitation explique ces évolutions.
- Au cours des années 2000, le parc de logements a crû 10 fois plus vite que la population (1999-2011). Sur la dernière période intercensitaire 2011-2016, une moyenne annuelle de 465 logements était réalisée alors que le territoire perdait 272 habitants chaque année.

Évolution du nombre de logements

- En 2016, la CAE compte 59 149 logements dont un tiers à Epinal. La Communauté d'Agglomération d'Epinal offre 28% des logements du Département.
- Le taux d'évolution annuel du nombre de logements, entre 2011 et 2016, est positif pour la moyenne nationale, le département, la Communauté d'Agglomération et ses bassins de vie. Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, il est de 0.81% et il varie entre 0,4 % (bassin de vie n°2) et 0.98 % (bassin de vie 3).
- Sur la décennie 2006-2016, le parc de logement a crû de 9.3% sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal, mais cette évolution est variable selon les communes. Les plus fortes hausses sont enregistrées à l'ouest d'Epinal, dans les couronnes de Charmes et de Capavenir Vosges et à Golbey pour le Pôle Urbain Central (20 à 33%). Dans une moindre mesure, le secteur Epinal Sud est également concerné par une hausse (14 à 18%).

Problématique des logements vacants

- La part de logements vacants est élevée dans les Vosges (11,3 %), comparée à la moyenne nationale (8,1 %). Elle oscille entre 9,2 % pour le bassin de vie n°3 et 16,7 % pour le n°2 au sein de l'Epci. Ce dernier dispose d'une proportion de logements vacants (11,2 %) similaire à la moyenne du département. Entre 2011 et 2016, le nombre de logements vacants augmente, quel que soit le périmètre étudié. On note cependant une vacance plus importante dans le pôle urbain central et dans le secteur de la Vôges-bains, c'est là que le phénomène a connu les plus fortes progressions (hausse entre 32 et 35%).
- Le lien entre l'augmentation annuelle du nombre total de logements et celle des logements vacants est une problématique importante qui est au cœur du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Enfin il est à noter que la vacance touche indifféremment les maisons ou les appartements : en 2016, 57% des logements vacants sont des appartements (Secteur Epinal ville notamment) et 43% sont des maisons individuelles.

Propriétaires/Locataires

- Les bassins de vie n°2 et 3 comptent de nombreuses résidences principales occupées par des propriétaires (respectivement 77,4 % et 76,0 % des logements), contrairement au bassin de vie n°4 (54,0 %), plus urbain et contenant plus de locations. La part du département (64,0 %) est supérieure à celle de la Communauté d'Agglomération (59,3 %).
- Sur la période 2011-2016 on note une légère augmentation (58.3% en 2011 à 59.4% en 2016) du nombre de propriétaires occupants, cela a été rendu possible par une production soutenue de maisons individuelles et un marché plus abordable pour les ménages modestes.

Parc de logements vieillissant

- Plus de la moitié des logements (57%) sont antérieurs à 1975. La ville centre se distingue par un parc plus important datant de la période 1950-1974 (34% contre 19% pour le reste du territoire). Le corollaire de ce vieillissement est la vétusté et l'inadaptation aux besoins contemporains. Si l'on considère le vieillissement important de la population cela est un défi pour les années à venir.

Focus sur le parc logement social

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, les deux principaux bailleurs sociaux sont Vosgelis et Epinal Habitat.

Les principales caractéristiques

- Un parc de 10 215 logements soit 20.26% des résidences principales au sens de la Loi SRU.
- 94% du parc géré par des bailleurs sociaux (9621 unités en 2018) et constitué majoritairement de T3 et T4.
- Un déséquilibre territorial de l'offre et une concentration, du parc sur 4 communes (Epinal, Golbey, Capavenir et Charmes).

Les 3 quartiers politique de la ville (QPV)

- Trois quartiers identifiés comme quartier prioritaire Politique de la ville : le quartier de la Justice et de Bitola – Champbeauvert sur la commune d'Epinal et le quartier du Haut du Gras sur la commune de Golbey.
- Un parc transformé et plus attractif avec l'achèvement du PRU 2006-2014 mais qui reste majoritairement ancien ; poursuite de la rénovation dans le cadre NPRU2 pour le site Bitola Champbeauvert (Epinal).

Décohabitation et paupérisation

- Un parc locatif social qui accueille de plus en plus de petits ménages (d'où une forte pression sur les petits logements T1 et T2) ; cela a pour corollaire une demande locative sociale qui progresse d'une année sur l'autre, très fortement liée au phénomène de décohabitation.
- Des locataires dont les revenus sont très faibles (6 locataires sur 10 disposent de revenus inférieurs au plafond PLAI) et une paupérisation qui s'accroît même parmi les demandeurs.
- Une surreprésentation des familles monoparentales (20% des ménages dans le parc locatif social), ceci est une tendance à la hausse dans les emménagés récents.

Inadéquation offre /demande et son corollaire l'augmentation de la vacance

- On assiste à une progression de la vacance, conséquence d'un marché détendu, de l'ancienneté du parc et de typologies ou d'immeubles en inadéquation avec les besoins exprimés par les ménages.
- Des efforts accomplis et à poursuivre pour adapter le parc aux exigences du Grenelle de l'Environnement et aux besoins actuels des ménages (accessibilité, création d'espaces extérieurs, modernisation des logements...).

Un vieillissement important des locataires

- Un locataire sur 10 a plus de 75 ans.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un Schéma de Cohérence Territoriale • Un Programme Local de l'Habitat • Un Programme d'Intérêt Général • Un Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logement vieillissant qui interpelle sur des besoins évolutifs de la population • Un taux important de logements vacants • L'absence d'une Agence Départementale d'Information Logement • Une inadéquation entre l'offre et la demande (capacité et aménagement du logement, parc logement vieillissant ...)
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de revitalisation des bourgs centre sur les communes de Xertigny, la Vôge les Bains. • Dispositif Epinal au Cœur • Fonds de Solidarité pour le Logement • Différents accompagnements sociaux liés au logement en direction des familles • A horizon 2022, un projet d'une Maison de l'Habitat comme guichet unique qui centralisera et coordonnera l'ensemble de la politique habitat sur le territoire à destination de tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la population • Taux de vacance des logements en augmentation • Augmentation des logements indignes • Précarité énergétique croissante



Fiche n°5

[Source des données : Insee]

15

Emploi

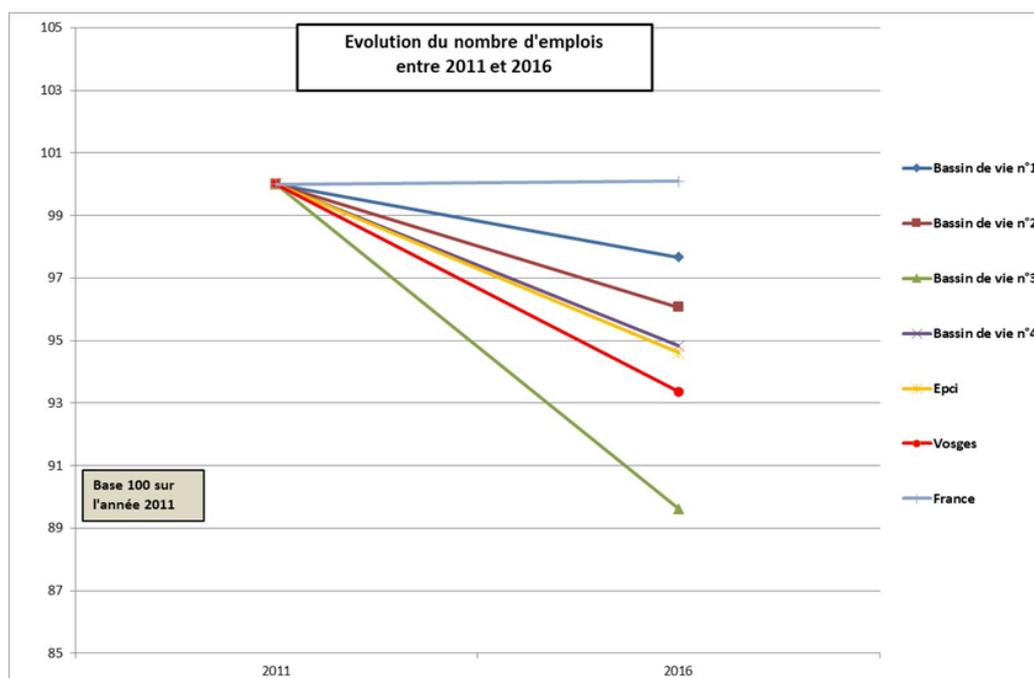
	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	Epci	Vosges	France
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2016 [A]	74,6%	70,2%	75,9%	72,9%	73,4%	73,6%	73,8%
Taux de chômage des 15 ans et plus en 2016 [B]	17,3%	18,5%	12,3%	17,2%	16,5%	16,0%	14,2%
Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2016 [C]	86,1%	67,6%	83,3%	90,6%	89,1%	86,6%	86,8%

[A] : rapport entre le nombre d'actifs (population active ayant un emploi) + les demandeurs d'emploi, et la population en âge de travailler

[B] : rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active

[C] : emploi comptabilisé dans la commune du "lieu de travail"

- Le taux d'activité mesure le potentiel de travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux de la CA d'Epinal (73,4 %) est quasiment identique à ceux des Vosges (73,6 %) et de la France (73,8 %).
- Seul le bassin de vie n°3 dispose d'une part de demandeurs d'emploi faible (12,3 %) et inférieure à la moyenne nationale (14,2 %). Les autres périmètres étudiés présentent des taux compris entre 16,0 % (Vosges) et 18,5 % (bassin de vie n°4).
- Sans surprise, la part des emplois salariés au lieu de travail est basse dans le bassin de vie le plus rural, le n°2 (67,6 %), et est élevée dans le bassin de vie le plus urbain, le n°4 (90,6 %).



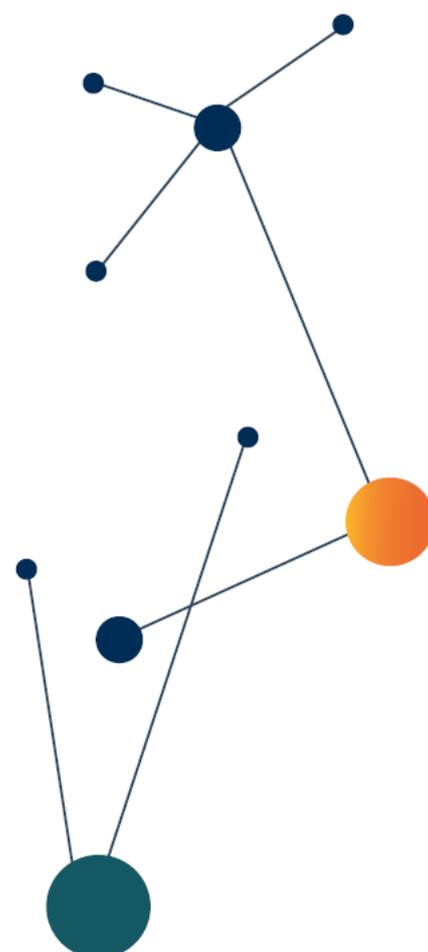
Si le nombre d'emplois croît légèrement en France entre 2011 et 2016, ce n'est pas le cas dans les Vosges, la CAE et ses bassins de vie, où le phénomène contraire est observé, notamment au niveau du bassin de vie n°3 et du département. Pour le bassin de vie de Xertigny, cela n'a pas de conséquence directe sur le taux de chômage, qui est faible (cf. paragraphe précédent).

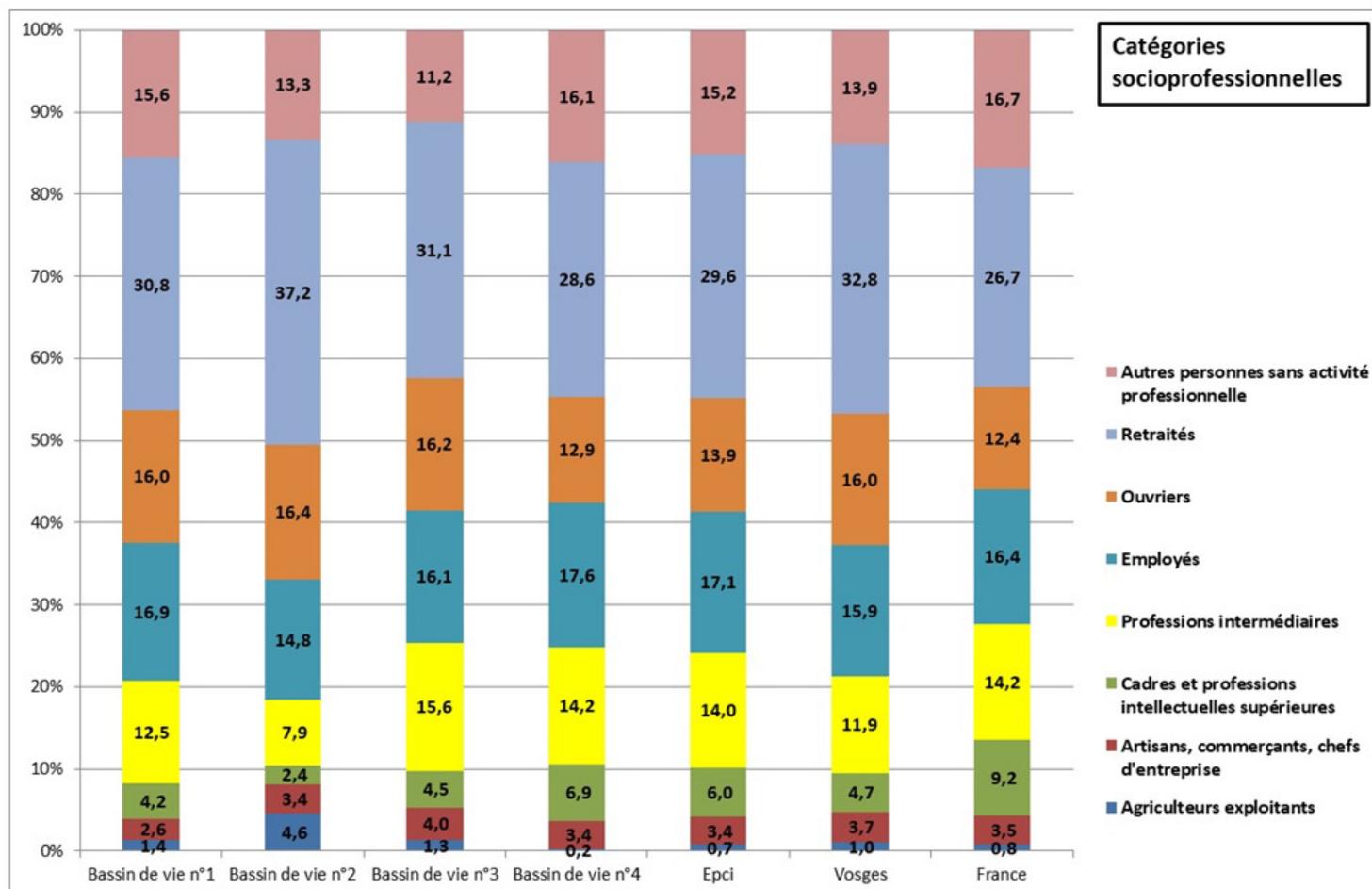


La part d'emplois dans l'industrie est plus élevée dans les Vosges qu'en France (+ 7 %), à l'inverse de la part d'emplois dans le tertiaire (- 8 %). La ventilation des emplois par secteur de la CA d'Épinal est plutôt proche de la ventilation nationale.

Les bassins de vie présentent des particularités :

- le secteur de l'industrie est très présent dans les bassins de vie n°3 (29,0 %) et n°1 (25,9 %), contrairement au secteur du tertiaire,
- le bassin de vie n°4, qui contient 3 des 4 communes les plus peuplées du département, concentre beaucoup d'emplois dans le tertiaire (79,6 %) ; ces emplois se trouvant généralement dans ce type de communes,
- 1 emploi sur 6, au sein du bassin de vie n°2, est lié au secteur de l'agriculture ; cette part (16,3 %) est énorme comparée au territoire national et au département, ainsi qu'à la CAE.





- Les Vosges comptent proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires que la moyenne nationale, mais plus de retraités et d'ouvriers.
- Au sein de la CAE, le bassin de vie n°4 présente une ventilation de ces catégories socioprofessionnelles plutôt similaire à la ventilation nationale. Les retraités et les ouvriers, à l'instar du département, sont nombreux dans les bassins de vie n°1, 2 et 3. A noter enfin, les parts relativement importantes d'agriculteurs exploitants dans le bassin n°2 (4,6 %) et de professions intermédiaires dans le bassin n°3 (15,6 %).
- Il convient également d'apporter une attention particulière sur les inégalités hommes/femmes dans l'emploi.

NB : Cette fiche regroupe des données Insee de 2016, la réalité est certes différente aujourd'hui et accentuée par le contexte de crise sanitaire que nous traversons. Cela l'a fait évoluer rapidement et rend les chiffres de 2016 quasi obsolètes.

- En effet, dans le cadre de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de longue durée lancée par l'Etat en 2017, la Communauté de Communes avec ATD Quart Monde a créé une association de préfiguration pour une candidature à l'expérimentation pour les communes de Capavenir, Vincey, Châtel/Moselle et Portieux.
- Dans le cadre de cette étude, cette inégalité est ressortie : Les femmes sont moins nombreuses à être en activité et plus soumises à la précarité, ajouté à cela l'augmentation de la monoparentalité qui les fragilise davantage également.



Fiche n°6

18

Éducation

La présentation va s'attacher à montrer la répartition de l'offre scolaire, de la maternelle au lycée, au regard du nombre de jeune dans les communes.

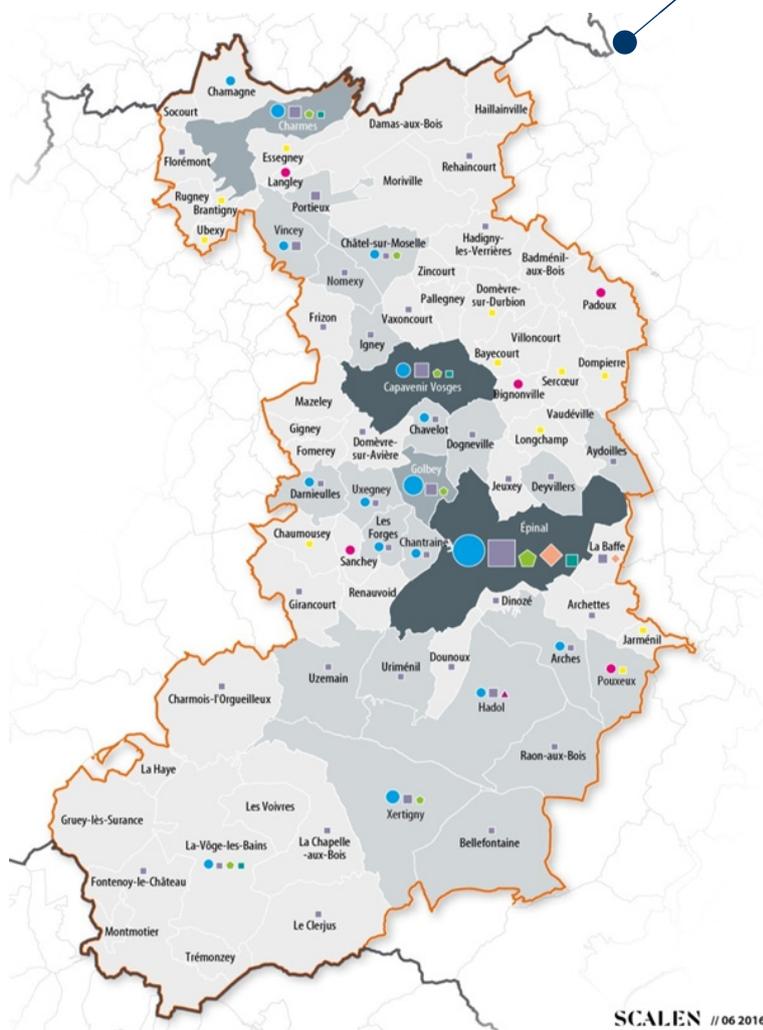
Le nombre de jeunes dans les communes sera reparti en 4 tranches :

- Inférieure à 250
- de 251 à 700
- de 701 à 2000
- de 2001 à 7099

Les établissements sont à mettre au regard des évolutions démographiques à venir.

De manière générale, la diminution du nombre de naissance depuis une dizaine d'années impacte fortement le paysage scolaire avec une diminution du nombre de classes.

A noter que sur l'ensemble du territoire seule la commune d'Epinal possède une offre complète de la maternelle au lycée, elle compte également une offre qui tend à se développer dans le supérieur (fac de droit, de sciences, ENSTIB, etc.). Au-delà du collège, elle polarise l'ensemble du territoire.



SCALEN // 06 2016

Population de 0 à 18 ans

- inférieur à 250
- de 251 à 700
- de 701 à 2 000
- de 2 001 à 7 099

Écoles maternelles ● 1 ● 5 ● 10

Écoles maternelles de RPI* dispersé ● 1 ● 5 ● 10

Écoles élémentaires ■ 1 ■ 5 ■ 10

Écoles élémentaires de RPI* dispersé ■ 1 ■ 5 ■ 10

■ 1 ■ 5 ■ 10

*Regroupement Pédagogique Intercommunal

Collèges ● 1 ● 4

Lycées techniques et/ou professionnels agricoles ▲ 1

Lycée enseignement général ◆ 1 ◆ 5

Lycée enseignement professionnel ■ 1 ■ 3

Caractéristique de l'offre scolaire par bassin de vie

Bassin 1 (secteur de Charmes) : Il pourrait se diviser en 3 :

- L'essentiel de l'offre scolaire est concentré à Charmes (écoles maternelles, plusieurs écoles élémentaires, un collège) ; cette commune compte un nombre de jeunes de 0 à 18 ans plus important que dans les autres communes (entre 701 et 2000) c'est la 4^e commune de la CAE sur ce nombre (après Épinal, Capavenir et Golbey). A noter sur cette commune une offre en lycée professionnel qui a longtemps existé mais qui n'existe plus depuis quelques années à la suite de la fermeture du lycée Professionnel Marcel Goulette (spécialisé dans les métiers du bâtiment).
- Les communes de la vallée de la Moselle qui ont leurs écoles primaires et maternelles : Vincey et Portieux avec un nombre de 0-18 entre 251 et 700.
- Les communes rurales plus éloignées de l'axe mosellan central (-de 250 jeunes de 0-18 ans) qui comptent une école pour plusieurs communes à travers des regroupements pédagogiques intercommunaux ou des syndicats scolaires. 6 communes n'ont physiquement plus d'école au village.

Bassin 2 (secteur Val de Vôge) :

- Il est en matière scolaire, caractéristique d'un canton très rural. L'ensemble des communes, y compris le bourg-centre, ont un nombre de jeunes de 0 à 18 ans inférieur à 250. Ceci est à mettre en corrélation avec un vieillissement de la population plus prononcé sur ce secteur. 5 communes sur 10 n'ont physiquement plus d'école.
- Seul le bourg-centre de la Vôge-Les-Bains a une offre de la maternelle au collège et compte encore un lycée professionnel.

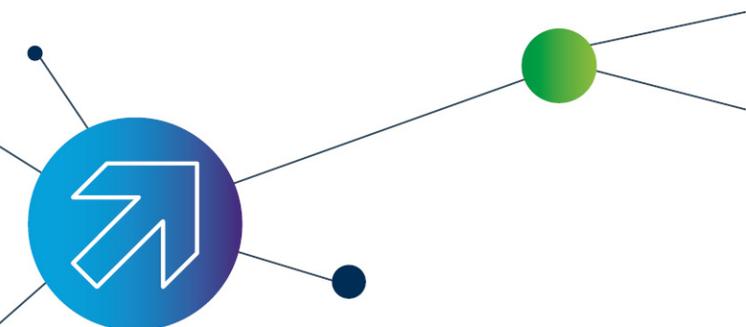
Bassin 3 (secteur sud Xertigny-Arches) :

- L'ensemble des communes (à l'exception de Jarménil) possède encore une école primaire, même si pour certaines les effectifs sont moins importants et leur avenir donc questionné (Dounoux, Dinozé).
- La majorité des communes a un nombre de jeunes de 0 à 18 ans entre 251 et 700.
- Les 5 communes les moins peuplées (Dounoux, Dinozé, Archettes, La Baffe et Jarménil) ont moins de 250 jeunes de 0 à 18ans.
- Xertigny est la seule commune à posséder un collège.
- La différence, en nombre de classes, est moins prononcée entre le bourg-centre et les communes aux alentours, que sur le bassin 1 par exemple (Charmes), certaines communes bénéficiant de leur proximité immédiate avec Epinal.
- Il est à noter la présence d'une Maison Familiale Rurale (spécialisée dans les services à la personne et au territoire) sur la commune de Hadol et un CFA sur la commune d'Arches.

Bassin de vie 4 (secteurs Epinal et Epinal-Nord) : C'est sur ce secteur et notamment à Epinal, que se concentre l'essentiel de l'offre scolaire de la maternelle au supérieur.

On pourrait distinguer 3 types de communes :

- Les 3 villes d'Epinal, Golbey et Capavenir Vosges qui possèdent plusieurs groupes scolaires et chacune un collège. Epinal et Capavenir ont une population de 0 à 18 ans de 2001 à 7099, ce sont les 2 seules du territoire de la CAE ; Golbey est située dans la tranche inférieure.
- Les communes périurbaines de la première couronne, ainsi que les communes de la vallée de la Moselle qui ont un nombre de jeunes de moins de 18 ans entre 251 et 700, ont toutes encore leur école.
- Les communes plus rurales et celles de la deuxième couronne, dont la population de 0-18 ans est inférieure à 250 et qui n'ont pas toutes d'école au village, sont organisées en RPI ou Syndicat scolaire.



FOCUS

Cette approche par bassin de vie reste plutôt généraliste et il convient, afin d'appréhender mieux le sujet, de faire plusieurs focus sur les thèmes suivant :

- REP et REP + sur la CAE
- Le PRE sur la ville d'Epinal et les Quartiers Politique de la Ville notamment
- L'enseignement adapté ou spécialisé

La politique d'éducation prioritaire sur la CAE : REP et REP+

Définition :

Elle vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

Elle privilégie l'action pédagogique, favorise le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives cohérentes, bienveillantes et exigeantes adaptées aux besoins des élèves dans la durée.

La politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public.

Deux types de réseaux sont identifiés : les REP+ qui concernent les quartiers et/ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire. Les REP plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

Sur la CAE on identifie 2 secteurs en politique d'éducation prioritaire :

- **REP** : sur le secteur de Charmes avec le collège Maurice Barrès à Charmes ; les écoles du Docteur Malgaigne, Henri Breton, Devant les Folies à Charmes, les écoles du Centre, de la Verrerie-de-Portieux à Portieux, les écoles du Centre et de la Route à Vincey et l'école de Chamagne.
- **REP +** à Epinal sur le quartier Politique de la Ville de la Justice avec le collège Saint-Exupéry et les écoles Louis Pergaud et Jean Macé.

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

La Ville d'Epinal, en lien avec la Politique de la Ville, accompagne la réussite éducative sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville (Justice-Bitola-Champbeauvert) et sur les quartiers de veille (Saut-le-cerf et La Vierge).

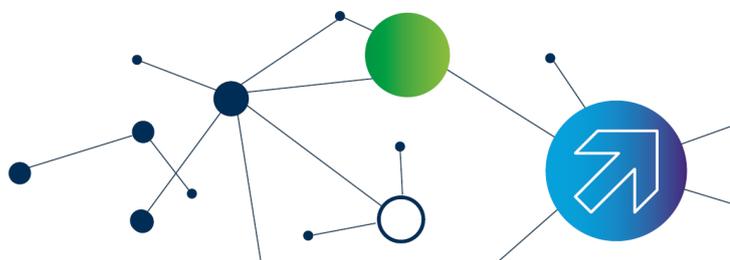
Le Programme de Réussite Educative repose sur une approche globale des problèmes des enfants et adolescents les plus en difficulté, repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire (de 2 à 16 ans). Ils se voient proposer un suivi spécifique et personnalisé construit avec le jeune et sa famille.

Cette approche donne une place prépondérante au parcours individuel, avec une intervention de professionnels aux compétences et univers professionnels variés, constitués en réseau au sein d'équipes pluridisciplinaires. Le PRE s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale.

Ce n'est donc ni un projet scolaire, ni un projet destiné à l'ensemble des enfants scolarisés ou vivant dans un quartier, mais un éventail de réponses individualisées et dédiées aux enfants et adolescents les plus fragilisés, ainsi qu'à leurs familles, vivant sur les territoires prioritaires relevant de la Politique de la Ville.

Le PRE se décline en un programme d'actions bénéficiant à trois tranches d'âge avec des objectifs communs : favoriser la réussite scolaire et les liens parents-école.

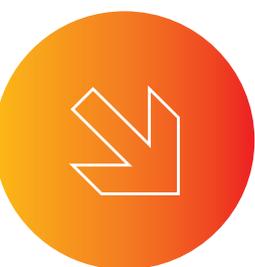
- **Pour les 2-6 ans** : Lutte contre la pédiculose / Accompagnement scolaire et sanitaire / Ateliers d'éveil au langage.
- **Pour les 6-12 ans** : Tutorat périscolaire.
- **Pour les 12-16 ans** : Prévention et lutte contre le décrochage scolaire. Des éducateurs sont mis à disposition dans les 3 collèges pour accompagner les élèves.



L'enseignement adapté ou spécialisé sur la CAE

On distingue :

- **La scolarisation des élèves en situation de handicap dès le primaire puis au collège** à travers les CLIS (Classe pour l'inclusion Scolaire) et les ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion).
Les CLIS : 11 classes sur la CAE réparties ainsi : 2 à Charmes, 1 à Nomexy, 6 à Epinal, 1 à Capavenir et 1 à Golbey.
Les ULIS :
 - pour les troubles des fonctions cognitives à Charmes, Châtel/Moselle, Capavenir, Golbey, Epinal et Xertigny ;
 - Pour les troubles des fonctions auditives : Epinal ;
 - Une unité en lycée Professionnel au lycée Viviani à Epinal.
- **L'enseignement général et professionnel adapté au niveau collège** à travers les SEGPA (Section d'Enseignement Général et professionnel adapté) présent à Charmes, Capavenir, Epinal et Xertigny.
- La présence d'un **Etablissement Régional d'Enseignement Adapté** (EREA) à Epinal qui accueille des enfants de la sixième au CAP et propose des formations qualifiantes.



Fiche n°7

22

Parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Les offres d'accompagnement s'organisent principalement autour de l'offre de service de travail social, d'actions collectives de soutien à la parentalité financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité (Reaap), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité (Clas) et les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (Laep).

D'autres offres répondent à des demandes spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale, des espaces de rencontre ou encore l'aide à domicile aux familles.

S'agissant de l'offre de service du travail social auprès des familles, on trouve trois opérateurs institutionnels sur le territoire : Conseil Départemental, Msa et Caf.

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CAE
Offre de service de travail social - offre individuelle	Conseil Départemental : prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées	Tout public	Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (Msvs) dont : <ul style="list-style-type: none"> • Protection maternelle et infantile (Pmi) • Aide sociale à l'enfance • Insertion, logement et service social de polyvalence de secteur Centre de Planification et d'Éducation Familiale
	Caf : soutien aux familles confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, naissance, impayés de loyers	Familles avec enfant relevant du régime général	Caf – 122 familles pour 159 rendez-vous en 2019 dont 71 à la suite de l'évènement séparation
	MSA : soutien en cas de rupture professionnelle et/ou familiale	Tout public relevant du régime agricole	Mutualité Sociale Agricole

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CAE
<p>Clas Accompagnement à la scolarité</p>	<p>Contribuer à la réussite scolaire Renforcer l'implication des parents Renforcer les relations parents école</p>	<p>Parents et enfants scolarisés à l'école primaire, au collège et au lycée</p>	<p>Sur l'année scolaire 2018-2019, le Clas représente 62 collectifs pour 703 enfants différents accompagnés sur la CAE portés par différents partenaires :</p> <p>L'Association de Gestion de Centres Sociaux Spinaliens intervient sur les 2 QPV (la Justice : 156 enfants et Bitola-Champbeauvert : 108 enfants) et sur le quartier de la Vierge (quartier de veille) : 52 enfants.</p> <p>Le Centre social Léo Lagrange : 77 enfants</p> <p>L'Association des usagers du centre social Louise Michel (Golbey) : 73 enfants</p> <p>L'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 88) intervient auprès des enfants Allophones en complément de l'Education Nationale notamment sur les bassins de vie n°4 et n°3 (Epinal, Golbey et Xertigny) : 42 enfants</p> <p>Le Secours Catholique des Hauts de Lorraine intervient sur la ville d'Epinal : 85 enfants</p> <p>L'Association Jeunesse et Cultures : 64 enfants</p> <p>Le Centre Social Arts et Loisirs de Capavenir : 83 enfants</p> <p>L'Association d'Accompagnement à la Scolarisation des Enfants du Voyage des Vosges (secteur Golbey et Capavenir) : 15 enfants</p> <p>L'Association des Habitants du Quartier «Les Folies» (Charmes) : 49 enfants</p> <p>La Ligue de l'enseignement des Vosges (Charmes et Vincey) : 26 enfants</p>

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CAE
Laep	Socialisation de l'enfant. Échanges entre parents	Parents Enfants de moins de 6 ans non scolarisés	<p>Ces sont principalement les centres sociaux d'Epinal et de Golbey qui portent les Lieux d'Accueil Enfants Parents sur le territoire de la CAE :</p> <p>Le Parc à Pious du Centre Social de Bitola-Champbeauvert : tous les lundis de 14h à 16h hors période de vacances scolaires. 12 enfants différents pour 12 familles ont été accueillis</p> <p>Le LAEP du Centre Social de La Vierge : les vendredis de 8h45 à 11h15 hors période de vacances scolaires. 25 enfants différents pour 25 familles ont été accueillis</p> <p>Coccinelle du Centre Social Denise Louis : tous les lundis et vendredis de 14h à 16h30 hors période de vacances scolaires. 33 enfants différents pour 26 familles ont été accueillis</p> <p>A Petits Pas au Centre Social Louise Michel : tous les mercredis de 14h à 17h30 hors période de vacances scolaires. 22 enfants différents pour 16 familles ont été accueillis</p> <p>La Cabane des Lutins à la Msvs de Xertigny a été ouvert 42 heures avec 20 enfants différents accueillis pour 16 familles différentes</p>
Médiation familiale	Rétablir le lien face à toutes formes de conflit, à toutes situations exposant les personnes à un risque de rupture par la recherche d'un accord respectueux des intérêts et des besoins de chacun, en particulier ceux des enfants	Parents, enfants, fratrie, grands-parents	<p>ADAVIE sur le secteur de la CAE, sauf le territoire de l'ancienne communauté de communes de la Vôge-Les-Bains : 22 accompagnements pour 133 rendez-vous</p> <p>ADALI Habitat sur le secteur de la Vôge-les-Bains : 36 accompagnements pour 124 rendez-vous</p>

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CAE
Espaces rencontres	Contribuer au maintien ou au rétablissement des relations entre un enfant et ses parents, ou un tiers dont il est séparé. Un cadre et un accueil spécifique sont nécessaires pour cette mise en relation	Les parents, grands-parents ou un tiers, en situation de rupture du lien avec l'enfant	ADAVIE principalement après orientation par le Juge des Affaires Familiales (Jaf). La famille peut saisir directement l'association à Epinal. (L'espace neutre du Conseil Départemental est quant à lui à destination d'un public ciblé)
Aide à domicile	Soutenir temporairement les familles afin de surmonter les difficultés ponctuelles qu'elles rencontrent lors d'événements provoquant des changements en leur sein. Ce peut être une aide éducative, matérielle ou morale	Les familles ayant besoin d'un soutien lors d'un événement tel que : grossesse ; naissance ; séparation ; décès de l'enfant ; reprise d'emploi dans une famille monoparentale, famille nombreuse ou recomposée ; soin ou traitements médicaux ; difficultés dans la relation parents-enfants	Une répartition géographique des interventions par deux associations pour une couverture de l'ensemble du territoire de la CAE : ADAVIE et ADMR
Appels à Projets conjoint CD/Caf Parentalité REAAP et loisirs en famille	Conforter les compétences parentales par l'écoute et l'accompagnement des familles Favoriser la relation parent-enfant	Parents/Enfants	voir Focus
Appel à projets Conseil départemental relatif à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté	Proposer un accompagnement global	Familles monoparentales bénéficiaires du Rsa	Conseil départemental
Le collectif parentalité « Familles en Vôge »	Favoriser la concertation mutuelle entre les différents acteurs de la parentalité du territoire (interconnaissance) Favoriser l'intervention auprès des familles dans le cadre de la prévention primaire Améliorer la qualité des différentes prises en charge des familles	Les professionnels acteurs de la parentalité du territoire en vue d'améliorer leurs interventions auprès des familles	Initié en 2019 ce collectif réuni les différents opérateurs institutionnels et associatifs intervenant sur les secteurs de Xertigny et La Vôge Les Bains : CAE, CD, Caf, L'ASC d'Hadol-Dounoux, les associations familiales, les PEP 88 et des parents



Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CAE
<p>La Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes</p>	<p>Permet l'accueil, l'échange, le conseil et l'orientation des jeunes sur toutes les questions qui les préoccupent (santé, mal-être, sexualité, droits...)</p>	<p>Jeunes de 12 à 25 ans, mais aussi les familles, les proches et les professionnels au contact de jeunes</p>	<p>L'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes Lieu ressource gratuit, anonyme et confidentiel avec ou sans rendez-vous. Equipe pluridisciplinaire</p>
<p>Actions spécifiques portées par des associations ou réseaux locaux</p>	<p>Favoriser les échanges et les rencontres familles, enfants, habitants résidant sur un espace de vie déterminé</p>	<p>Mixité sociale entre des familles implantées, impliquées et intégrées et de nouvelles familles, dans un projet commun axé sur la parentalité</p>	<p>Le Collectifs d'habitants fédérés par l'ACSCH (association de coordination et de soutien aux collectifs d'habitants) sur les secteurs de Charmes – Capavenir et Vincey L'ASC (Association Sportive et Culturelle de Hadol -Dounoux) MFR de Hadol Actions de préventions menées par la CPAM et le Secours Catholique MJC Savouret Epinal Les associations familiales locales (Hadol, Uriménil) L'association des familles d'Epinal Confédération syndicale des familles L'association Espoir à Capavenir Le Collège de Charmes Les foyers ruraux Le centre culturel de Golbey L'association des gens du voyage de Capavenir</p>
	<p>Apporter une première réponse aux familles et ainsi permettre aux plus éloignées des services ouverts aux parents, d'avoir accès à un service d'écoute, d'information, de soutien et d'orientation vers les structures adaptées à leurs demandes</p>	<p>Toutes les familles qui s'interrogent sur une difficulté familiale</p>	<p>Udaf 88 Point Info Famille Ligne écoute parents</p>

FOCUS - APPELS À PROJETS CONJOINT CD/CAF PARENTALITÉ REAAP ET LOISIRS EN FAMILLE

Dans la continuité du dispositif commun initié en 2015 et confirmé en 2016 dans le cadre du SDSF, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales poursuivent la mutualisation de leurs moyens pour porter une politique volontariste visant à soutenir et accompagner des projets correspondant au champ de la parentalité, en veillant à ce que l'offre soit répartie équitablement et au plus proche des familles, sur tout le territoire des Vosges.

Cet appel à projets commun vise à promouvoir une mise en cohérence des dispositifs et des actions, afin de gagner en efficacité, de mettre en commun les moyens et de mieux communiquer auprès des partenaires.

En réponse à cet appel à projets, il est attendu, de la part des opérateurs, de promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles.

Les projets doivent viser un ou plusieurs des axes suivants :

- Contribuer au développement du bien-être et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, en favorisant le lien parent-enfant et parent-adolescent ;
- Créer une dynamique pour impliquer les parents dans la construction de « leurs réponses » ;
- Développer le pouvoir d'agir des parents et des enfants et adolescents ;
- Surmonter les difficultés ponctuelles dans l'exercice de la parentalité ;
- Prévenir l'aggravation des situations délicates (maltraitance, ruptures familiales, placement des enfants) ;
- Contribuer à l'insertion socio-professionnelle et à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (scolaire, financière, sociale, informatique...).

Actions financées au titre de cet appel à projets pour l'année 2019 sur le territoire de la CAE.

Centre Social Bitola-Champbeuvert à Epinal

Organisation d'ateliers ludiques et de loisirs de proximité « Les Estiloisirs », un groupe de discussion une fois/semaine de parents ayant des enfants de tout âge, découverte de lieux relais (MDA...), ateliers cuisine parents-enfants une fois par trimestre, sport en famille, ateliers artistiques et créatifs en famille, ateliers d'improvisation théâtrale favorisant les langages, la créativité des enfants et la participation des parents, sorties culturelles, séances d'activité physique au centre social ou à l'extérieur.

Centre Social Denise Louis à Epinal

2 ruches sur le plateau de la Justice d'une semaine chacune : avril avec enfants de moins de 7 ans, et en été pour accompagner les parents dans l'élaboration et l'implication des activités de loisirs de leurs enfants et dans leur rôle de parents, des groupes d'échanges hebdomadaires avec un groupe spécifique mensuel sur la période pré-ado et ado en co-animation avec MDAJA, un parcours de psychomotricité et en extérieur (enfants de 1 à 3 ans) pour accompagner l'enfant dans son développement moteur et soutenir le parent dans son rôle éducatif.

Centre Social de la Vierge à Epinal

Organisation d'ateliers d'échanges pour accompagner les parents et grands-parents dans leur rôle et fonction au sein du foyer, ateliers cuisine pour restaurer le lien, des journées de loisirs et un départ en séjour en juillet pour favoriser la relation parent-enfant, le lien social, accéder aux loisirs, l'action « jouons en famille » avec des animation autour du jeu pour favoriser la relation parent-enfant, le lien social et l'intergénérationnel autour du jeu avec une action hors les murs en Ehpad.

Centre Social Louise Michel à Golbey

Lieu d'accueil parents ados et loisirs familiaux, des échanges de jeux-jeux d'échanges en utilisant le jeu comme outil de médiation du lien parental, favoriser partage et échange, l'action « l'éducation au cœur des débats » sous forme de groupes d'échanges et de débats avec des professionnels ou intervenants spécialisés sur des thématiques prédéfinies.

Centre Social Léo Lagrange à Epinal

Organisation de l'action « Du bon temps en famille » composée de sorties loisirs à la journée (découverte du patrimoine), d'activités parents-enfants de tous types (jeux, sport, cuisine, etc.), d'une programmation culturelle (faire venir la culture), des fêtes traditionnelles. Une action « Des savoirs partagés » pour valoriser les compétences parentales, favoriser les acquisitions de base, le lien social et sensibiliser à la citoyenneté en s'appuyant sur un camion itinérant pour tisser du lien, des échanges jardin au pied des immeubles, des échanges réciproques de savoirs, des ateliers de discussions et d'échanges (Café parents, ateliers consommation). Une action « Défi numérique » pour sensibiliser parents et enfants aux dérives des pratiques sur internet.

Avsea

Action spécifique « MJAGBF et parentalité - une aventure collective » pour favoriser l'inscription à une démarche collective, rompre l'isolement et favoriser l'estime de soi. Soutenir l'exercice de la parentalité dans la vie quotidienne. Contribuer à la restauration du lien parent-enfant et une action spécifique AVSEA secteur cèdre par un Café des familles sur Epinal, Golbey, La Vôge-les-Bains pour favoriser l'expression et le partage dans un espace libre et propice au dialogue sur les différentes problématiques familiales.

Association des habitants du quartier des folies à Charmes

Actions de soutien et développement du potentiel des parents dans leurs problématiques quotidiennes avec des activités multiples en direction des enfants et des parents (culturelles, festives, liées à la solidarité, au lien social, à la scolarité...).

Fédération des Foyers Ruraux des Vosges

Ateliers parents enfants « autour de Evaux Brantigny Chamagne Socourt » et l'organisation d'ateliers parents-enfants au sein des villages autour d'activités, d'échanges avec un temps trimestriel : animation, sortie, spectacles sous deux axes : bouger avec ses enfants et raconter en famille (jeux, contes...).

Association Envie d'Agir Grand Est à Sanchev - secteurs Nord et Sud d'Épinal

Action « jardin en famille » pour favoriser la relation parent-enfant à travers l'élaboration d'un jardin partagé, développer le lien intergénérationnel et la promotion de la santé.

Ligue de l'enseignement des Vosges - Fédération des œuvres laïques - Secteurs de la Vôge et Épinal couronne

Action « Au fil de la vie de famille - MSVS Épinal 1 » avec des temps de rencontre mensuels construits avec les familles dans différents lieux, avec 3 sorties collectives et un mini séjour + projet en lien avec la BMI avec objectif d'une exposition dans un objectif de renforcer le lien social, la relation parent-enfant, favoriser les échanges, valoriser les compétences des parents, rompre l'isolement, poursuivre l'appui au développement du pouvoir d'agir collectif et individuel et une action « Au fil de la vie : prévention et soutien à la parentalité - MSVS Épinal 3, Golbey, La Vôge » pour renforcer la relation parent-enfant, favoriser les échanges, valoriser les compétences des parents, rompre l'isolement et répondre à leurs préoccupations dans leur rôle et fonction au quotidien, par des temps de rencontre mensuels construits avec les familles dans différents lieux de la CAE, avec 3 sorties collectives et un mini séjour de 2 nuitées. Une action « Part'âge, parrainage de proximité » par des rencontres et engagement dans le processus et dans l'instauration d'une relation de confiance grâce à des cafés - rencontres deux fois / mois (supports : activité collective, sortie de proximité) pour instaurer une relation de confiance entre des bénévoles et des familles, afin de créer une relation pérenne (parrainage) entre un enfant et son parrain et ainsi favoriser une ouverture sociale et culturelle à des jeunes et leurs familles par la mobilisation d'un tiers (parrain) et d'un réseau d'acteurs locaux.

CAE

Sensibilisation des familles aux dangers des écrans pour informer les familles sur l'utilisation des écrans et sensibiliser sur les méfaits en proposant des alternatives. Impliquer les familles par une conférence débat.

Association Graines d'autonomie - Secteurs Charmes et de Capavenir Vosges

Ateliers ludiques, créatifs, culturels, des intervenants à la demande, des sorties de proximité pendant les vacances scolaires et des autres ateliers ponctuels, tels que portage... Pour permettre aux parents de sortir de leur quotidien, d'échanger sur les inquiétudes et questions et ainsi offrir aux professionnels, des outils concrets améliorant la communication et la gestion des émotions en faisant découvrir des activités/sorties simples pouvant être reproduites.

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

Action « La recré des parents ayant un enfant /ado malade et/ou accidenté (SAPAD) » Permettre aux parents d'enfants malades et/ou accidentés de se rencontrer pour échanger sur le quotidien, la maladie, la scolarisation, pour rompre l'isolement. Action « Groupe de parole pour enfants » permettant d'offrir un lieu de partage, d'échanges sécuritaire pour les enfants vivant la séparation, le divorce ou la recomposition familiale de leurs parents. Accompagner les parents dans cette réalité et leur rôle parental.

Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles

Action de soutien à la parentalité par leurs ateliers interactifs d'expression et d'échanges entre parents, animés par des personnels qualifiés au rythme de 2x/ mois, afin d'informer les couples de façon préventive (autorité parentale, fonctionnement...), travailler sur l'exercice de la fonction parentale en lien avec la législation et favoriser la verbalisation et l'échange.

Association AMI

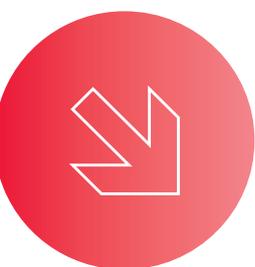
Chantier d'insertion avec des ateliers/groupes d'échanges « Parents divisés, enfants désœuvrés » pour donner des outils de communication au sein du couple à propos des enfants pour éviter, limiter les déphasages.

ADAVIE - Quartier du Haut du Gras à Golbey

Ateliers collectifs parents-enfants autour de l'alimentation, en lien avec les Jardins de Cocagne, pour favoriser le lien social, le lien parent-enfant, éviter l'isolement et partager mais aussi sensibiliser à l'impact de l'alimentation sur la santé.



Forces	Faiblesses
<p>Pratique et/ou volonté d'une mutualisation des moyens (humains, matériels, transports...) afin de développer une offre variée</p> <p>Bassin de vie 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation de la vie sociale locale avec la présence d'un agent de développement social • ACSCH qui mène des actions dynamiques sur Charmes, Vincey et Thaon • Collectifs de prévention sur Charmes, Vincey <p>Bassins de vie 2 et 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un collectif parentalité sur la Vôge • Extension de l'action de l'Association Jeunesse et Culture sur Xertigny <p>Bassin de vie 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de nombreuses actions : Semaines parentalité, forum des associations, etc. • Dynamisme des centres sociaux avec leur référents familles qui travaillent en mutualisation et mènent un nombre important d'actions • Collectif de prévention sur Capavenir Vosges <p>Sur l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Itinérance du Relais d'Assistants Maternels (déployé sur 7 secteurs et la moitié des communes de la CAE) 	<p>Absence ou disparition de services</p> <p>Bassins de vie 1, 2 et 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laep : zone blanche sur le secteur de Charmes-Vincey et la Vôge-les-Bains. Fermeture du service sur le secteur de Xertigny <p>Difficulté de mobilisation des familles (mobilité géographique, freins psychologiques ou par intérêt)</p> <p>Manque de bénévoles : besoins de motiver les bénévoles, de les renouveler et de les accompagner dans leurs fonctions de bénévoles</p> <p>Manque de communication et de lisibilité : besoin de développer et déployer une communication des offres de services et bien clarifier le « kifaitkoi »</p> <p>Barrière de l'écrit avec certaines familles, manque d'actions de lutte contre l'illettrisme</p>
Opportunités	Risques
<p>Poursuite du développement et de la structuration des services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté de consolider le collectif parentalité de la Vôge (bassins de vie 2 et 3) • Volonté des opérateurs de créer un véritable réseau coordonné à l'échelle du territoire et organisé en secteurs, afin de coordonner l'existant (interconnaissance) et le développer • Volonté des opérateurs de retrouver un LAEP sur le bassin de vie n°3 • Développement en itinérance à renforcer sur les thématiques parentalité : forum famille, conférence débat, Café-parent, etc. sur l'ensemble du territoire • Volonté de la ville d'Epinal de poursuivre sa réflexion sur une Maison de la Famille • Innovation dans les modes de contacts et de mobilisation des familles lors de la crise sanitaire • Les moyens humains et financiers contraints doivent permettre d'innover dans les interventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Essoufflement, voire disparition, des actions par manque de bénévoles, de mobilisation des familles • Qualité du travail et des actions mis à mal par manque de moyens humains et financiers : appauvrissement de l'offre • Doublons inutiles liés au manque de lisibilité



Fiche n°8

[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]

30

Enfance Jeunesse

Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusque 18 ans.

Petite enfance

La petite enfance concerne dans cette approche les enfants de moins de 6 ans.

Le taux de couverture de l'EPCI, soit le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le nombre de places d'accueil proposées (collectif, individuel et en école), est de 69.6 % en 2016. Comparativement, le taux de couverture national, en 2016, est de 58,1% et de 68,3% pour le département des Vosges.

Des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent le suivi des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico-sociales, les lieux de garde ou à domicile et lors des bilans en classes scolaires de moyenne section. Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectives. De plus, elles organisent la formation obligatoire des assistants maternels.

En 2018, sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal, 3077 enfants ont moins de 3 ans et sont donc susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde.

La Communauté d'Agglomération d'Epinal dispose de la compétence petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2013.

Cette compétence s'exerce dans le cadre suivant :

- Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil en faveur de la Petite Enfance (Multi-accueils et crèche Familiale)
- Soutien aux structures associatives d'accueil de la Petite Enfance
- Gestion et animation du réseau d'assistants maternels grâce au Relais d'Assistants Maternels (RAM)

L'offre d'accueil collectif représente 459 places

Etablissements d'Accueil de jeunes Enfants (EAJE) gérés en direct par la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Crèche Familiale (40 places) et multi-accueil du Pôle Petite Enfance (80 places) à Epinal

Ces 2 structures sont regroupées au sein du Pôle Petite Enfance (ville d'Epinal) depuis le 1^{er} janvier 2009 et travaillent de manière mutualisée (dépannage, commission d'attribution). La crèche familiale est l'un des plus anciens services de la ville d'Epinal en matière d'accueil de la Petite Enfance et depuis 2015, il a été décidé de le pérenniser en le renforçant. Le PPE est situé avenue Léon Blum à proximité immédiate d'un Quartier Politique de la Ville (Plateau de la Justice).

Multi-accueil les Doudous (40 places) à Capavenir Vosges

Il s'agit d'une structure créée en 2001 par la ville de Thaon-les-Vosges avec un choix de l'implanter à proximité immédiate des entreprises (zone Innova 3000) et de la voie rapide, ce qui la rend idéalement située.

Multi-accueil les Premiers Pas (40 places) à Golbey :

Il s'agit du seul multi-accueil créé par la Communauté d'Agglomération et du plus récent. Il a ouvert le 9 janvier 2017 et répondait à une forte attente sur Golbey et l'ouest du territoire où la couverture était déficitaire. Sa montée en charge très rapide (3 mois) atteste de cela.

Multi-accueil les P'tits Crocos (20 places) à Xertigny :

Il a été créé par la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle (C2VRM) en 2014, afin de répondre aux besoins en matière d'accueil collectif sur le secteur de Xertigny. Il sera rattaché à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, lors de la fusion. D'abord micro-crèche de 10 places, elle change de statuts dès le 1^{er} janvier 2015, pour devenir un multi-accueil de 15 places. En septembre 2018, la capacité d'accueil est passée à 18 places puis 20 places depuis le 1^{er} avril 2019.



EAJE gérés par délégation avec un marché de prestations de service

Multi-accueil Pain d'Epices (24 places) à Deyvillers

Il a été créé par la commune de Deyvillers en 2006. En 2010, il est repris par la Communauté de Communes Est Epinal Développement et sera rattaché à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2013, lors de la fusion. La gestion a été confiée, depuis le début, à une association. Un marché est en cours avec l'association les Gentils Sotrés.

Multi-accueil Les Loupiots (20 places) à Dinozé

Il a été créé par la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle (C2VRM) en 2011 et sera rattaché à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, lors de la fusion. Il est situé aux portes d'Epinal et sur un axe domicile-travail pour la population du sud du territoire. Sa gestion a été confiée à l'association Sucre d'Orge qui gérait déjà la structure de Pouxoux. Un marché de prestation de service a été passé pour 6 ans au 1^{er} janvier 2018 avec cette même association.

Multi-accueil Sucre d'Orge (20 places) à Pouxoux

Il a été mis en place par la mairie de Pouxoux en 1991 et géré par l'association Sucre d'Orge. La Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle (C2VRM) en a pris la compétence au 1^{er} janvier 2007, la gestion a continué à être confiée à l'association Sucre d'orge. Il sera rattaché à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, lors de la fusion. Un marché de prestation de services a été passé pour 6 ans au 1^{er} janvier 2018 avec cette même association. Etant géré par la même association qu'à Dinozé et étant sur le même bassin de vie, ces 2 multi-accueils sont complémentaires et offrent un service continu (période de fermetures notamment). Une mutualisation existe également au niveau du personnel (gestion des absences et des remplacements).

Multi-Accueil Coccinelle (36 places) à Charmes

Il a été créé par la commune de Charmes. En 2003, il a été repris par la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et sera rattaché à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, lors de la fusion. Sa gestion a été confiée à une association. Un marché de prestation de services a été passé pour 6 ans au 1^{er} janvier 2018 avec l'association le Chêne et le Roseau.

Les structures associatives du territoire soutenues par l'Agglomération

Les crèches associatives spinaliennes : Bout'chou et Pousse-Poussette

Le multi-accueil Bout'chou, situé 2 rue de Nancy, offre 20 places et a toute sa raison d'être au centre-ville d'Epinal. Il est d'ailleurs la seule offre en la matière à cet endroit.

Le Multi-accueil Pousse-Poussette, situé 16 rue du Colonel Reffye (Zac de Reffye), propose 25 places. Il a également toute sa raison d'être à l'ouest de la ville (entrée côté Chantraine/ ND de Lorette) qui draine beaucoup de passage hebdomadaire ; L'autre entrée de la ville à l'ouest du territoire (par Golbey) est desservie, depuis janvier 2017, par le multi-accueil Premiers Pas.

Ces 2 multi-accueils offrent donc 45 places de crèche au territoire de la CAE et leurs positionnements géographiques au sein de la ville d'Epinal sont intéressants. Ils sont aidés par la Communauté d'Agglomération, via une convention d'objectif et de financements. Une première convention a été signée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Elle faisait suite aux conventions crèches associatives tripartites passées entre les crèches associatives, les collectivités et la Caisse d'Allocations Familiales. Elle a été renouvelée dans les mêmes termes pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

La micro-crèche Tournicoti à Châtel/Moselle (10 places)

À l'initiative d'une association, la micro-crèche a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2014. Elle a été aidée au titre de l'investissement par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 50 000€. Cette structure fonctionne en CMG-PAJE. Elle vient compléter l'offre de garde sur l'axe mosellan entre Thaon-les-Vosges et Charmes.

La micro-crèche Câlines-Doudou à Epinal (10 places)

A l'initiative d'une entreprise privée, la micro-crèche a ouvert ses portes en janvier 2020. Cette structure fonctionne en CMG-PAJE. Elle se situe sur la Zac de Reffye.

Haltes-garderies des centre-sociaux

A cette offre intercommunale s'ajoutent les haltes-garderies des centres sociaux qui sont également des lieux d'accueil d'enfants et qui restent gérées par les communes d'Epinal et de Golbey :

- Centre social de Bitola sur le quartier de Bitola-Champbeauvert (20 places) ;
- Centre social Denise Louis sur le quartier du Plateau de la Justice (20 places) ;
- Centre social de la Vierge sur le quartier de la Vierge (19 places) ;
- Centre social Louise Michel à Golbey sur deux sites : le quartier politique de la ville Le Haut du Gras et le nouveau quartier des Blancs Champs (15 places).

Le financement

Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème donné par la Cnaf et sont identiques pour toutes les structures.

En moyenne, pour l'ensemble des multi accueils, pour une place agréée, 3.1 enfants sont inscrits (3.5 au niveau du département) et l'occupent à différents moments de la journée, de la semaine.

Pour 2018, la Caf a versé 2 640 982,40 € à l'ensemble des multi accueils au titre de la Prestation de Service Unique et 71 852,51 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse, pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement ou le maintien de leur politique Enfance –Jeunesse.

L'offre d'accueil individuel

Le soutien à l'offre d'accueil individuel se fait essentiellement par le déploiement du service de Relais d'Assistants Maternels sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'un lieu ressource pour les familles et les Assistants Maternels :

- Les assistants maternels peuvent être conseillés sur la législation, liée à leur métier, se rencontrer et échanger sur leurs expériences professionnelles ;
- Les parents et futurs parents sont aidés dans la recherche d'un mode d'accueil et dans leurs démarches administratives d'employeur ;
- Les enfants bénéficient d'animations avec leur assistant maternel.

Ce service contribue ainsi à la professionnalisation des assistants maternels indépendants et fait de l'offre d'accueil individuelle une alternative intéressante et crédible à l'offre d'accueil collective que les familles ont d'emblée tendance à privilégier.

Notons à ce propos, que les deux modes d'accueil ne sont pas en concurrence, mais bien complémentaires. C'est ainsi que les Relais Assistants Maternels se situent au maximum en proximité immédiate des structures collectives.

Le service du RAM actuel est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il est composé de 2 RAM qui travaillent de manière mutualisée et en étroite relation

Le **RAM Médian** (bassin de vie 4) qui regroupe 3 secteurs :

- **Secteur Epinal Ville** : une animatrice à temps-plein, basée au pôle Petite Enfance avec une décentralisation des animations dans les 3 centres sociaux de la ville une fois par mois.
- **Secteur Ouest/Olima + Sercoeur, Padoux et Dompierre** : il concerne les communes de

l'ouest du territoire (ancien RAM Olima) auquel on ajoute les 3 communes de Sercoeur, Padoux et Dompierre : l'équipement complet pour de l'itinérance (bus notamment) a guidé ce choix ; une animatrice à temps plein est installée dans les locaux du multi-accueil Premiers Pas de Golbey.

- **Secteur Est et Golbey** : il concerne les communes de l'ancien RAM Epinal Est Développement où le service est itinérant, auxquelles on ajoute Golbey (pôle fixe). Une animatrice à 80% est installée dans les locaux du multi-accueil Premiers Pas de Golbey.

Le **RAM Périphérique** (bassins de vie 1, 2 et 3) qui regroupe 4 secteurs

- **Secteur Xertigny–Arches** : il concerne les communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle auxquelles on ajoute Dounoux, par souci de cohérence territoriale. Le service est itinérant avec un lieu fixe à la crèche de Xertigny. Une animatrice à temps plein est basée à Arches et à Xertigny.
- **Secteur Bains-les-Bains** : il concerne les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Val de Vôge, auxquelles ont été ajoutées Charmois-L'Orgueilleux et Uzemain, selon une logique territoriale. Le service est ouvert aux familles et aux assistants maternels depuis début juin 2017. Il emploie une animatrice à mi-temps basée à la Vôge-Les-Bains, dans les locaux de l'ancienne Communauté de Communes.
- **Secteur Capavenir Vosges** : il concerne les communes du bassin de vie de Thaon-les-vosges. Il est installé, de manière fixe, dans des locaux au centre de Thaon (ancienne école Jules Ferry). Il pratique de l'itinérance pour les communes plus rurales. Il emploie une animatrice à temps-plein.
- **Secteur Charmes** : il concerne les communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Moyenne Moselle (moins les communes parties à la Communauté de Communes de Mirecourt). Les locaux sont basés à Charmes (anciens locaux de la Communauté de Communes) avec de l'itinérance. Une animatrice est employée à temps-plein.

Ainsi, de manière globale, le service du Relais d'Assistants Maternels, à travers ses 2 structures, couvre l'ensemble du territoire de manière cohérente. Au total, 8 animatrices (6.3 Equivalent Temps Plein) réparties sur l'ensemble du territoire, accompagnent 801 assistants maternels agréés au 31 décembre 2019. Parmi ces derniers, 703 ont été en activité au moins un mois durant l'année et ont pu bénéficier d'un service de proximité, grâce à l'itinérance des animations et des permanences sur les secteurs périurbains et ruraux.

Une étude réalisée en fin d'année 2018 et sur 2019 par les animatrices de RAM fait ressortir les éléments suivants :

- Depuis 2014 il est constaté sur l'ensemble du territoire un recul de l'activité des assistants maternels (diminution des naissances, attrait de l'accueil collectif)
- Les assistants maternels ont de plus en plus des conditions de travail dégradées (multiplication des contrats de travail, amplitudes horaires élargies, contrats irréguliers)

- Les professionnels ont exprimé un sentiment de « deuxième choix » pour les parents dans le mode de garde de leur enfant et un manque de reconnaissance de leur métier
- Un vieillissement des assistants maternels en activité avec des départs en retraite chaque année qui s'accroît dans les années à venir (pyramide des âges)

Pour 2018, la Caf a versé 122 269,39 € au RAM au titre de la prestation de service et 106 923,64 € au titre du contrat enfance jeunesse.

FOCUS SUR LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Créées par la loi du 9 juin 2010, les Maisons d'assistants maternels (Mam) représentent à la fois un nouveau mode d'accueil individuel de la petite enfance et une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistants maternels.

Pour les professionnels, les Mam offrent de nombreux avantages liés au travail en équipe, à la lutte contre l'isolement ou la sous-activité, à la séparation matérielle du domicile et du lieu de travail. Pour les parents, les Mam offrent une prise en charge personnalisée de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels.

Pour les enfants, l'accueil en Mam favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un petit groupe d'enfants, d'âges différents. Pour autant, la création et le fonctionnement des Mam doivent respecter un certain nombre de règles et de conditions, afin de garantir la viabilité du projet d'une part, ainsi que le développement, le bien-être et la sécurité des enfants, d'autre part.

Notons que la création d'une Mam ne vient pas augmenter le taux de couverture des modes de garde quand les professionnels étaient auparavant agréés à leur domicile.

Au niveau tarification, les Mam n'émargent pas à la Prestation de service Unique. Le parent reste employeur de l'assistant maternel et peut être bénéficiaire d'un soutien financier Caf (Cmg).

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, les Mam bénéficient d'un accompagnement coordonné PMI/Caf : suivi personnalisé du projet au fonctionnement (charte de qualité, aides spécifiques financières...).

En 2020, 12 Mam sont réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- A Petits Pas à Arches
- Les Cha'Mignons à Chamagne
- Grains de Malices à Domèvre sur Avière
- La Maison des Doudous à Epinal
- Pomme d'Api à Epinal
- Les P'tits Loups à Epinal
- Les Minis Pousses à La Baffe
- Malice et Galipettes à la Vôge les Bains
- Les Petits Forgerons à Aux forges
- Les P'tits Pots de Camp à Longchamp
- Les P'tits Choux à Raon-aux-Bois
- Les Chouxpinous et Choupinettes à Uxegney

Le nombre de Mam évolue rapidement de par leur fonctionnement et leur mode de gouvernance (structure associative, entente entre les assistants maternels...).

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique enfance structurée sur le territoire de la CAE • Un taux de couverture en mode de garde optimal sur l'ensemble du territoire • Une implication des parents en tant que bénévoles dans les gestions associatives • Une offre de service communiquée sur les sites internet et les réseaux sociaux • Une volonté des élus de maintenir une offre de service de qualité (locaux adaptés et conviviaux) avec une ouverture en continu sur l'année. • Un soutien à la parentalité existant au travers d'actions ponctuelles • Des projets pédagogiques pertinents et attractifs avec des actions artistiques, culturelles en lien avec les équipements de la CAE • Un fort partenariat entre l'accueil collectif et l'accueil individuel (EAJE et RAM) au profit des familles • Une volonté d'accueil d'enfants en situation de pauvreté, avec l'implantation des haltes garderies dans les quartiers prioritaires du territoire de la CAE • Une volonté des structures collectives d'accueillir des enfants en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'enfant en situation de handicap accueilli en structure collective est encore peu élevé • Les horaires atypiques ne sont pas toujours couverts en structures collectives, même si l'amplitude horaire reste importante sur une journée • Une difficulté de pérenniser le personnel dans la petite enfance • La gestion du personnel reste fragile lors des périodes de formation • Une fragilité des structures collectives en gestion associative (renouvellement bénévoles, stabilité financière) • Pas d'accueil collectif sur le bassin de vie n°2 • Une tension sur l'accueil collectif dans le bassin de vie n°4 avec des demandes d'accueil non satisfaites • Un vieillissement des assistants maternels • Un manque de valorisation de la profession d'assistant maternel
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Un questionnement de la part de certains élus du territoire sur les besoins des familles en mode de garde, tout en garantissant un équilibre entre offre d'accueil individuel et collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité des contraintes administratives et réglementaires (Etat, Caf, PMI) pour les structures, qui pourrait avoir pour conséquences de remettre en cause le fonctionnement des services et leur pérennisation • Dégradation de la qualité d'accueil par manque de professionnalisme de certains personnels de la petite enfance : le rapport au travail évolue dans notre société. Les modes de management sont à repenser pour accompagner cette évolution • Déséquilibre entre l'offre individuelle et collective

La jeunesse

La jeunesse concerne les enfants scolarisés jusqu'à 18 ans.

Définition

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Alsh) permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps :

- L'accueil périscolaire se déroule en période scolaire, le mercredi est compris comme un temps périscolaire ;
- L'accueil extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires.

L'organisation de l'activité jeunesse sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal

En 2019, 50 gestionnaires d'accueils de loisirs, 27 en gestion communale, 23 en gestion associative.

31 communes sont signataires d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Depuis 2014, le PEDT (article D.521-12 du code de l'éducation), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer, à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de

qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire.

La validation du PEDT par l'Éducation Nationale, la DDCSPP et la Caf est obligatoire.

Aujourd'hui, seule la ville d'Epinal et le RPI de la Chapelle aux Bois et des Voivres ont maintenu le rythme éducatif à 4 jours et demi et l'organisation de Nouvelles Activités Périscolaires.

Les capacités d'accueil

Accueil de loisirs périscolaire

45 accueils périscolaires sont organisés sur le territoire de la CAE.

Chaque famille dont l'enfant fréquente une école maternelle ou primaire peut trouver à proximité un accueil périscolaire et ainsi concilier vie familiale et vie professionnelle.

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	EPCI
Nombre d'enfants 3-11 ans	1 265	369	1 566	7 053	10 253
Capacité d'accueil des - de 6 ans (nb places)	168	79	299	815	1 361
Capacité d'accueil des + de 6 ans (nb places)	251	135	194	1 267	2 204

L'accueil extrascolaire

35 accueils extrascolaires pour les 3-11 ans sont organisés sur le territoire de la CAE.

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	EPCI
Nombre d'enfants 3-11 ans	1 265	369	1 566	7 053	10 253
Capacité d'accueil (nb places)	357	40	261	1 387	2 045
Nombre de gestionnaires	8	1	6	21	36
Type de gestionnaires	3 associatifs 5 communaux	1 associatif	2 associatifs 4 communaux	11 associatifs 10 communaux	17 associatifs 19 communaux

L'accueil des adolescents

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	EPCI
Nombre de jeunes 12-17 ans	793	271	1 033	4 694	6 791
Nombre de gestionnaires	2	1	3	11	17
Type de gestionnaires	1 associatifs 1 communal	1 associatif	1 associatif 2 communaux	5 associatifs	8 associatifs 3 communaux

Depuis le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique Jeunesse, la branche Famille a créé une nouvelle prestation de service afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie : la Prestation de Service Jeunes. La PS Jeunes soutient des projets dédiés à l'accompagnement éducatif des jeunes, en particulier des adolescents âgés de 12 à 17 ans. Elle finance des postes d'animateurs qualifiés. Depuis le 1^{er} septembre 2020, la MJC Savouret, implantée sur la ville d'Epinal, est une structure agréée par le Conseil d'Administration la Caf.

Les tarifs

Des tarifs multiples existent : à la demi-heure, à l'heure, à la carte de 10 heures, au forfait, avec ou sans repas, avec ou sans goûter, avec ou sans petit-déjeuner, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie, du lieu d'habitation, commune ou extérieur.

Pour l'accueil du mercredi, les tarifs sont proposés, à la demi-journée, à la journée, à l'année avec ou sans repas.

Les tarifs varient du simple au double sur le territoire.

L'accueil périscolaire

Des tarifs multiples existent : à la demi-heure, à l'heure, à la carte de 10 heures, à la plage, avec ou sans repas, avec ou sans goûter, avec ou sans petit-déjeuner, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie, du lieu d'habitation, commune ou extérieur.

Pour l'accueil du mercredi, les tarifs sont proposés à la demi-journée, à la journée, à l'année avec ou sans repas.

Les tarifs varient du simple au double sur le territoire.

L'accueil extrascolaire

Différents tarifs sont fixés : à la semaine, à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas, en fonction du lieu d'habitation.

Les tarifs varient du simple au double sur le territoire.

Les prix de revient

Le prix de revient d'un accueil se calcule en fonction des dépenses inscrites au budget et du nombre d'heures réalisées.

En 2018, le prix de revient des accueils de loisirs périscolaires en gestion communale varie entre 1,12 € et 10,37 € et de 2,16 € à 17,24 € pour les accueils périscolaires en gestion associative.

Les accueils de loisirs extrascolaires en gestion communale ont un prix de revient entre 1,94 € et 6,52 € et ceux en gestion associative entre 1,42 € et 9,57 €.

Les prestations de service versées par la Caf au titre de l'année 2018

Le montant de la prestation de service ordinaire est fonction du nombre d'heures de fréquentation déclarées.

Au titre de l'accueil périscolaire, la Caf a versé 564 039,26 €.

Au titre de l'accueil extrascolaire, la Caf a versé 286 306,01 €.

Au titre de l'accueil adolescents, la Caf a versé 30 257,75 €.

La Caf accompagne les collectivités territoriales dans le développement de leur politique enfance-jeunesse. La somme de 711 760,25 € est versée aux communes signataires d'un Contrat Enfance- Jeunesse pour les équipements d'accueils de loisirs et coordination jeunesse.

Les Promeneurs du Net (PDN)

Depuis plusieurs années, Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes : ils sont vecteurs de liens, de socialisation, d'information et de divertissement. Force est de constater que les adultes professionnels de la jeunesse sont présents dans la plupart des espaces où se trouvent les jeunes (écoles, rues, centres sociaux, espaces éducatifs...), mais ils ne sont pas suffisamment présents dans la « rue numérique » d'Internet et des réseaux sociaux.

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges a souhaité depuis 2017 renforcer sa politique jeunesse en l'adaptant aux évolutions sociétales, et aux besoins des familles. Elle a souhaité soutenir une démarche initiée en Suède « Nätvandrarne » : les Promeneurs du Net.

Ce dispositif est financé dans le cadre des Fonds Publics et Territoires de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) qui contribuent à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

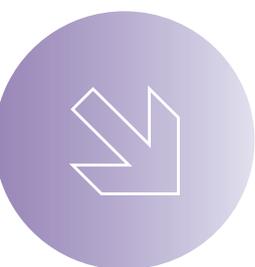
Les Promeneurs Du Net (PDN) sont des professionnels des métiers de la jeunesse (éducateurs, animateurs...) qui, en plus de leur travail sur le terrain, sont présents sur les réseaux sociaux, les forums ou les blogs pour assurer une présence éducative sur internet. Ils peuvent devenir « ami » avec les jeunes sur Facebook, répondre à des commentaires ou participer à des tchats. Les promeneurs apportent une écoute, des conseils et un accompagnement (relation aux parents, amitié, sexualité, loisirs, projet professionnel, scolarité,) qui se prolongent dans les structures où ils travaillent, en leur proposant éventuellement un rendez-vous. Cela leur permet également de soutenir la réalisation de projets initiés par les jeunes.

Tous les PDN ont suivi une formation obligatoire qui pose les bases de sa nouvelle posture professionnelle et le cadre de ses interventions sur le Net.

Suite au nouvel appel à projets de 2020, sur le territoire communautaire, 3 structures sont porteuses du dispositif pour 4 Promeneurs Du Net :

- **1 PDN au Centre Social Bitola-Champbeauvert**
- **2 PDN au Centre Social Léo Lagrange**
- **1 PDN à l'Association Jeunesse et Cultures**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une couverture satisfaisante en Alsh périscolaire et extrascolaire toutes périodes confondues sur l'ensemble du territoire • Une volonté affichée par certaines structures de travailler ensemble, quelques initiatives déjà mises en place • La localisation des équipements facilite l'accessibilité des familles pour les bassins de vie n°1, 3 et 4 • Les moyens de communication sont maîtrisés pour la majorité des équipements • Une volonté des élus d'offrir un service de qualité aux familles • Des activités adaptées à chaque tranche d'âge avec un contenu pédagogique pertinent • Une présence de 6 centres sociaux agréés Caf sur le bassin de vie n°4 • Une présence de MJC sur les bassins de vie n° 2,3 et 4 • Une présence d'associations et de fédérations départementales sur l'ensemble de territoire • Des collectifs de prévention sur le bassin de vie n°1 et le secteur de Capavenir Vosges • La présence d'une association de prévention spécialisée avec l'intervention d'éducateurs spécialisés dans les bassins de vie n°1,3 et 4 • La volonté des élus de se préoccuper des jeunes adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de coordination sur un même bassin de vie des opérateurs dans l'organisation de l'offre de service • Problème de recrutement dû à un manque de formation qualifiante et à la précarité des contrats • Peu d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures (par manque de formation des animateurs, accessibilité des locaux, et par méconnaissance des familles sur cette offre de service) • Les gestionnaires associatifs rencontrent des difficultés pour assumer l'augmentation des coûts de fonctionnement sans de nouveaux soutiens financiers • Certaines familles peuvent ne pas fréquenter des structures en raison des tarifs, du programme, de l'amplitude d'ouverture <p>Bassin de vie n° 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des services de proximité • Faible densité géographique qui implique une augmentation des coûts de fonctionnement, notamment du transport • Mobilité des familles • Absence d'accueil ados • Poste de coordination jeunesse vacant depuis mars 2019 • Le peu d'offre de service sur le bassin de vie interroge sur la prise en charge des enfants sur le temps extrascolaire.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Travail en réseau à développer et à conforter • Interconnaissance à promouvoir pour faciliter les échanges de pratiques et le travail en commun • Mise en œuvre du nouveau dispositif Ps Jeunes sur le bassin de vie n°4 à développer • Travail en mutualisation entre les bassins de vie 2 et 3 qui correspondent à un bassin de vie vécue. • Augmentation du nombre d'enfants 3 à 11 ans sur les bassins de vie 2 et 3 entre 2016 et 2019 de respectivement de 23 % et 8 % <p>Bassin de vie n°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de l'association ODCVL à conforter • Présence de la MJC à conforter • Compétence Jeunesse CAE à conforter <p>Bassin de vie n°3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion en cours sur la pertinence d'un centre social sur le bassin de vie n°3 • Itinérance de l'équipe d'animation pour les accueils sur les deux bassins de vie 2 et 3 • L'offre d'accueil des enfants en situation de handicap est fortement développée par l'unique opérateur • Présence d'une MJC à conforter 	<ul style="list-style-type: none"> • Tarifs non homogènes qui entraînent un manque de lisibilité pour les familles et un risque de concurrence • Fermeture des accueils de loisirs par manque de personnel formé • Errance des 12-17 avec risque de comportements inadéquats, notamment sur le bassin de vie n°2



Fiche n°9

39

Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale concerne des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Les lieux d'animation de la vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Ce sont des lieux d'échange et de création du lien social, où il est donné à chacun l'occasion de s'engager et de contribuer à la vie sociale et démocratique de son quartier ou de sa commune. L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité : centres sociaux et espaces de vie sociale (Evs) qui offrent de nombreux services aux familles : accès aux droits et insertion sociale, accueil de la petite enfance, des jeunes et des familles, soutien à la parentalité, inclusion numérique, etc.

Leurs actions guidées par un projet social garantissent leur ancrage territorial et la construction de réponses au plus proche des besoins sociaux des habitants et des familles. Leurs méthodologies d'intervention, basées sur la participation des usagers, facilitent l'intégration sociale des personnes dans leur environnement, notamment les plus fragiles et contribuent à la cohésion sociale des territoires.

Essentiels en milieu urbain, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, ils jouent également un rôle précieux dans les zones rurales pour lutter contre l'isolement et l'enclavement de certains territoires.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, 8 structures bénéficient de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales :

- L'Association de Gestion de Centres Sociaux Spinaliens (AGC2S) pour ses 3 centres sociaux sur la ville d'Epinal,
- La MJC Centre Social Léo Lagrange,
- Le Centre Social Louise Michel de Golbey,
- Le Centre Social & Culturel Arts et Loisirs de Capavenir Vosges,
- L'Association des Habitants du Quartier les Folies de Charmes,

- Le Foyer Rural de Socourt,
- L'Association les Arts à Tantimont d'Hergugney,
- L'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux.

D'autres structures proposent des actions d'animation de la vie sociale sans bénéficier de cet agrément.

LES CENTRES SOCIAUX

L'Association de Gestion de Centres Sociaux Spinaliens (AGC2S) a pour but la gestion, la coordination et le pilotage de centres sociaux spinaliens, notamment dans les quartiers de Bitola/Champbeauvert, La Justice et La Vierge, l'aide et le soutien à toute action d'éducation populaire et d'animation de la vie sociale, notamment par la mise à disposition de la population d'installations diverses, de ressources documentaires, de moyens humains et matériels.

L'association a repris depuis le 1^{er} janvier 2018 la gestion directe des 3 centres sociaux Caf d'Epinal : Bitola/Champbeauvert, Plateau de la Vierge et Denise Louis (quartier de la Justice).

Une convention cadre partenariale AGC2S / Ville d'Epinal/ Associations des habitants de ces quartiers/ Caf formalise les engagements des parties et assure la représentation des usagers des Centres sociaux.

Le siège de l'AGC2S est situé au Centre social de Bitola/Champbeauvert à Epinal. Les trois centres sociaux sont situés respectivement dans les quartiers de la Justice et de Bitola/Champbeauvert ; quartiers prioritaires du contrat de ville et dans le quartier de la Vierge ; quartier de veille active.

L'AGC2S présentera en fin d'année 2020 sa demande de renouvellement du projet social qui sera soumis au Conseil d'Administration de la Caf et lui permettra à ce titre de bénéficier d'un agrément du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Actuellement, chacun des centres sociaux de l'AGC2S a un projet social en cours qui décline la fonction d'animation globale et le projet « famille » mis en œuvre sur les quartiers :

Centre social Bitola/Champbeauvert :

- Poursuivre le développement de la participation des usagers en maintenant la participation des habitants aux actions et au sein des espaces de concertation et de décision, avec une attention particulière au public jeune et au public en situation de handicap et en réalisant une démarche proactive sur le quartier, dans le cadre du soutien au conseil citoyen, de l'information et l'association des habitants au programme de renouvellement urbain du quartier.
- Maintenir et adapter les services et activités aux besoins de la population dans un objectif d'une démarche qualitative du projet global. Une attention particulière sera apportée à l'accueil, fonction portée collectivement par toute l'équipe de salariés et bénévoles.
- Structurer l'offre d'activités du secteur enfance et petite enfance pour une meilleure prise en charge de public spécifique.
- Renforcer le volet d'éducation à la citoyenneté dans les actions, en y intégrant l'usage positif du numérique.
- Développer les liens intra et extra familiaux dans une perspective d'enrichissement et de transmission des savoirs en renforçant la fonction parentale et l'autonomie des familles.

Centre social du plateau de la Vierge :

- Favoriser l'implication des familles et l'investissement bénévole.
- Accompagner les habitants porteurs de projets.
- Développer des instances de participation.
- Poursuivre le développement du secteur jeunes.
- Poursuivre l'accueil individuel et collectif des familles, dans un objectif de soutien à la fonction parentale.

Centre social Denise Louis :

- Accueillir et accompagner l'individu dans sa construction en tant que personne, en mobilisant des ressources favorables à son bien-être et à son intégration.
- Impliquer, à travers chaque accueil, l'utilisateur en valorisant son savoir-faire et en l'engageant dans une démarche participative ou d'accès aux droits.
- Basculer d'une logique de secteur adolescents à une réalité de secteur jeunesse, afin de construire un parcours adapté à chacun, de la pré-adolescence au jeune adulte.
- Utiliser comme support l'animation de la vie sociale, en s'appuyant sur ce qui nous rassemble, afin de mieux se connaître et créer du lien social.
- Maintenir et développer un réseau partenarial, afin de connaître les potentialités et missions de chacun pour s'enrichir mutuellement au service de l'utilisateur.
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale.

Le personnel

L'AGC2S s'appuie sur 35.84 Equivalents Temps Plein pour mener à bien ses missions. Certains personnels sont mis à disposition de la Caf pour les postes de Direction, secrétaire d'accueil, référente famille et coordonnateur jeunesse et de la Ville d'Epinal pour l'encadrement de la mission petite enfance.

Le bénévolat représente 2 423 heures pour l'année 2019 pour 62 bénévoles actifs.

La fréquentation

Ce n'est pas moins de 1 241 adhésions familiales pour 682 familles concernées par « le projet famille » des 3 centres sociaux.

Le financement

Le financement est principalement assuré par la Caf, la Ville d'Epinal, le Conseil Départemental, les usagers, le Conseil Régional et l'Etat.

En 2019, la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement des 3 centres sociaux à hauteur de 203 079 € au titre de l'animation globale et 67 944 € au titre de l'animation collective famille, soit au total 271 023 €.

Les activités :

Activités	Public accueilli
Halte-garderie	Enfants de moins de 3 ans
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	Enfants de 3 à 12 ans
Mercredis éducatifs	Enfants de 3 à 12 ans
Accueil Ados	Jeune de 12 à 17 ans
Clas – Accompagnement à la scolarité	Enfants de 6 à 11 ans et jeunes de 12 à 17 ans
Animation collective famille : ateliers, insertion, parentalité, loisirs familles, intervention individuelle – conseil et orientation des familles	Adultes et familles
Laep	Parents et enfants de – de 6 ans

La MJC Centre Social Léo Lagrange

La MJC Centre Social Léo Lagrange fonctionne en gestion associative. Le centre est implanté dans le quartier du Saut-le-Cerf, identifié comme quartier de veille active, en tant que territoire anciennement politique de la ville. Le Centre Léo Lagrange est également reconnu comme territoire « vécu » dans la mesure où les habitants des QPV et de la ZAC du plateau de la Justice fréquentent le centre social ou bénéficient des activités et des projets culturels menés sur ces quartiers.

Le Centre Léo Lagrange a pour but d'offrir à la population du quartier, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de se rencontrer, de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de devenir les citoyens responsables d'une communauté vivante. Dans cet esprit, le centre a une vocation sociale et vise notamment à soutenir le rôle parental, favoriser l'insertion et la cohésion sociale.

L'association agréée centre social depuis 1987, assure une mission d'animation globale, intergénérationnelle et pluriculturelle. Son projet est au service d'une politique centrée sur le renforcement du lien social et de la participation citoyenne, sur la lutte contre l'exclusion et la désaffiliation sociale. Le projet social favorise la participation des habitants à partir de leurs pratiques et de la diversité de leurs expressions.

Ce projet social en direction des familles, des jeunes et des enfants crée un lien étroit entre l'action culturelle et les questions sociales. Le Centre Social présente tous les quatre ans un projet social soumis au Conseil d'Administration de la Caf et, à ce titre, bénéficie d'un agrément du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le projet social en cours repose sur trois orientations complémentaires et transversales :

- **Accompagner la vie quotidienne des enfants et des familles pour favoriser l'épanouissement de chacun**
- **Valoriser la relation à soi pour s'ouvrir à l'autre**
- **Faire ensemble pour contribuer au bien commun**

Le personnel

Le Centre Social Léo Lagrange s'appuie sur 16.87 Equivalents Temps Plein pour mener à bien ses missions. La Directrice est mise à disposition par la Fédération Française des MJC, dans le cadre d'une convention tripartite entre la Fédération, la ville d'Epinal et le centre social.

Le bénévolat représente 7 000 heures pour l'année 2019 pour 204 bénévoles.

La fréquentation

Le centre social Léo Lagrange comptabilise 1 510 adhésions familiales pour 150 familles concernées par « le projet famille ».

Le financement

Le financement est principalement assuré par la Caf, la Ville d'Epinal, les usagers, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional.

En 2019, la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement du centre social à hauteur de 67 693 € au titre de l'animation globale et 22 648 € au titre de l'animation collective famille, soit au total 90 341 €.



Les activités :

Activités	Public accueilli
Clas – Accompagnement à la scolarité primaire, collège et lycée	Enfants de 6 à 11 ans et jeunes de 12 à 17 ans
Mercredis éducatifs (matins loisirs, pédibus, après-midi loisirs, jardin d'enfants, activités ludiques créatives et sportives)	Enfants de 3 à 10 ans et jeunes collégiens et lycéens
ALSH extrascolaire	Enfants de 3 à 12 ans
Accueil Ados	Jeunes de 12 à 17 ans
Animation collective famille : ateliers, insertion, parentalité, loisirs familles, intervention individuelle – conseil et orientation des familles	Adultes et familles
Espaces de rencontres (le cerf qui roule – jardins partagés – réseaux d'échanges réciproques et de savoirs – loisirs des 4 saisons – bibliothèque)	Adultes et familles
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour enfants	Enfants de 3 à 12 ans
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour jeunes	Jeunes de 13 à 17 ans
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour adultes	Adultes

Association du Centre Social & Culturel Arts et Loisirs de Capavenir Vosges

Le Centre Social & Culturel Arts et Loisirs de Capavenir Vosges fonctionne en gestion associative. Le centre est implanté sur le territoire de Capavenir Vosges, commune nouvelle regroupant les communes de Thaon-Les-Vosges, Oncourt et Girmont. Le siège du centre social se situe sur le quartier de l'Europe.

Le Centre Social & Culturel Arts et Loisirs a pour but d'offrir à la population, jeunes ou moins jeunes, un espace d'animation, de formation et d'expression de la vie sociale, un lieu de rencontre, de convivialité, de support de la vie associative, un centre culturel et de loisirs, par un équipement à vocation globale, familiale et pluri-générationnelle, par des interventions sociales concertées et novatrices. Ceci afin de permettre à chacun de prendre conscience de ses aptitudes, de développer sa personnalité et de se préparer à devenir un citoyen actif et responsable d'une communauté vivante. L'association a pour valeurs majeures, l'éducation populaire, la solidarité et la citoyenneté.

Créé en 1997 pour donner suite à la dissolution de deux associations (la Maison des jeunes créée en 1972 et le centre social Caf créé en 1992), le Centre Social & Culturel Arts et Loisirs assure une mission d'animation globale et d'animation collective familles. Son projet social s'attache à formuler une « feuille de route » dont l'ambition est de (re)poser la structure comme actrice de son environnement en véhiculant des valeurs d'accueil, d'écoute, dans le respect de chacun. La démocratie participative est un pilier des valeurs du centre. Le centre social présente tous les quatre ans un projet social soumis au Conseil d'Administration de la Caf et, à ce titre, bénéficie d'un agrément du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le projet social en cours repose sur un double enjeu d'une organisation interne efficiente et d'une adaptation au changement de périmètre de son intervention. Le projet social est axé principalement sur :

- **La redynamisation partenariale**
- **La valorisation du secteur petite enfance/enfance et une réflexion à la création d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants**
- **L'amélioration de la qualité de service du secteur Adolescents**
- **L'accueil comme une fonction transversale**
- **La poursuite de l'accueil individuel et collectif des familles dans un objectif de soutien à la fonction parentale**

Le personnel

Le Centre Social & Culturel Arts et Loisirs s'appuie sur 9.16 Equivalents Temps Plein pour mener à bien ses missions. Le bénévolat représente 1 000 heures pour l'année 2019 pour 58 bénévoles.

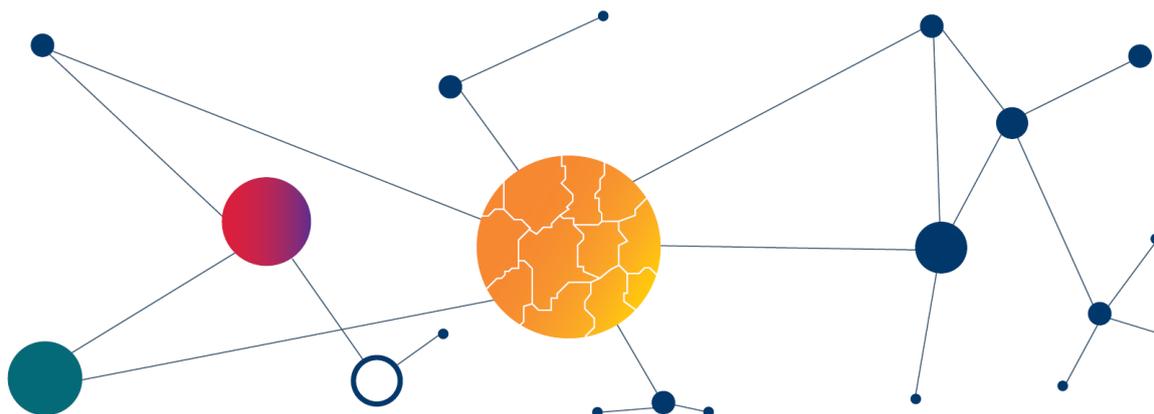
La fréquentation

418 familles adhèrent au centre social, dont 100 sont concernées par le projet famille de la structure.

Le financement

Le financement est principalement assuré par la Commune de Capavenir Vosges, la Caf, l'Etat et les usagers.

En 2019, la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement du centre social à hauteur de 65 196 € au titre de l'animation globale et 21 344 € au titre de l'animation collective famille, soit au total 86 540 €.



Les activités :

Activités	Public accueilli
Clas – Accompagnement à la scolarité primaire, collège et lycée	Enfants de 6 à 11 ans et jeunes de 12 à 17 ans
ALSH Extra scolaire	Enfants de 3 à 12 ans
Mercredis éducatifs	Enfants de 3 à 12 ans
Formation Bafa	Jeunes
Animation collective famille : ateliers, insertion, parentalité, loisirs familles, intervention individuelle – conseil et orientation des familles	Adultes et familles
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour enfants	Enfants de 3 à 12 ans
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour jeunes	Jeunes de 13 à 17 ans
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour adultes	Adultes

Association des Usagers du Centre Social Louise Michel de Golbey

Né d'une volonté communale de disposer d'un équipement social de quartier, le centre social Louise Michel a vu le jour en 1987. Il est implanté au cœur du quartier du Haut du Gras à Golbey, quartier essentiellement composé d'habitat social collectif. A ce titre, il bénéficie des dispositifs Politique de la Ville.

L'expansion urbaine de la commune de Golbey par la création de nouveaux quartiers au cours de ces dix dernières années, ZAC des Blancs Champs et de Maximont, zones principalement pavillonnaires et résidentielles, soit en accession, soit en logement social individuel, a favorisé l'émergence d'un deuxième pôle du centre social dans le quartier de Maximont en 2016. De plus, nombre de moyennes et grosses entreprises des secteurs industriel, commercial et tertiaire implantées sur la commune de Golbey font que la zone d'influence du centre social Louise Michel dépasse largement le périmètre communal et s'étend sur le secteur périphérique, essentiellement ouest, de l'agglomération d'Epinal.

L'association des Usagers du Centre Social Louise Michel s'est fixée pour buts de rechercher les besoins dans le domaine social, médico-social, éducatifs et de loisirs ainsi que les moyens d'y répondre ; de favoriser les rencontres et stimuler la prise de responsabilité ; de respecter les libertés individuelles et collectives.

L'association bénéficie d'un agrément centre social depuis 2005, date du 1^{er} agrément.

Le projet social, décliné sur la période 2018-2021, période couvrant l'agrément en cours, s'appuie sur l'évaluation sociale du précédent projet pour définir une volonté du centre d'être « une fabrique du citoyen » en développant ses actions autour de trois grands axes : des habitants acteurs de leurs projets et de leur territoire, mieux vivre ensemble, démocratie et citoyenneté.

Quant au projet Animation Collective Famille, il vise à répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire en développant des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion familiale. Il vise également la coordination des actions et services de soutien à la parentalité et à l'articulation entre les actions familles menées par le centre social et celles conduites par les partenaires du territoire. Ce projet se décline autour de deux axes prioritaires, l'accompagnement des familles dans toutes les dimensions de leur quotidien, l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative.

Le personnel

Pour mettre en œuvre son projet social, le centre social mobilise 42 salariés correspondants à 20.63 ETP. Le bénévolat représente 1 296 heures pour l'année 2019 pour 64 bénévoles.

La fréquentation

553 familles adhèrent au centre social, dont 42 sont concernées par le projet famille de la structure.

Le financement

Le financement est principalement assuré par la Caf, la Ville de Golbey, les usagers, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional.

En 2019, la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement du centre social à hauteur de 67 693 € au titre de l'animation globale et 22 648 € au titre de l'animation collective famille, soit au total 90 341 €.

Les activités :

Activités	Public accueilli
Halte-garderie	Enfants de moins de 3 ans
Clas – Accompagnement à la scolarité primaire, collège et lycée	Enfants de 6 à 11 ans et jeunes de 12 à 17 ans
Laep	Parents et enfants de – de 6 ans
ALSH Périscolaire	Enfants de 3 à 12 ans
ALSH Extra-scolaire	Enfants de 3 à 12 ans
Mercredis éducatifs	Enfants de 3 à 12 ans
Accueil Ados	Jeunes de 12 à 17 ans
Animation collective famille : ateliers, insertion, parentalité, loisirs familles, intervention individuelle – conseil et orientation des familles	Adultes et familles
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour enfants	Enfants de 3 à 12 ans
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour jeunes	Jeunes de 13 à 17 ans
Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles pour adultes	Adultes

FOCUS SUR LA MISSION ADULTE RELAIS

Le dispositif Adulte relais est un dispositif national qui permet de lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les quartiers en difficulté Politique de la Ville. Il est destiné à améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, l'Etat finance 14 postes d'adultes relais :

- 5 postes d'adultes relais pour les centres sociaux de AGC2S
- 2 postes d'adultes relais pour le centre social Léo Lagrange
- 1 poste d'adulte relais au centre social de Golbey
- 2 postes d'adultes relais à jeunesse et cultures (1 médiatrice culturelle + 1 médiatrice sport)
- 3 postes d'adultes relais à la ville d'Epinal
- 1 poste d'adulte relais à l'UDAF (mise à disposition du Conseil Départemental d'Accès aux Droits des Vosges)

Les missions de l'adulte relais

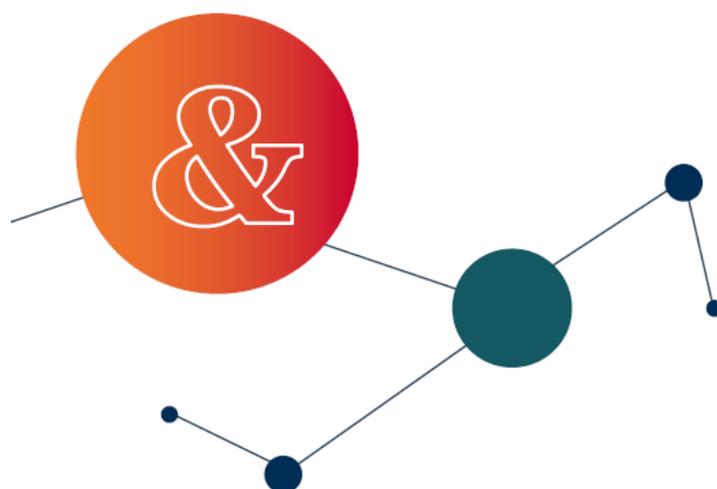
L'adulte relais est un médiateur social. Il a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

Leurs activités consistent notamment à :

- accueillir, écouter, orienter et exercer toute activité qui concourt au lien social,
- informer et accompagner les personnes dans leurs démarches,
- faciliter le dialogue entre services publics et usages (notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants),
- contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,
- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises envers ou par les parents,
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Le financement du poste d'adulte relais

Le montant annuel de l'aide financière de l'État par poste de travail à temps plein est de 19 875,06 € (juillet 2020).



LES ESPACES DE VIE SOCIALE

L'Association des Habitants du Quartier les Folies de Charmes

L'Association des Habitants du Quartier les Folies de Charmes s'adresse aux familles du quartier des Folies de Charmes, mais pas exclusivement. C'est un lieu de rencontres et d'échanges reconnu par tous, habitants, partenaires et élus. Elle a pour but d'améliorer la qualité de vie au sein du quartier, de représenter et défendre les habitants auprès des autorités intéressées, de proposer des activités éducatives, culturelles et sportives aux jeunes en luttant contre toutes formes d'exclusion.

L'association est agréée depuis 2004, elle bénéficie actuellement d'un agrément pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le projet social en cours repose sur 4 objectifs :

- **Renforcer les liens sociaux et familiaux.**
- **Favoriser, organiser des rencontres entre les habitants du quartier et plus largement de la ville.**
- **Coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilités des usagers.**
- **Aider les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne.**

La fréquentation

Une fréquentation en continu pour 120 usagers dont 90 adhérents à l'association. C'est une participation active de 30 bénévoles pour l'année 2019 qui permet une ouverture de 40 heures /par semaine de cet équipement.

Le financement

Le financement est principalement assuré par la Caf, la Commune, le Conseil Départemental et la Région pour un budget global de 46 834 € pour l'année 2019.

En 2019, la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement de cet équipement de vie sociale à hauteur de 22 313 € au titre de la prestation de service animation locale.

Les activités :

Activités	Public accueilli
Ateliers Lien social (arts créatifs, ateliers tricotés et chant)	Adultes
Animation sociale (soirée loto ; fête de quartier « Charmes en Folies », fête de Noël)	Adultes, familles
Actions de soutien à la vie quotidienne (séances de Français, Aide administrative, initiation à l'informatique)	Adultes
Implication des usagers - Soutien du collectif « Toi, Moi, Nous » (mise en place d'un jardin partagé et séances de yoga)	Adultes
CLAS - Accompagnement à la scolarité primaire, collège et lycée.	Enfants de 6 à 11 ans et jeunes de 12 à 17 ans
ALSH périscolaire	Enfants de 3 à 12 ans
ALSH extrascolaire	Enfants de 3 à 12 ans

L'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux

La commune de Hadol a intégré la CAE d'Epinal le 1^{er} janvier 2017. Très étendue, elle réunit plusieurs hameaux et lieudits situés à l'écart du centre bourg avec de nombreuses constructions récentes créant ainsi une urbanisation éparse. L'ASC assure l'accueil périscolaire et extrascolaire de la commune, mais aussi pour le reste du territoire dépourvu d'équipements sociaux et de structure d'accueil pour répondre aux besoins des familles. Elle propose aussi de nombreuses activités culturelles et sportives.

L'association est agréée depuis 2016, elle bénéficie actuellement d'un agrément pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le projet social en cours repose sur 7 objectifs :

- **Dynamiser le village avec l'existant**
- **Divertir les habitants, jeunes et moins jeunes (intergénérationnel)**
- **Favoriser les liens, les rencontres, les échanges entre les familles**
- **Avoir une attention particulière pour les adolescents**

- **Impliquer les habitants et informer, valoriser les savoir-faire locaux**
- **Rendre service à la population**
- **Augmenter le partenariat entre associations, communes, voisinage**

L'association est fortement attachée à l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de leurs actions. Elle est porteuse d'ouverture et de sensibilisation des familles autour de cette thématique.

La fréquentation

Une fréquentation en continu pour 830 usagers, dont 809 adhérents à l'association. C'est une participation active de 20 bénévoles pour 2019 qui permet une ouverture de 54 heures semaine.

Le financement

Le financement est principalement assuré par le produit des activités, la participation des usagers et la Caf pour un budget global en 2018 de 125 833€. En 2019, la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement de cet équipement de vie sociale à hauteur de 21 983€ au titre de la prestation de service animation locale.

Les activités :

Activités	Public accueilli
« Les P'tits Foods Scènes » théâtre pour adolescents « Le bal de Promo »	Jeunes
Actions de soutien à la vie quotidienne (atelier informatique)	Adultes
Formation BAFA	Jeunes - Adultes
Animation de la vie sociale (Le Zig Family-jeux en famille, « Les Toqués » activité cuisine intergénérationnelle), Char de la Saint Nicolas, « La journée des artistes locaux »)	Adultes - Familles
ALSH périscolaire	Enfants de 3 à 12 ans
ALSH extrascolaire	Enfants de 3 à 12 ans

Foyer Rural de Socourt

Le village de Socourt est situé à mi-parcours entre Epinal et Nancy. Le foyer rural est un acteur central de la commune. C'est lui qui réalise toutes les actions du village, c'est un lieu de rencontres et d'échanges reconnu par tous.

Le foyer rural bénéficie d'un agrément EVS depuis mars 2005. Son renouvellement a été reconduit jusqu'en 2023.

Le projet social en cours repose sur 4 objectifs :

- **Pérenniser les actions existantes qui répondent aux besoins de la population**
- **Développer de nouvelles animations en fonction des envies, des attentes et des besoins de la population**
- **Développer le travail en partenariat**
- **Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges**

La fréquentation

Une fréquentation en continu pour 218 adhérents. C'est une participation active de 60 bénévoles pour 2019 qui permet une ouverture de 30 heures par semaine.

Le financement

Le financement est principalement assuré par la Caf, la Commune, le Département, la Région, pour un budget global de 120 082 €. En 2019, la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement de vie sociale à hauteur de 22 313 € au titre de la prestation de service animation locale.

Les activités :

Activités	Public accueilli
Les rencontres de danses et de musiques traditionnelles. Les animations festives : marché de Noël, repas à thèmes. Les activités autour de la pêche (concours, safari...)	Tout public
Les ateliers parents-enfants La chasse à l'œuf, le défilé de Saint Nicolas avec spectacle	Familles - Enfants
La fête de l'été ; le camp ski ; le jardin collectif	Familles
La gym détente, le théâtre, la couture, les cours de musique, la marche nordique Le repas annuel Le « bistrot », lieu où chacun peut se retrouver librement, ouvert une fois par mois.	Adultes
ALSH périscolaire	Enfants de 3 à 12 ans
ALSH extrascolaire	Enfants de 3 à 12 ans

Association les Arts à Tantimont d'Hergugney

L'association est située dans un secteur géographique éloigné, en Zone de Revitalisation Rurale. Elle s'est créée en septembre 2004. Son but était de faire revivre un lieu historique et de développer et pérenniser la culture en milieu rural à destination de tous.

L'association bénéficie d'un agrément Espace de Vie Sociale depuis 2008. Son renouvellement a été reconduit jusqu'en 2023.

Le projet social en cours repose sur 5 objectifs :

- **Faire revivre un lieu historique**
- **Développer l'art et la culture en milieu rural**
- **Contribuer au lien intergénérationnel**
- **Favoriser la mixité sociale**
- **Développer l'accueil de personnes porteuses de handicap (enfants et adultes)**

La fréquentation

Une fréquentation qui comprend 67 usagers, dont 39 adhérents. C'est une participation active de 15 bénévoles qui permet une ouverture de 28,5 heures par semaine.

Le financement

Le financement est principalement assuré par la Caf et la Msa pour un budget global de 32 940€. En 2019 la Caf a enregistré un droit réel pour accompagner le fonctionnement de cet équipement de vie sociale à hauteur de 17 293€ au titre la prestation de service animation locale.

Les activités :

Activités	Public accueilli
L'atelier artistique	Tout public
L'atelier d'Art Thérapie	Adultes et Enfants porteurs de handicap
Animations locales (soirées musicales, marché de Noël, journées bien être, soirées théâtrales, soirées poétiques, portes ouvertes, vide-greniers, espace lecture ouvert à tous)	Tout public
Organisation de stages techniques en fonction de la demande : stage soudure, d'émaillage...	Adultes
Animation d'ateliers parents-enfants autour de la créativité en lien avec les Foyers Ruraux alentours	Familles

Forces	Faiblesses
<p>Pratique et/ou volonté d'une mutualisation des moyens, du matériel</p> <p>Bassin de vie n°1 : Une forte animation de la vie sociale sur le bassin de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de 3 Espaces de Vie Sociale • Itinérance des actions proposées par la Fédération des Foyers Ruraux • Implication de l'association Va où il me Plaît dans l'animation de la vie sociale du territoire • Implication forte d'un agent de Développement Social Local qui fédère les habitants • Présence du collectif d'habitants <p>Bassin de vie n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu associatif présent sur ce secteur • L'Esprit Libre est un espace porté par la CAE qui regroupe et fédère différents services : médiathèque, France Services, le service de transport à la demande, Ram, MSVS <p>Bassin de vie n°3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un espace de vie sociale avec rayonnement géographique sur le bassin de vie <p>Bassin de vie n°4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une animation de la vie sociale développée par de nombreux équipements de proximité sur les communes du pôle urbain • Des comités de quartiers sur la ville d'Epinal • Politique de la Ville : présence d'adultes relais sur les quartiers 	<p>Difficulté de mobilisation des familles (mobilité géographique, freins psychologiques et par intérêt)</p> <p>Manque de bénévolat : besoin de renouveler les bénévoles, d'accompagner la fonction bénévole,</p> <p>Développer et déployer une communication des offres de services</p> <p>Bassin de vie n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'un équipement pour fédérer et coordonner les dynamiques sur ce bassin de vie (animation de la vie sociale – mixité sociale - mobilisation psychique des familles, mobilisation de la jeunesse avec un désœuvrement repéré des jeunes sur Charmes) • Ruralité du bassin de vie <p>Bassin de vie n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone blanche en Espace de Vie Sociale agréé • Manque de lien social sur ces communes repérées par les élus (lien avec l'analyse des besoins sociaux). La population de ce bassin de vie est peu touchée par l'animation de la vie sociale • Ruralité du bassin de vie <p>Bassin de vie n°4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'interconnaissance entre les nombreux équipements
Opportunités	Risques
<p>Bassin de vie n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamique communale sur certains secteurs notamment Vincey • Implication des habitants dans les collectifs de prévention sur Capavenir, Charmes et Vincey <p>Bassin de vie n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une MJC à La Vôge-les-Bains • La présence de l'Esprit Libre • Politique de redynamisation du centre bourg à La Vôge-les-Bains <p>Bassin de vie n°3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réelle dynamique de l'animation de la vie sociale qui se crée sur ce bassin de vie, avec une association qui fédère la population dans les communes dépourvues d'équipement, qui amorce une réflexion sur un futur centre social • La commune d'Hadol s'est pourvue d'une adjointe à la vie associative • Politique de redynamisation du centre bourg de Xertigny • Intervention de l'Association Jeunesse et Cultures par l'éducation spécialisée sur la commune de Xertigny • la présence d'une MJC à Xertigny <p>Bassin de vie n°4</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 Quartiers en Politique de la Ville avec des financements spécifiques pour développer des actions d'animation de la vie sociale 	<p>Bassin de vie n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essoufflement des structures • Epuisement du personnel associatif <p>Bassin de vie n°3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essoufflement de l'unique opérateur sur ce secteur géographique étendu



Fiche n°10

52

Accès aux droits

D'après une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) d'avril 2018, 63% des personnes pouvant bénéficier d'une prestation sociale et familiale y accèdent après un rendez-vous des droits.

Mis en place en 2014 par les Caf, le rendez-vous des droits a pour objectif d'améliorer l'information et l'accès aux droits sociaux.

Les droits étudiés lors de ces rendez-vous couvrent ceux de la branche Famille, mais aussi la couverture santé complémentaire, les aides locales, les prestations chômage...

Les principales prestations évoquées lors de ces rendez-vous sont :

- Le Revenu de solidarité active (Rsa)
- La Prime d'activité

- Les Allocations logement
- L'Allocation de soutien familial (Asf) et la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- L'Allocation d'Aide au retour à l'Emploi (Are)
- L'Aide à la complémentaire santé solidaire (Acss)
- L'Allocation Journalière du proche aidant
- Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz
- Les aides locales telles que réductions pour les transports, aide à domicile...

Les services publics présents sur la CAE

Caisse d'Allocations Familiales

- Accueil sur rendez-vous avec un conseiller à Epinal au siège de la Caf 30 chemin de la belle aux bois dormant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et à Charmes dans les locaux de la MSVS au 11 rue Marcel Goulette les 1^{er} et 3^e mardi du mois

Accueil social sur rendez-vous avec la chargée d'intervention sociale à domicile ou dans un lieu ressource centre social, MSVS, MSAP, France Services
Tél. : 0810 25 88 10
www.Caf.fr

Conseil Départemental Pôle Développement des Solidarités

Action sociale territorialisée (service social, PMI, ASE, insertion)

- **MSVS Epinal 1**
Place du Général de Gaulle 88152 Capavenir Vosges
03 29 39 40 57
- **Centre de proximité de Charmes**
11 rue Marcel Goulette
88130 Charmes
03 29 38 13 08
- **MSVS Epinal 2**
1 rue de la Préfecture 88000 Epinal
03 29 29 86 50
Centre de proximité du Plateau de la Justice
2 rue Henri Sellier
03 29 34 31 94
- **MSVS Epinal 3**
31 rue des Acacias 88190 Golbey
03 29 29 27 30
Centre de proximité de Xertigny
32 rue de la Vallée de l'Aître 88220 Xertigny
03 29 30 37 10

Mutualité Sociale Agricole

- 8 avenue du Général de Gaulle 88000 EPINAL
03 29 64 88 00
www.msalorraine.fr
Service social : 03 29 64 84 49

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- 14 rue de la Clé d'Or 88015 Epinal cedex
Tél. : 3646
www.ameli.fr
Service social CARSAT : 03 29 32 48 59

Emploi

- **Pôle emploi**
Epinal Dutac 3 Place du Général de Gaulle
88000 Epinal
Epinal Voivre 14 avenue du Rose Poirier 88000
Epinal
Tél. : 3949
www.pole-emploi.fr
- **La Fabrique à Entreprendre**
Place d'Avrinsart 88000 Epinal
06 27 33 34 97

Mission Locale

- 5 Chemin Belle au Bois Dormant 88000 Epinal
Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans
les domaines suivants : emploi, formation,
orientation, mobilité, santé, logement, culture,
citoyenneté
Permanences dans les MSAP
Tél. : 03 29 82 23 05
accueil@ml-epinal.fr

Centre Communal d'Action Sociale

- Le CCAS est un établissement public communal
qui intervient dans les domaines de l'aide sociale
légale et facultative, ainsi que dans les actions et
activités sociales.
Chaque commune dispose d'un CCAS avec une
organisation propre à la hauteur des enjeux et
des moyens de chaque commune.
Les principales communes du territoire (pôle
urbain central + les bourgs centres) sont dotées
de CCAS plus structurés

Direction départementale des Finances Publiques

- 25 rue Antoine Hurault 88000 EPINAL
03 29 69 25 25

Maintien et aide à domicile

- **ADAVIE**
20 rue des Etats Unis 88000 Epinal
03 29 35 23 06
- **ADMR**
3 ter chemin Belle au Bois Dormant 88000
Epinal
03 29 81 22 23

Point Info Famille - Service départemental

- Mission : favoriser l'accès de tous à l'information
et simplifier les démarches dans tous les
domaines de la vie quotidienne et des droits.
Gratuit et ouvert à tous.
- **UDAF** - rue du Général Haxo - 5 quartier de la
Magdeleine - 88025 ÉPINAL cedex
Tél. 03 29 35 16 16
infofamille@udaf.unaf.fr

Maison de Services Au Public / France Services

Accueil, information, orientation, accompagnement aux démarches administratives, aide à l'utilisation des services et outils numériques, mise en relation avec les services Caf, Cnam, Msa, Pôle Emploi, Carsat, centre des impôts,... avec un conciliateur de justice, aide à la recherche d'emploi...

- **MSAP Xertigny** 32 rue de la Vallée de l'Aître 88220 Xertigny
03 29 29 04 90
Lundi – Mardi Mercredi 13h30 – 17h / Jeudi – Vendredi 8h30-12h/13h30-17h
- **Antenne MSAP d'Arches** 3 rue de la Gare 88380 Arches
03 29 32 48 81
Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h
- **MSAP Capavenir Vosges** 1 rue de Lorraine 88150 Capavenir Vosges
03 29 31 63 42
Lundi 13h30-17h /Mardi – Mercredi 8h30-12h/13h30-17h /Jeudi – Vendredi 8h30-12h
- **MSAP Charmes** 1 place Henri Breton 88130 Charmes
03 29 29 72 90
Lundi et jeudi 8h30/12 et 13h30/17h, mardi, mercredi et vendredi 13h30-17h
- **Antenne MSAP Vincey** 1Ter rue du Monument 88450 Vincey
03 29 39 10 17
Mercredi 8h30-12h /Vendredi 13h30-17h
- **Antenne MSAP La Verrerie de Portieux** 11 rue de la Mairie 88330 Portieux
03 29 29 49 88
Vendredi 8h30-12h
- **France Services La Vôge-Les-Bains**
5 rue du Général Leclerc 88240 La Vôge-Les-Bains
03 29 39 64 83
Lundi – Jeudi 8h30-12h/13h30-17h /Mardi – Mercredi – Vendredi 8h30-12h
- **MSAP Girancourt** 130 chemin des Mitroches 88390 Girancourt
03 29 36 15 47
Lundi 8h30-12h et jeudi 13h30-17h
- **MSAP Epinal** 1 place d'Avrinsart Tour 2 88000 Epinal
03 29 30 39 05
Du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h

Droit des femmes et des familles

- **CIDFF**
Place Edmond Henry 88000 Epinal
03 29 35 49 15

AVSEA

- **Point conseil budget**
Place Edmond Henry 88000 Epinal
06 02 09 26 44

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

- **Association le Renouveau**
3 allée des Noisetiers 88000 Epinal
03 29 35 06 57
- **L'Abri Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**
1299 rue Genemont 88550 Pouxoux
03 29 36 97 55

Personnes handicapées enfants et adolescents

- **MDPH** 2rue Grennevo 8800 Epinal
03 29 29 09 91
- **Institut Médico Educatif**
4 rue des Vergers 88330 Châtel-sur-Moselle
03 29 67 64 50
- **Institut Médico Educatif Clair Matin**
Rue de la Voivre 88000 Epinal
03 29 34 14 67
- **Service d'Education et Soins Spécialisés à Domicile**
18 rue de la Voivre 88000 Epinal
03 29 82 35 55
- **Institut Médico Educatif Jean Poirot**
Place du Potet 88240 Fontenoy-le-Château
03 29 66 66 29
- **ITEP les images**
3 allée des Erables 88000 Epinal
03 29 67 51 30
- **Service d'Education et Soins Spécialisés à Domicile Les Images**
3 allée des Erables 88000 Epinal
03 29 67 51 30

Personnes handicapées adultes

- **MDPH**
2 rue Grennevo 88000 Epinal 03 29 29 09 91
- **CAP EMPLOI**
8 allée de l'Aubépine 88000 Epinal
03 29 31 86 13
- **Atelier protégé**
3 rue de la Houée 88000 Dinozé 03 29 35 29 77
- **Etablissement de Service d'Aide par le Travail APF**
288 rue de la Papeterie 88000 Dinozé
03 29 29 58 00
- **Centre d'Accueil de jour les Aubépines**
3 bis allée de l'Aubépine 88000 Epinal
03 29 66 55 09
- **Centre Ressource Développement Insertion**
156 avenue Léon Blum 88000 Epinal
03 29 31 88 20
- **Etablissement de Service d'Aide par le Travail**
5 allée des Epicéas 88000 Epinal
03 29 81 22 55
- **Foyer d'Accueil Spécialisé APF**
2 bis rue de la Bazaine 88000 Epinal
03 29 81 46 46
- **Foyer d'hébergement la Roseraie**
7-9 rue Antoine Hurault 88000 Epinal
03 29 82 16 27
- **Foyer d'hébergement la Tuilerie**
3 rue de la Tuilerie 88000 Epinal 03 29 34 45 24
- **Mission d'Appui et de Développement de l'Alternance pour Personnes Handicapées**
8 allée de l'Aubépine 88000 Epinal
03 29 31 86 13
- **Maison d'Accueil Spécialisée Boulv'Art**
10 allée des Blanches Croix 88000 Epinal
03 29 67 33 01
- **Foyer de Vie La Traversière**
1 B rue Jeanne d'Arc 88440 Nomexy
03 29 67 16 12
- **Foyer de Belval**
13 route de la Verrerie 88330 Portieux
03 29 67 42 70
- **Maison d'Accueil Spécialisée l'Aquarelle**
36 rue du Pincieux 88450 Vincey
03 29 67 42 21

Personnes âgées

- **CLIC d'Epinal et Couronne**
51 rue de la Préfecture 88000 Epinal
03 29 38 52 80
- **Foyer Logement Résidence Saint-Antoine**
4 route de Remiremont 88380 Arches
06 20 61 56 16
- **EHPAD Maison de Retraite Saint-Martin**
32 rue des Capucins 88131 Charmes
03 29 38 11 06
- **EHPAD Saint-Jean**
8 rue de la Croisette 88270 Charmois
l'Orgueilleux 03 29 30 94 48
- **EHPAD Anne et Jean-Marie Compas**
96 rue Roche Guérin 88000 Dinozé
03 29 82 44 81
- **EHPAD KORIAN VILLA SPINALE**
13 rue Ponscarme 88000 Epinal 03 29 69 51 80
- **EHPAD Résidence les Magnolias**
34 rue Français 88000 Epinal 03 29 64 24 49
- **EHPAD Les Bruyères**
9 rue de Courcy 88000 Epinal 03 29 82 89 50
- **EHPAD Résidence Notre Dame**
3 rue Galtier 88000 Epinal 03 29 35 02 02
- **Résidence Autonomie Bon Repos**
20 quai Michelet 88000 Epinal 03 29 82 19 64
- **Résidence Le Chapitre**
15 place de l'Atre 88000 Epinal 03 29 82 46 89
- **Résidence Sans Soucis**
Petite-Rue des Forts 88000 Epinal 03 29 82 16 42
- **Centre Hospitalier Intercommunal**
13 rue Eugène Lutherer 88191 Golbey
03 29 68 15 15
- **EHPAD Le Cèdre Bleu**
6 place Jules Ferry 88150 Capavenir Vosges
03.29.31.60.20
- **EHPAD Saint-André**
29 rue Georges Colnot 88220 Xertigny
03 29 30 10 45
- **EHPAD Jardins des Cuvières**
88150 Capavenir 03 29 38 50 00
- **EHPAD Sentier d'Automne**
88240 La Vôge-Les-Bains 03 29 36 32 28
- **EHPAD Jean Martin Moye**
21 rue Bienheureux 88130 Essegney
03 29 38 12 64

Santé

- **Centre Hospitalier Emile Durkheim**
3 avenue Robert Schuman 88000 Epinal
03 29 68 70 00
- **Maison de santé Saint-Jean**
31 rue Thiers 88000 Epinal
03 29 68 43 03
- **Centre Hospitalier Intercommunal de Golbey**
13 rue Eugène Lutherer 88190 Golbey
03 29 68 15 15
- **Polyclinique La Ligne Bleue**
9 avenue du Rose Poirier 88000 Epinal
03 29 68 60 60
- **Maison de santé**
4 nations à Epinal
Les Images à Epinal
Michelet à Epinal
Xertigny
La Vôge les Bains
Deyvillers
- **Maison médicale**
Charmes
Arches
Golbey
Capavenir
- **Soins de suite et de Réadaptation Hôpital local**
2 rue des Vergers 88330 Châtel-sur-Moselle
- **Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie**
5 impasse Belvédère 88000 Epinal
03 29 29 12 50
- **La Croisée**
33 rue Thiers 88000 Epinal
03 29 35 62 02
- **Centre Médico Psychologique Adultes**
18 rue de la Préfecture 88000 Epinal
- **Centre Médico Psychologique pour Enfants & Adolescents**
2 quai Colonel Serot 88000 Epinal
03 29 68 28 09
- **La Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes des Vosges**
16 Quai Jules Ferry 88000 Epinal 03 29 39 51 38
- **CAMSP**
70 avenue du Rose Poirier 88000 Epinal
03 29 31 28 98

Logement

- **AVIAL**
32 rue André Vitu 88000 Epinal
03 29 82 20 68

Accès aux droits

- **CDAD Conseil Départemental d'Accès aux Droits des Vosges**
7 place Edmond Henri 88000 Epinal
03 29 34 53 53

Banque de France

- **Banque de France**
20 rue Thiers 88000 Epinal 03 29 64 41 00

Associations caritatives

- **Représentées sur les 4 bassins de la CAE**

Thermalisme

- **Etablissement Thermal Chaîne Thermale du Soleil**
Avenue du Docteur Mathieu
88240 La Vôge-Les-Bains

Forces	Faiblesses
<p>Accès aux droits garanti en proximité sur l'ensemble du territoire par une couverture MSAP/France services</p> <p>Un contrat local de santé à l'échelle intercommunale qui devrait permettre d'améliorer la couverture santé du territoire</p> <p>Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan de déplacement urbain au niveau intercommunal • Transport à la demande sur le bassin de vie n°2 • Plateforme Mobilcllic <p>Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS), une volonté des élus impulsée par la Commission des Affaires Sociales de la CAE d'interconnaissance sur les thématiques sociales</p> <p>Existence de nombreux outils de communication variés dans chaque collectivité</p>	<p>Fracture numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Illectronisme de certaines familles qui ont à réaliser des démarches administratives • Accès aux outils numériques • Couverture numérique sur les bassins de vie ruraux <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de transport public peu adapté et insuffisant en dehors du pôle urbain central
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'interconnaissance des partenaires sur le territoire • Réflexion dans le cadre de l'ABS et du contrat pluriannuel CD-CAE, de la pertinence d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le non-recours aux droits • Accroissement des inégalités sociales



Le Conseil Départemental des Vosges et les services de l'État ont réalisé en 2017 un diagnostic dans le cadre du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public des Vosges :

Communauté d'Agglomération d'Epinal

REPERES

78 communes
111 869 habitants
101 hab/km²

Population -20 ans : 23,8%

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : 25,2%

Vosges : 27,6%

France : 24,2%

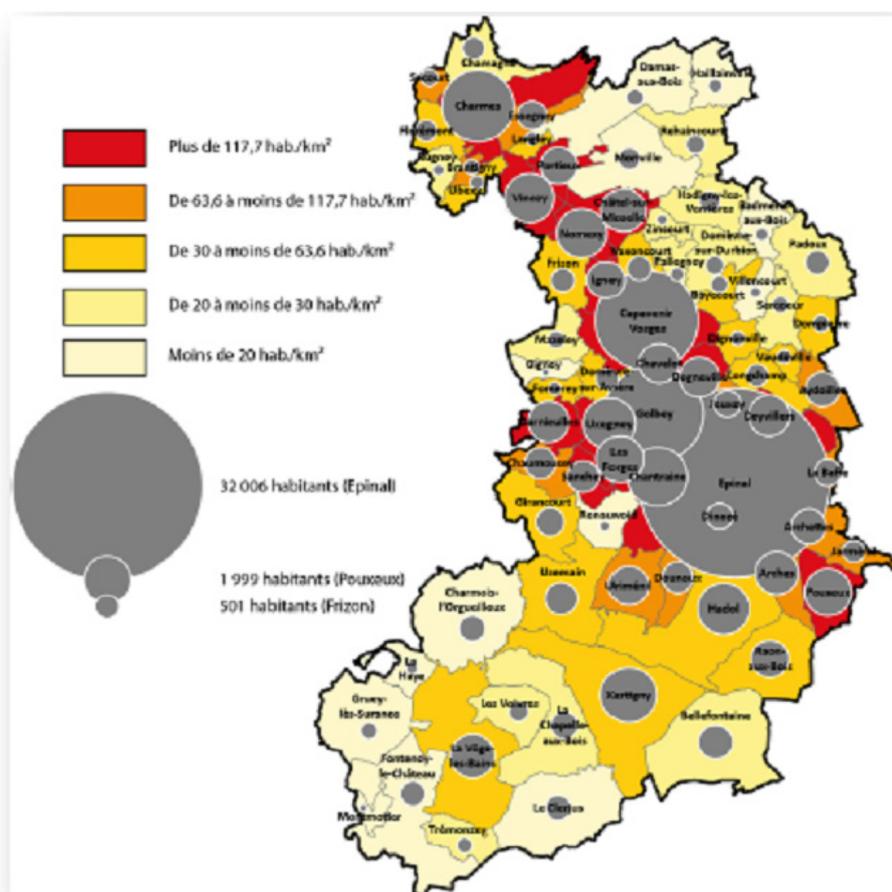
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

4,9 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

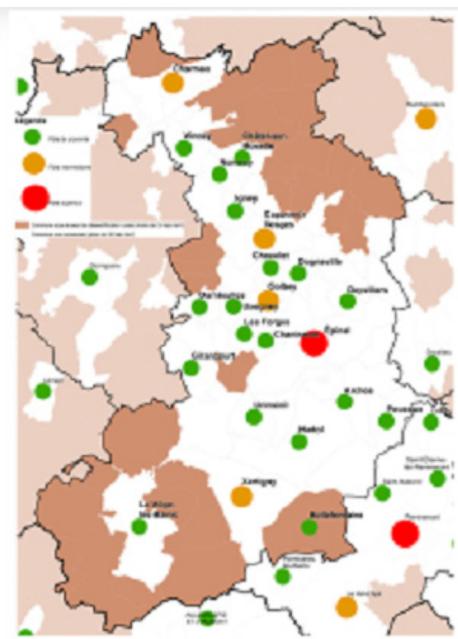
- 122 salles de sports
- 12 bassins de natation
- 1 patinoire
- 5 écoles de musique et 1 conservatoire
- 2 cinémas
- 36 bibliothèques



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contrats d'Urbanisme et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 23 communes (soit près de 30%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : Epinal.
- 4 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : Charmes, Xertigny, Golbey et Capavenir-Vosges.
- 18 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : Arches, La Vôge-les-Bains, Bellefontaine, Chantraine, Châtel-sur-Moselle, Chavelot, Darnieulles, Deyvillers, Dogneville, Girancourt, Hadol, Igney, Les Forges, Nomexy, Pouxoux, Uriménil, Uxegney, Vincey



Les Pôles de services de la nouvelle agglomération sont assez bien répartis le long de la vallée de la Moselle qui compose l'axe structurant de ce territoire. Epinal, préfecture des Vosges dispose de nombreux services dont le rayonnement dessert l'ensemble de ce grand bassin de vie intercommunal.

Mais 47 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Ce sont principalement des petites communes situées dans le nord-est et le sud ouest de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et dont la plupart ont atteint le seuil de désertification (<30 hab/km²). Ces mêmes communes peuvent avoir des temps d'accès aux services publics supérieurs à 20 minutes.

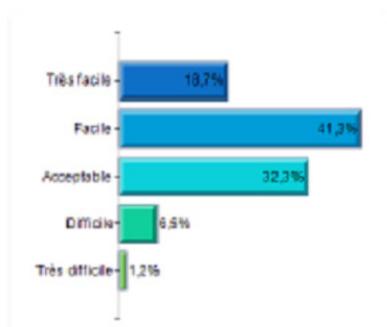
Démographie et densité

La nouvelle Communauté d'Agglomération regroupe près de 30% de la population départementale et sa densité de population (101 hab/km²) est bien supérieure à la moyenne vosgienne. C'est le territoire « Cœur des Vosges » qui participe fortement à l'attractivité et au dynamisme départemental.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est le deuxième plus densément peuplé des Vosges et la perte de population y est plus faible que dans l'ensemble du département. L'indice de jeunesse est globalement important permettant à la plupart des communes de conserver une certaine vitalité.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public¹ seuls 7,7% des répondants estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



¹ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté d'Agglomération.

Sur les 51 services enquêtés, une quinzaine ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	4,2%
2	Autocar/bus	21,0%
3	Train	23,1%
4	Accueil petite enfance	23,3%
5	Démarches administratives	24,3%
6	CAF	27,9%
7	CPAM	28,9%
8	Gynécologue	34,0%
9	Médecin généraliste	39,1%
10	Dentiste	41,2%
11	Activités périscolaires	41,7%
12	Urgences	41,9%
13	Services postaux	42,9%
14	Hôpital	44,5%
15	Lycée	48,9%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 6 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, hôpital, urgences...
- la mobilité : train et car.
- les démarches administratives.
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les services postaux

Ce que disent les élus du territoire

- La création de la nouvelle communauté d'agglomération a pour objectifs de répondre à plusieurs enjeux : économique (autour de l'axe structurant RN57), enseignement supérieur et recherche, aménagement durable du territoire (mise en œuvre des orientations du Schéma de Cohérence Territorial), équilibre entre rural et urbain (mutualisation de services pour les petites communes), touristique (extension à tout le territoire de l'Office de Tourisme 1^{ère} catégorie).
- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'aire urbaine indique clairement la nécessité de mailler le territoire autour d'Epinal-Golbey et d'un réseau de bourgs centres et pôles de proximité dynamiques (Xertigny, Charmes, Bains-les-Bains, Thaon-les-Vosges).

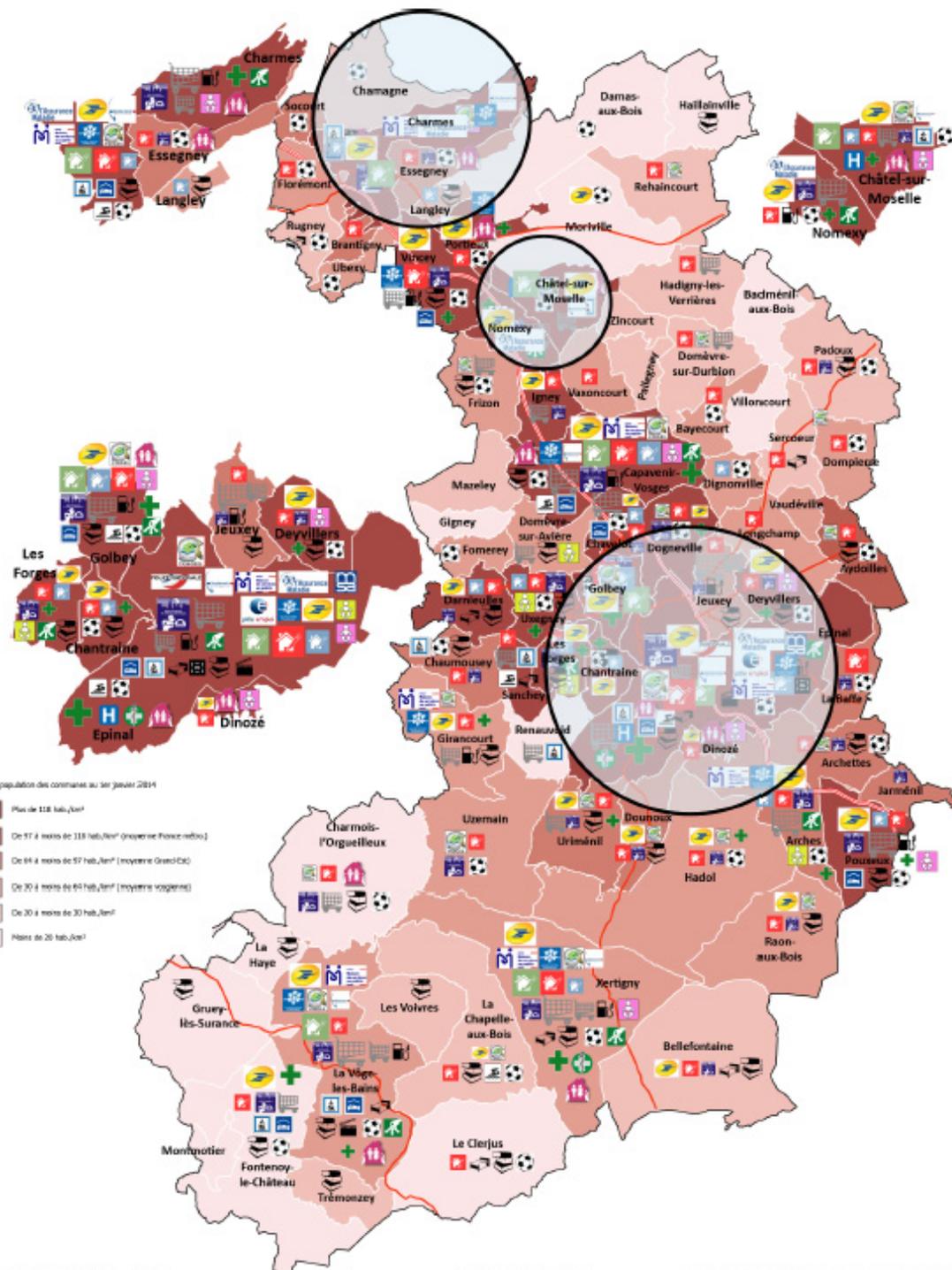


- L'agglomération d'Epinal dispose d'un cadre de vie agréable avec un niveau d'équipements importants. La Communauté d'Agglomération est encore concentrée sur la gestion d'équipements. Mais des initiatives esquissent une politique publique d'accès aux services : le « Pass Communautaire » pour l'accès aux offres de loisirs sportifs et culturels, la mise en réseau de la lecture publique avec la Médiathèque d'Epinal, la programmation « Scènes Vosges » pour assurer une bonne diffusion culturelle dans l'ensemble du territoire communautaire, le « Bus de l'énergie » itinérant pour l'accès au programme d'aides à la rénovation énergétique.
- La reconnaissance de l'agglomération au sein de la région Grand Est est un enjeu essentiel pour son avenir, d'où la nécessité d'établir des stratégies d'alliance avec le Sillon Lorrain (Pôle Métropolitain). Il convient aussi de souligner l'importance des relations quotidiennes avec les départements voisins pour les territoires situés au nord et au sud de l'agglomération.
- Il convient de souligner l'important dispositif dont dispose l'agglomération pour accompagner la création/reprise d'entreprises : pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, couveuse, maison de l'entrepreneuriat.
- Les liaisons ferroviaires sont importantes notamment le TER vers Nancy (beaucoup de navetteurs). Et il est vital pour son développement de connecter les Vosges à la branche sud du TGV Rhin-Rhône.
- Epinal, préfecture, concentre de nombreux équipements structurants : enseignement supérieur, administrations départementales, médiathèque, patinoire, centre aquatique, espaces culturels.
- Le développement de l'enseignements supérieur un enjeu majeur pour inciter les vosgiens à poursuivre leurs études. Les services pour l'animation de la vie étudiante sont donc très importants. Enfin la recherche et activités autour du numérique (French Tech, Cluster Nord vallée sur Eco-construction, Ecoparc sur écologie industrielle, Pôle image et numérique).
- Le territoire se distingue par son offre sportive de qualité à destination des scolaires, des habitants, des sportifs de haut niveau et des touristes. Une réflexion est en cours pour créer un pôle nautique (Epinal, lac de Bouzey et d'autres plans d'eau). Ainsi qu'un centre d'hébergement et de formation pour les sportifs de haut niveau et les encadrants des clubs.
- L'agglomération dispose aussi d'un potentiel de développement touristique intéressant, notamment avec le thermalisme, le tourisme de pleine nature et l'Image.
- Pour l'accès aux services, il est important de prendre en compte deux catégories de publics/usagers : les personnes mobiles qui peuvent facilement se déplacer pour accéder aux services et les personnes isolées sans moyens de déplacement pour lesquels l'offre de services doit être adaptée.
- 7 Maisons de Services au Public (MSAP) sont présentes dans la nouvelle agglomération. Elles répondent à un besoin important notamment auprès d'un public faiblement formé. Une vraie réflexion est à engager pour conforter ce réseau et encore mieux structurer l'accueil de services publics dans l'ensemble des territoires.
- Concernant la santé, un Contrat Local de Santé a été signé avec l'Agence Régional de Santé axé sur la prévention. Mais la question de l'accès au soin reste un sujet de préoccupation : plus de la moitié des médecins généralistes ont plus de 55 ans et il existe encore des problèmes pour l'accès aux urgences. Mais il faut souligner qu'un nouveau centre hospitalier est en construction et qu'il existe trois Maisons de Santé Pluridisciplinaire (à Epinal, Xertigny et Girancourt) et que deux autres sont en projet (à Charmes et Bains-les-Bains)
- Il serait nécessaire de repenser l'organisation des écoles pour maintenir une scolarisation au plus près des habitants (par exemple : projet de création de regroupement d'écoles avec crèche).
- Une réflexion est engagée pour améliorer l'accueil de classes vertes et de stages ou CLSH à la base de loisirs de Bouzey.
- L'offre d'accueil de la petite enfance est essentielle, dans les communes périurbaines et rurales pour fixer les familles. L'offre est assez bien couverte sur l'ensemble de l'agglomération et est dans la moyenne départementale (taux de couverture 64%).
- Il est à noter l'importance d'améliorer la capacité d'accueil en établissements des personnes âgées (agrandissement à Charmes).

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle Communauté d'Agglomération capable de peser dans les dynamiques régionales. • Une coopération avec le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain pour profiter de la dynamique métropolitaine. • Une ville centre offrant des services supérieurs nombreux et de qualité. • Un dynamique démographique globalement positive et une population relativement jeune. • Un territoire disposant d'un réseau de pôles de services encore assez dense et un réseau de bourgs centre bien répartis pour assurer un accès de proximité aux services. • 7 Maisons de Services au Public (MSAP) assurant un bon maillage du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville centre et préfecture dont la taille moyenne ne permet pas d'entraîner seule tout le territoire. • Une attractivité territoriale à renforcer. • Des communes au sud-ouest et au nord-est de l'agglomération en plus grande difficulté (perte de population, vieillissement, manque de proximité aux services) • Des politiques publiques en matière de services qui auraient besoin d'être structurées au niveau communautaire. • Une présence médicale à améliorer notamment dans les parties nord et sud • Une offre de transports publics qui doit s'adapter au nouveau périmètre de l'agglomération.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle agglomération forte pour mutualiser les moyens et conforter l'offre de services. • Un projet de territoire (Schéma de Cohérence Territorial) pour construire la nouvelle agglomération et faire cohésion autour d'une solidarité urbain/rural qui puisse entraîner tous les territoires dans une stratégie de développement. La démarche sera engagée en Juillet 2017. • Une dynamique métropolitaine du sillon lorrain pour bénéficier de services supérieurs. • Une volonté de développer les services autour des Maisons de Services au Public (MSAP). • Un nouvel hôpital pour renforcer l'offre de soins. • Des projets intéressants pour renforcer l'attractivité (campagne de promotion Air France, week-end pour accueillir des cadres...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme toutes les villes moyennes françaises, Epinal fait face à une perte d'attractivité qui risque de s'accroître. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire, notamment la Vôge avec un risque de fracture territoriale entre communes en développement et celles en déclin ou isolées. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour la présence des médecins généralistes. • Réduction de certains services publics d'Etat.

Quelques enjeux pour les services

- Réussir la construction de la nouvelle intercommunalité avec une stratégie de développement économique et d'attractivité ambitieuse.
- Développer les offres de services en direction des jeunes et des étudiants.
- Renforcer l'offre de services au public en confortant les Maisons de Services au Public (MSAP) et en assurant un bon niveau de services dans la ville centre.
- Conforter la dynamique commerciale du centre ville d'Epinal et des bourgs centre.
- Mieux organiser l'offre de santé sur l'ensemble du territoire, notamment avec l'ouverture de nouvelles Maisons de Santé Pluridisciplinaire dans le nord de l'agglomération et la Vôge.
- Proposer une diffusion culturelle et de loisirs autour d'une programmation profitant à tous les territoires (conforter le « Pass Communautaire ») et la mise en réseau de la lecture publique.

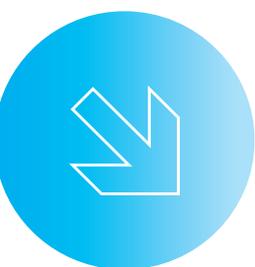


Densité de population des communes au 1er janvier 2014

- Plus de 118 hab./km²
- De 97 à moins de 118 hab./km² (moyenne France métro.)
- De 64 à moins de 97 hab./km² (moyenne Grand Est)
- De 30 à moins de 64 hab./km² (moyenne vosgienne)
- De 20 à moins de 30 hab./km²
- Moins de 20 hab./km²

<p>Services publics (présence d'un service / point de contact)</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureau de Poste Agence postale Mairie postale Mairie des Services au Public Cafétéria Cafétéria Familiales Mairie simple Mairie 	<p>Secours</p> <ul style="list-style-type: none"> Police Gendarmerie Brigade de proximité Centre de secours principal Centre de secours Centre de secours intervention 	<p>Éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 école maternelle 2 écoles maternelles et plus 1 école élémentaire 2 à 3 écoles élémentaires 4 écoles élémentaires et plus Collège public 	<p>Santé (présence d'un service / équipement)</p> <ul style="list-style-type: none"> Médical 1 pharmacie 2 à 3 pharmacies 4 pharmacies et plus Maison de santé pluridisciplinaire Établissement d'hébergement pour personnes âgées 	<p>Tourisme, loisirs, culture (présence d'un service / équipement)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mairie Terrain de camping Chambres d'hôte Mairie et bibliothèque Terrain de sports Cafétéria Mairie de France 	<p>Commerce, services divers (présence d'un service / équipement)</p> <ul style="list-style-type: none"> Boutique Supermarché Boutique 1 à 10 boulangeries 11 boulangeries et plus Station service Mairie de France Mairie de France Mairie de France
--	---	---	---	--	--

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges



Fiche n°11

[Source des données : Caf 2018]

63

Prestations aux familles

En nombre de bénéficiaires

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Bassin de vie n°4	EPCI
L'accompagnement des parents et des enfants					
Allocations Familiales	899	270	1 194	5 112	7 475
Complément Familial	190	66	221	1 068	1 545
Allocation de Rentrée Scolaire	611	222	660	3 706	5 199
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	42	7	47	288	384
Allocation Journalière de Présence Parentale	NS	NS	NS	8	12
Allocation de Soutien Familial	176	44	128	1 246	1 594
L'enfance et la jeunesse					
Prestation d'Accueil du Jeune enfant	424	103	499	2 232	3 258
Complément Mode de Garde	228	48	301	979	1 556
Complément Mode de Garde Assistants Maternels	221	48	295	921	1 485
Complément Mode de Garde Association	NS	0	NS	33	41
Complément Mode de Garde domicile	NS	0	NS	30	36
Prestation Partagée d'Education de l'Enfant	45	12	80	258	395
Le logement et le cadre de vie					
Allocation Logement Familiale	316	99	333	1 526	2 274
Allocation Logement Sociale	376	107	299	2 977	3 759
Aide Personnalisée au Logement	507	116	290	4 821	5 734
La solidarité et l'insertion					
Prime d'Activité	589	185	644	4 363	5 781
Revenu de Solidarité Active	382	128	295	2 982	3 787
Allocation Adulte Handicapé	265	71	147	1 720	2 203
Montant prestations légales en €	13 653 818	4 167 527	12 681 926	94 533 550	125 036 822

NS : non significatif

Quand on compare le montant de prestations versées et le nombre d'allocataires, c'est à Gruery Les Surance, commune située dans le bassin de vie n°2, que le montant par allocataire est le plus élevé avec 8 456 €.

C'est à Villoncourt, commune située dans le bassin de vie n°4, que ce montant est le plus faible avec 1 673 € par allocataire.

La moyenne sur la CAE est de 5 689 € par allocataire.



Fiche n°12

64

Synthèse - Questions à approfondir

Pour rappel

Située au centre du département et traversée du nord au sud par l'axe routier « nationale 57 » et la Moselle, le long desquels s'est implantée l'essentiel de l'activité économique, la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) compte 111 367 habitants pour 78 communes. Elle est passée en 6 ans de 2 à 78 communes, en multipliant par 3 sa population et d'une intercommunalité urbaine à une dominante rurale, avec la moitié des communes présentant moins de 500 habitants.

Pour les besoins du diagnostic, en cohérence avec le découpage de l'Analyse des Besoins Sociaux et des différents schémas intercommunaux (SCOT, Programme Local de l'Habitat), les données de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ont été comparées à celles du département et/ou du national, à partir de quatre entités :

- **Bassin de vie n°1 (Secteur de Charmes)** composé de 18 communes : Charmes, Savigny, Socourt, Chamagne, Hergugney, Florémont, Rugney, Brantigny, Ubexy, Vincey, Portieux, Moriville, Damas aux Bois, Langley, Essegney, Rehaincourt, Haillainville, Hadigny les Verrières. (12 750 habitants).
- **Bassin de vie n°2 (Secteur du Val de Vôge)** composé de 10 communes : La Haye, Gruey les surance, la Vôge-les-Bains, les Voivres, la Chapelle-aux-Bois, le Clerjus, Trémonzey, Montmotier, Fontenoy le château, Charmois l'Orgueilleux. (4 995 habitants).
- **Bassin de vie n°3 (Secteur Sud Xertigny-Arches)** composé de 13 communes : Uzemain, Uriménil, Dounoux, Dinozé, Arches, Archettes, Pouxoux, La Baffe, Raon-aux-Bois, Jarménil, Bellefontaine, Xertigny, Hadol. (16 946 habitants).

- **Bassin de vie n°4 (Secteur Epinal et Epinal Nord)** composé de 37 communes dont les 3 communes du pôle urbain centre : Chantraine, Epinal et Golbey, Châtel sur Moselle, Nomexy, Capavenir Vosges, Padoux, Badménil-aux-Bois, Dompierre, Sercoeur, Villoncourt, Bayecourt, Domèvre-sur-Durbion, Domèvre-sur-Avière, Pallegney, Zincourt, Vaxoncourt, Igney, Frizon, Mazelay, Gigney, Fomerey, Darnieulles, Chaumousey, Girancourt, Renauvoid, Sanchev, Uxegney, Les Forges, Chavelot, Dogneville, Jeuxy, Deyvillers, Longchamp, Aydoilles, Vaudéville, Dignonville. (76 676 habitants).

Synthèse des constats

La CAE perd des habitants mais de manière moindre que la moyenne départementale. C'est principalement le solde migratoire qui est à l'origine de cette baisse de population. On observe de fortes disparités dans les bassins de vie. Le nord du territoire est plus jeune et plus attractif que le sud (bassin de vie n°2 notamment) qui est plus vieillissant avec une perte de population importante.

Les personnes « isolées » et les couples avec enfant(s) sont les deux types de structure familiale les plus fréquentes. 1/3 des familles du territoire sont des familles monoparentales. La répartition des structures familiales est à nuancer : le bassin de vie n°4 comporte davantage de personnes isolées, alors que le bassin de vie n°3 est composé majoritairement de familles avec enfants. La monoparentalité peut représenter jusqu'à 38% sur les villes d'Epinal et de Golbey.

Malgré tout, ce sont 20 009 jeunes de moins de 18 ans qui vivent dans la Communauté d'Agglomération d'Epinal, dont un tiers a moins de 6 ans et un tiers se situe dans la tranche « ados » 12-18 ans. Tous ces jeunes sont susceptibles de fréquenter les écoles, les structures d'accueil, les accueils collectifs de mineurs, les centres sociaux et les équipements sportifs et culturels...

C'est le secteur le plus urbain avec ses trois quartiers politique de la ville, ainsi que le secteur le plus rural, qui concentrent le plus grand nombre de minima sociaux, de personnes isolées et de familles monoparentales. Le taux d'allocataires « fragiles » le plus élevé est situé au nord du territoire. La population du bassin de vie n°3 semble être moins en difficulté.

Malgré une évolution positive du nombre de logements sur la décennie 2006-2016, la part de logements vacants reste très élevée. Vacance qui touche aussi bien le secteur urbain (appartement) que rural (maison individuelle). La population est majoritairement propriétaire sur les bassins de vie n°2 et 3 plus ruraux que sur le bassin de vie n°4 plus urbain. Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal est marqué par un parc de logement vieillissant. Le secteur urbain central avec notamment les trois quartiers prioritaires politique de la ville concentre le plus grand nombre de logements sociaux. Cependant, les bourgs centres sont également pourvus (Charmes, Vincey, Xertigny, la Vôge-les-Bains). Les deux principaux bailleurs sur le territoire sont Vosgelis et Epinal Habitat. Le logement social est davantage marqué par la décohabitation et la paupérisation. Malgré d'importants programmes déployés, la précarité énergétique reste importante sur l'ensemble du territoire.

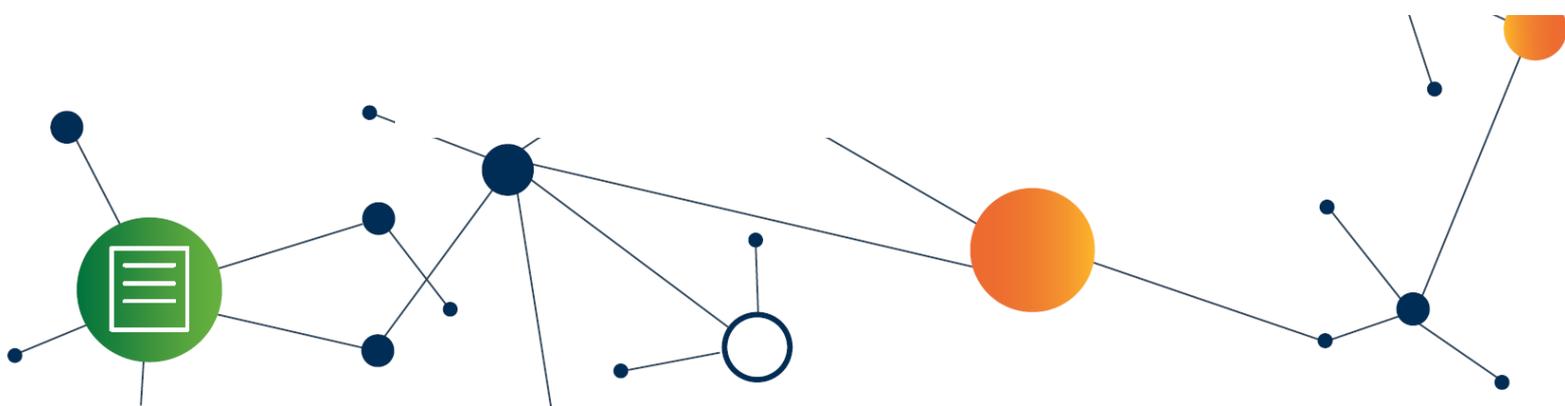
La CAE a perdu des emplois entre 2011 et 2016, mais dans une moindre mesure par rapport au niveau départemental. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne départementale, à l'exception du bassin de vie n°3. Les catégories socioprofessionnelles ouvriers et employés représentent 31 % des actifs. Ces catégories sont exposées à un taux de pauvreté plus important que ceux des cadres.

Le paysage scolaire est fortement impacté par la démographie : diminution du nombre de naissances et baisse du nombre de jeunes dans les communes. Sur l'ensemble du territoire, seule la commune d'Epinal possède une offre complète de la maternelle au supérieur. Offre de scolarité qui polarise l'ensemble du territoire.

Sur tout le territoire, les professionnels et les bénévoles s'investissent dans les collectivités et les associations et œuvrent pour répondre aux attentes et aux besoins des familles. Les partenariats sont riches, mais les acteurs autour de la jeunesse et de la parentalité mettent en avant un manque de lisibilité et de coordination. Il existe une réelle volonté des structures collectives d'accueillir des enfants en situation de handicap, mais cela reste encore à conforter. La pérennité des structures peut être mise à mal par la gestion des ressources humaines et du bénévolat. Les modes de tarification des accueils de loisirs sont très divers et rendent les offres peu lisibles pour les familles. Si la politique petite enfance est présente et coordonnée sur l'ensemble du territoire, la politique jeunesse demande, quant à elle, à se structurer et se développer notamment envers le public adolescent.

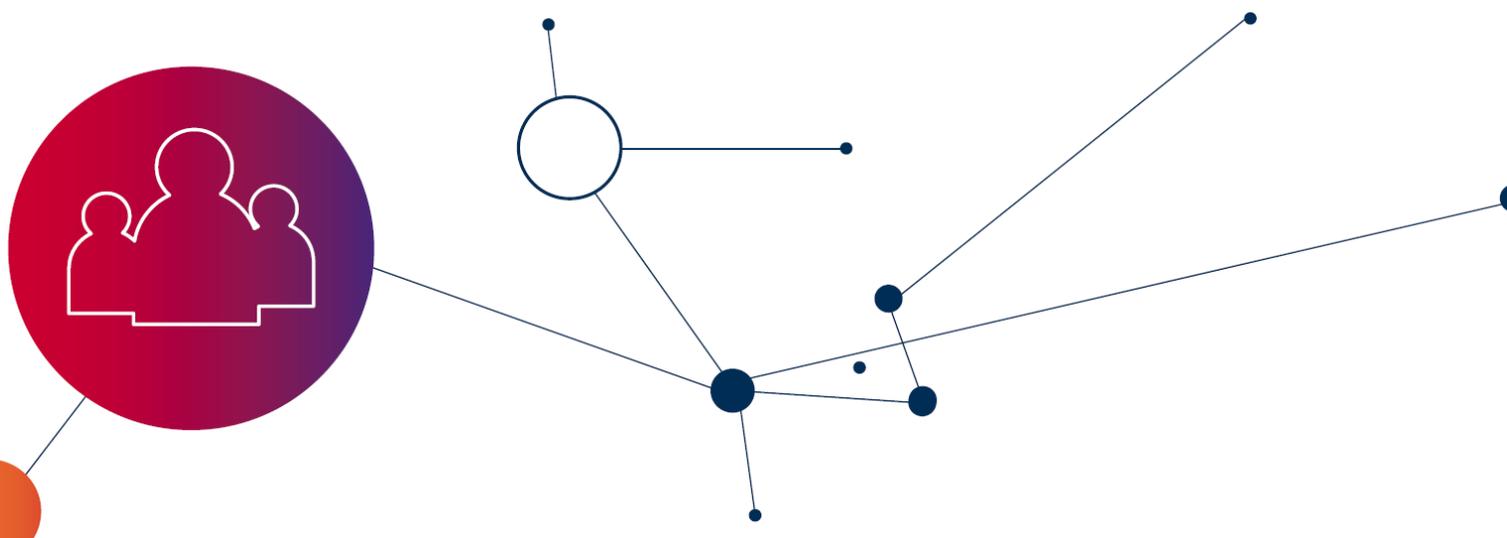
En ce qui concerne l'animation de la vie sociale, la Communauté d'Agglomération d'Epinal est majoritairement bien pourvue d'équipements agréés et/ou d'associations qui œuvrent dans ce domaine, ce qui nécessite un besoin d'interconnaissance. Cependant, il existe un déséquilibre entre les zones urbaines (quartiers politique de la ville et le bassin de vie n°1 plus jeune) et les zones rurales où l'offre de service peut encore se développer (bassin de vie n°2). Dans l'ensemble, la gestion de l'animation de la vie sociale reste fragile dans ses modes de gouvernance tant dans les moyens humains que financiers. Même si les équipements de vie sociale sont des lieux d'animation qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets de vie, la mobilisation des familles reste fragile et n'est jamais acquise.

Le maillage de l'ensemble du territoire par la présence de MSAP ou de Maison France Services garantit à la population un accès aux droits satisfaisant et à proximité. La problématique du numérique et de la mobilité sont des points de vigilance à conforter.



Questions à approfondir

- Attractivité du territoire
- Répondre à la demande de logements sur le territoire avec une prise en compte de la qualité de ces derniers, notamment en matière de classement énergétique et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Permettre aux familles de concilier vie familiale, professionnelle et sociale
- La complémentarité des institutions pour une recherche d'une plus grande efficacité
- Penser l'intergénérationnalité dans la démarche du projet social
- Veiller à l'accessibilité financière des services pour tous
- Répondre aux besoins des familles confrontées au handicap d'un enfant
- Maintenir des offres de services en place en préservant la qualité de ces services ou accueils
- Couvrir l'ensemble du territoire équitablement des services
- Permettre aux familles d'accéder à leurs droits
- Permettre aux familles de trouver un mode de garde adapté pour leurs enfants à travers une offre d'accueil équilibrée
- Améliorer l'interconnaissance, la mise en réseau en coordonnant les acteurs du territoire
- Dégager des marges de manœuvre aux opérateurs en favorisant ou en organisant la mutualisation des moyens
- Favoriser la mobilité ou la proximité des services
- Favoriser, conforter et accompagner le bénévolat
- Favoriser la mobilisation des familles dans leur rôle parental

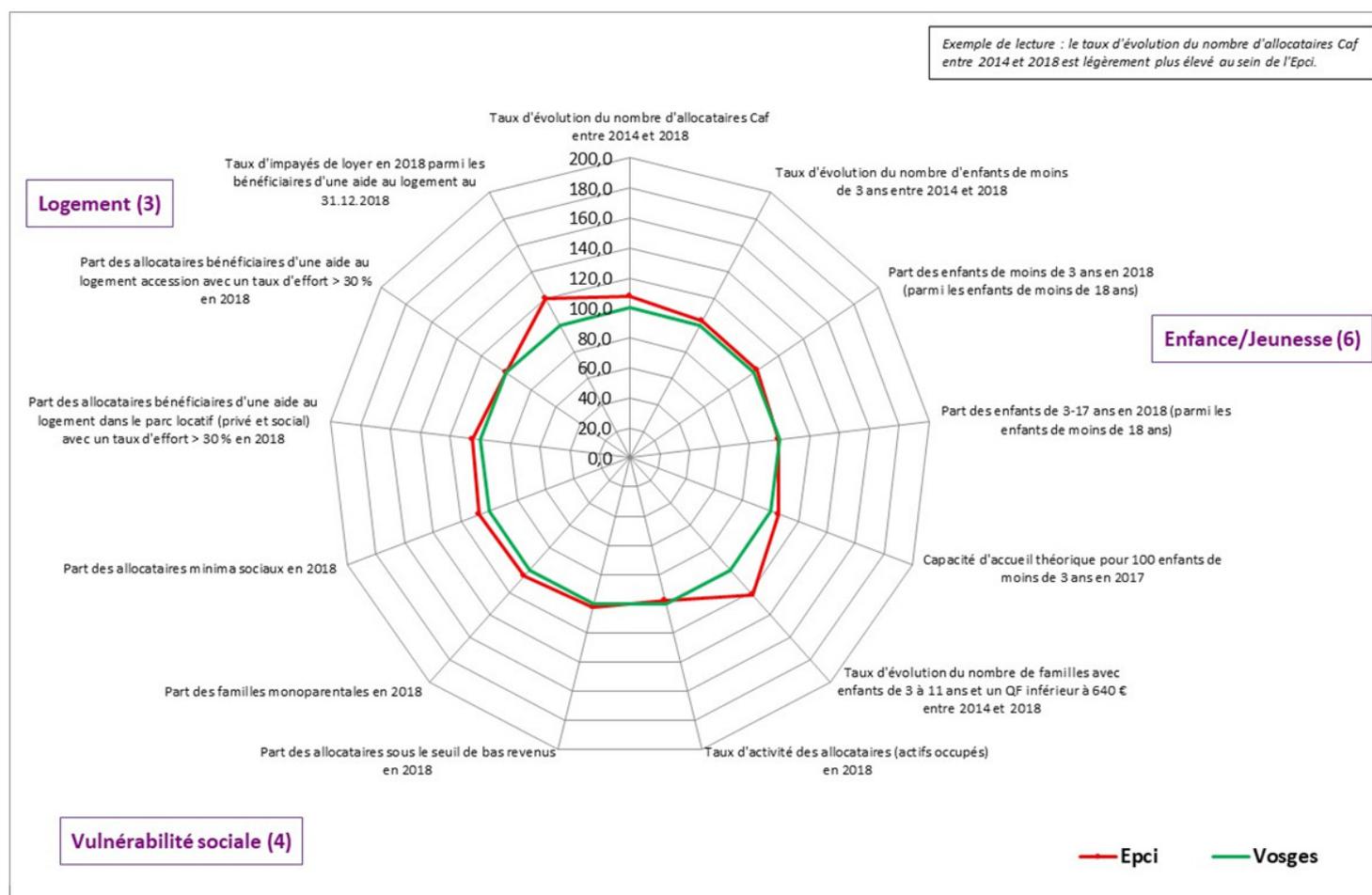




Fiche n°13

67

Diagramme en étoile



Cadrage

L'objectif, à partir d'indicateurs, est de permettre aux Caf d'analyser et de comparer la vulnérabilité de leurs territoires à l'aide d'une représentation graphique de type diagramme en étoile.

Un territoire vulnérable est défini comme étant plus en difficulté par rapport aux autres territoires, en fonction d'indicateurs élaborés au regard des domaines d'intervention de la Caf.

Les indicateurs de vulnérabilité

Méthodologie

Afin de représenter les indicateurs choisis sur un diagramme en étoile, une méthode de valorisation a été définie.

Il a été choisi de centrer (enlever la moyenne) les valeurs de chaque indicateur et de les réduire (diviser par l'écart type). La moyenne est retirée afin d'avoir toutes les données centrées sur le même point : zéro et de pouvoir les comparer (si la valeur est supérieure à zéro, alors le territoire est plus en difficulté que l'ensemble des territoires). Le fait de les réduire permet de diminuer la dispersion (impact des valeurs très fortes ou très faibles).

Le fait de les centrer et de les réduire permet de comparer des variables qui n'ont pas la même unité de valeur.

Données / Indicateurs :

Les indicateurs de vulnérabilité ont été définis.



Enfance/jeunesse :

Taux d'évolution du nombre de familles Caf : évolution du nombre de familles Caf (allocataires avec enfant(s) à charge au sens de la législation familiale) entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018.

Taux d'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans : évolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre d'enfant(s) Caf de moins de 3 ans entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018.

Part des enfants de moins de 3 ans en 2018 : pourcentage des enfants de moins de 3 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf au 31.12.2018.

Part des enfants de 3-17 ans en 2018 : pourcentage des enfants de 3-17 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf au 31.12.2018.

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2017 : (nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2016 + nombre de places offertes en structures d'accueil agréées pour les moins de 3 ans en 2016 + nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2016 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG structure au 31.12.2016 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG domicile au 31.12.2016 + nombre d'enfants bénéficiaires micro crèche PAJE au 31.12.2016) / Nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31.12.2016.

Remarque : pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le niveau de couverture de l'accueil des moins de 3 ans est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Taux d'évolution du nombre de familles avec enfants de 3 à 11 ans avec un QF inférieur à 640 € entre 2014 et 2018 : évolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018 en lien avec la tarification des ALSH. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre de famille d'enfants Caf de 3-17 ans avec un quotient familial inférieur à 640 € entre le 31.12.2014 et le 31.12.2018.

Vulnérabilité sociale

Taux d'activité Caf : population allocataire active occupée (hommes et femmes, allocataires et conjoints) rapportée à la population des allocataires et conjoints au 31.12.2018.

Remarque : pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le taux d'activité Caf est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Part des allocataires sous le seuil de bas revenus : part des allocataires appartenant à la population de référence (ensemble des allocataires hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée) pour lesquels le Revenu par Unité de Consommation est inférieur au seuil de bas revenus (= 60 % de la médiane du RUC) au 31.12.2018.

Part des familles monoparentales : pourcentage de familles monoparentales parmi les familles allocataires Caf au 31.12.2018.

Part des allocataires minima sociaux en 2016 : nombre d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux au 31.12.2018 rapporté au nombre total d'allocataires.

Logement

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (privé et social) ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif privé ou social dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2018.

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2018.

Taux d'impayés de loyer : nombre d'impayés de loyer recensé sur 2018 rapporté au nombre de bénéficiaires d'une aide au logement au 31.12.2018.



Annexe 2

Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires



Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités locales signataires

Commune de Raon aux Bois

ALSH	Commune de Raon aux Bois 16 place de la Jue 88220 Raon aux Bois
-------------	---

Commune de Nomexy

ALSH	Commune de Nomexy 13 rue Hôtel de ville 88440 Nomexy
-------------	--

Commune de Sanchey

ALSH	Commune de Sanchey 7 rue du Pont tournant 88390 Sanchey
-------------	---

Commune de Florémont

ALSH	Commune de Florémont 17 rue de la Mairie 88130 Florémont
-------------	--



Annexe 3

Schéma de développement partagé



AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de services

Objectif 1 : Constituer un réseau de chargés de coopération sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>Au regard de l'étendue du territoire et de ses disparités, identification d'un fort besoin de proposer une coopération par bassins de vie sur l'ensemble des thématiques en identifiant des personnes ressources et complémentaires au chargé de coopération communautaire Ctg.</p>	<p>Les partenaires thématiques par bassin de vie de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Renforcer le pilotage de la Ctg</p> <p>Identifier une personne ressource/relais chargé de coopération par bassin de vie en appui au chargé de coopération communautaire Ctg dans une mission de coopération territorialisée.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>31 décembre 2021</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Ctg</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées par des postes de coordination (cej/bonus territoire)</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Identifier les personnes ressources sur le territoire en lien avec l'ensemble des thématiques</p> <p>Désigner les chargés de coopération territorialisés sur le territoire de manière à valoriser les expériences et coordonner les actions du territoire</p>

Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les acteurs du territoire	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire Ctg, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : appui technique et expertise des Chargés d'intervention sociale, de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité - Animation de la Vie Sociale -Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Coordination Bonus Territoire.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des professionnels médico sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Formalisation d'un groupe de chargés de coopération territorialisés Ctg : nombre de personne engagées dans la démarche</p> <p>Mise en place d'outils de pilotage – évaluation des objectifs du schéma de développement</p> <p>Représentation de toutes les thématiques et de l'ensemble du territoire</p>

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de services

Objectif 2 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal est un territoire vaste avec des fortes disparités et des problématiques différentes selon les bassins de vie. Cependant, le besoin d'interconnaissance est commun à l'ensemble des acteurs et des thématiques.</p> <p>Présence de collectifs de professionnels déjà existants sur certains bassins de vie.</p>	<p>Les partenaires thématiques par bassin de vie de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Développer le lien entre les acteurs de l'ensemble du territoire dans les thématiques de l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>2021 - 2022</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p> <p>Les chargés de coopération territorialisés</p> <p>Les communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>S'assurer de la coopération de tous dans la mise en œuvre des objectifs du schéma de développement de la Ctg.</p> <p>Meilleure connaissance entre les différents acteurs du territoire pour une efficacité des politiques au service des familles.</p>

	<p>Favoriser la réflexion, l'échange et le questionnement sur les problématiques territoriales.</p> <p>Développer un outil collaboratif.</p>
Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les acteurs du territoire	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : appui technique et expertise des Chargés d'intervention sociale, de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité - Animation de la Vie Sociale - Ados et Petite Enfance- Jeunesse. Coordination Bonus Territoire.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels</p>	<p>Formalisation des comités techniques : nombre de réunions, nombre de participants</p> <p>Mise en place d'outils de pilotage</p> <p>Mise en place d'outils collaboratifs</p>

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de services

Objectif 3 : Communiquer les offres de services aux habitants

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal possède une offre de service importante sur le territoire qui nécessite d'être mieux communiquée à l'ensemble des habitants.</p>	<p>Les habitants du Territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Rendre accessible aux habitants les offres de services présents sur l'ensemble du territoire.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
<p>2^{ème} semestre 2022 - 2023</p>	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Les chargés de coopération territorialisés Les communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Attractivité du territoire.</p> <p>Diversité des canaux de communication (sites internet, réseaux sociaux, communication papier, etc.) et des moyens de mise en œuvre (itinérance, webinaire, etc.)</p>

Signataires sollicités - expertise	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p>Caf Conseil Départemental</p>	<p>Recensement des canaux de communication utilisés</p> <p>L'évolution annuelle sur la période de la Ctg de la fréquentation des services</p> <p>Réalisation d'outils collaboratifs</p>
Partenaires sollicités / associés - expertise	
<p>Les acteurs du territoire</p>	
Moyens mobilisables financiers / matériels	
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Services communication et logistique. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel, outils de communication (site internet).</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des Chargés d'intervention sociale, de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité - Animation de la Vie Sociale -Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Mobilisation des Fonds Publics et Territoires, appel à projets.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : Temps de travail libéré des travailleurs médico sociaux du Pôle Développement des Solidarités. Service communication.</p> <p><u>MSA</u> : Temps de travail libéré des professionnels. Service communication.</p>	

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 2 : Parentalité

Objectif 1 : Amorcer une réflexion autour d'un collectif parentalité sur le bassin de vie secteur Epinal – Epinal Nord

Diagnostic initial	Public cible
<p>Pratique et/ou volonté d'une mutualisation des moyens afin de développer une offre variée. Mise en place de nombreuses actions parentalité sur le bassin de vie. Présence de six centres sociaux. Volonté des opérateurs de créer un véritable réseau coordonné à l'échelle du territoire (interconnaissance). Volonté de la ville d'Epinal de poursuivre leur réflexion sur une maison de la Famille.</p>	<p>L'ensemble des partenaires œuvrant dans la parentalité sur le bassin de vie secteur Epinal – Epinal Nord</p> <p>Les familles du bassin de vie du secteur Epinal et Epinal Nord</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>En s'appuyant sur les volontés des opérateurs de la parentalité et de la ville d'Epinal, favoriser les échanges de l'ensemble des partenaires œuvrant dans la parentalité</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2023</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p>	<p>Interconnaissance des partenaires œuvrant dans la parentalité sur ce bassin de vie</p>

<p>Chargé de coopération territorialisé du bassin de vie concerné Les communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Lisibilité de l'offre de service</p> <p>Efficience des services aux familles</p> <p>Développer des coopérations et des actions innovantes</p> <p>Emergence d'un collectif parentalité identifié</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p>	
<p>Caf Conseil Départemental</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p>	
<p>L'ensemble des acteurs de la parentalité sur le bassin de vie concerné (référents familles des centres sociaux, associations et fédérations répondant à l'appel à projet parentalité Caf/Cd, etc.) Ville d'Epinal : projet Maison de la Famille</p>	
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p>
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des Chargés d'intervention sociale, et du référent thématique du Pôle Parentalité - Animation de la Vie</p>	<p>Nombre de réunions</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de communes concernées</p> <p>Nombre d'actions conjointes proposées</p>

Sociale -Ados. Mobilisation des fonds financiers dont l'appel à projet parentalité Reapp conjoint Cd/Caf.

Conseil Départemental : temps de travail libéré des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. Appel à projet parentalité Reap conjoint Cd/Caf.

MSA : temps de travail libéré des travailleurs médico-sociaux

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 3 : Accès aux droits

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux droits des habitants

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal possède une couverture optimale de l'accès aux droits sur l'ensemble de son territoire par la présence en proximité des maisons de service aux publics / France services.</p> <p>Un risque de non-recours aux droits et l'illectronisme de certaines familles dans la réalisation de leurs démarches administratives.</p> <p>Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, volonté des élus de recenser l'existant en matière de lutte contre l'illectronisme</p>	<p>Les habitants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Recenser, communiquer et promouvoir les initiatives locales de lutte contre l'illectronisme.</p> <p>Proposer une mise en synergie pour développer de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2021</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Chargés de coopération territorialisés Les communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées.	Permettre d'améliorer les actions de lutte contre l'illectronisme par une mise en synergie. Permettre et améliorer l'accès au numérique et aux démarches dématérialisées. Lutter contre le non-recours aux droits.
Signataires sollicités - expertise	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
Caf Conseil Départemental	Fréquentation des services. Nombre d'interventions des travailleurs sociaux - rendez-vous des droits. Nombre d'actions de lutte contre l'illectronisme et leur répartition sur l'ensemble du territoire.
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les Centres Communaux d'Actions Sociales Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Msap-France Services Les partenaires mobilisés dans l'accès aux droits Les partenaires mobilisés dans l'accès au numérique (centres sociaux, les espaces de vie sociale, les associations, etc.)	
Moyens mobilisables financiers / matériels	
<u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique <u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de	

travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.

Caf : Appui technique et expertise des Chargés d'intervention sociale, et du référent thématique du Pôle Parentalité - Animation de la Vie Sociale -Ados. Mobilisation des fonds financiers.

Conseil Départemental : temps de travail libéré des travailleurs médico-sociaux du pôle de développement des solidarités.

MSA : temps de travail libéré des professionnels.

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 1 : Parentalité

Objectif 1 : Consolider le collectif parentalité Familles en Vôge en réseau parentalité

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal se caractérise par une ruralité de certains bassins de vie, notamment les secteurs Sud Xertigny - Arches et du Val de Vôge où est identifié un besoin important de soutien à la parentalité.</p> <p>Des actions de soutien à la parentalité et des actions intergénérationnelles existent et nécessitent une interconnaissance des acteurs et leurs mises en réseau. Initié en 2019 par le conseil départemental et la Caf, le collectif parentalité réunit les différents opérateurs institutionnels et associatifs intervenant sur ces bassins de vie.</p>	<p>Les familles des bassins de vie concernés</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Accompagner le collectif parentalité existant à se structurer en réseau parentalité</p> <p>Identifier le pilotage du réseau parentalité</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2021 – 2022</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p> <p>Chargés de coopération territorialisés</p>	<p>Favoriser la concertation mutuelle entre les différents acteurs de la parentalité du territoire.</p> <p>Favoriser les interventions auprès des familles dans le cadre de la prévention primaire.</p>

Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées	<p>Promouvoir la parentalité.</p> <p>Améliorer la qualité des différentes prises en charge des familles.</p> <p>Favoriser l'accès aux familles aux actions de soutien à la parentalité.</p>
Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les acteurs intervenant dans le champ de la parentalité sur ces deux bassins de vie	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et de la référente du Pôle thématique Parentalité Animation de la Vie Sociale - Ado. Fond Public et Territoire. Appel à projet parentalité conjoint Caf/Cd.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Existence du réseau parentalité structuré avec un coordinateur</p> <p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre d'actions portées, la fréquentation</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Développer un espace de vie sociale fédérateur sur le bassin de vie secteur Xertigny - Arches

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le bassin de vie Secteur Xertigny – Arches est dans une dynamique démographique positive. Il est composé majoritairement de familles avec enfants.</p> <p>Il existe une réelle dynamique de l'animation de la vie sociale sur ce territoire avec une association qui fédère la population dans les communes dépourvues d'équipement et qui amorce une réflexion sur un future centre social.</p> <p>Ce bassin de vie se caractérise également par une forte volonté de solidarité intergénérationnelle.</p>	<p>Les habitants du bassin de vie concerné.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Favoriser une réflexion sur l'opportunité de l'évolution de l'espace de vie sociale en centre social.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
<p>2021 - 2023</p>	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p> <p>Chargé de coopération territorialisé</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Evolution de l'espace de vie sociale existant en un lieu fédérateur sur ce bassin de vie en tant que lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle.</p>

	Favoriser, inciter et renforcer le bénévolat
Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Asc Hadol Dounoux Les associations du bassin de vie Collectif parentalité FamilleS en Vôge	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération territorialisé, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et de la référente du Pôle thématique Parentalité Animation de la Vie Sociale - Ado. Prestations de service - Fond Public et Territoire.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle de Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Bilan annuel de l'agrément prestation de service animation locale.</p> <p>Nombre de bénévoles.</p> <p>Actions/services proposées à la population.</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 3 : Enfance – Jeunesse

Objectif 1 : Encourager la formation et le recrutement de personnel qualifié dans les ALSH

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une volonté politique d'offrir sur l'ensemble du territoire un service de qualité aux familles dans l'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) et une préoccupation de la jeunesse et des adolescents.</p> <p>Problématique de recrutement de personnel qualifié dans les Alsh qui peut mettre à mal la pérennité des services.</p> <p>Une volonté affichée par certaines structures de travailler ensemble, quelques initiatives déjà mises en place.</p>	<p>Le personnel des Alsh pour optimiser l'offre de service de qualité aux familles du territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Créer une mise en réseau des opérateurs de terrain de manière à favoriser une réflexion commune autour de la thématique de la formation et du recrutement de personnel qualifié dans les Alsh.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
<p>2022</p>	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p> <p>Chargés de coopération territorialisés</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Pérenniser une offre de service existante de qualité sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Organiser et faciliter la formation qualifiante des professionnels des Alsh.</p>

Signataires sollicités - expertise	Mutualisation des ressources humaines dans les Alsh.
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
L'ensemble des Alsh de la Communauté d'Agglomération d'Epinal Ddcsp	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des chargés de Conseil et de Développement. Aides financières formations Bafa/Bafd - Fond Public et Territoire.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle de Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels</p>	<p>Nombre d'accueils proposés sur le territoire.</p> <p>Nombre de recrutements de personnels qualifiés.</p> <p>Nombre de personnels en poste formés.</p> <p>Evolution du parcours professionnel des animateurs en Alsh.</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 3 : Enfance – Jeunesse

Objectif 2 : Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs et les Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfants

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal mène une politique enfance structurée avec une volonté des établissements d'accueillir les enfants en situation de handicap, cependant cet accueil est encore peu élevé. Une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire satisfaisante sur l'ensemble du territoire mais avec également peu d'enfants en situation d'handicap accueillis dans les structures.</p>	<p>Le personnel des accueils de loisirs et établissements d'accueil du jeunes enfants.</p> <p>Les familles du territoire</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Proposer aux personnels des structures des formations adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap.</p> <p>Favoriser l'accessibilité des structures.</p> <p>Lever les freins psychologiques dans l'accueil des enfants auprès des familles et des structures.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	2022 - 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p> <p>Chargés de coopération territorialisés</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Inclusion des enfants en situation de handicap au sein des accueils de jeunes enfants et de loisirs.</p> <p>Locaux adaptés et aménagés à l'accueil des enfants en situation de handicap.</p> <p>Personnels formés à l'accueil des enfants en situation de handicap.</p>

Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Ddcsp Education Nationale : classes adaptées Les Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant Les Alsh Les établissements spécialisés : Camsp, Cmp, Institut médico éducatif, Sessad, etc. Francas 100% Loisirs pour Tous Les associations	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des chargés de conseil et de développement. Prestation de service enfance jeunesse Alsh/ Bonus territoire. Prestation de service unique, Bonus handicap, Fond Public et Territoire. Aides aux temps libres aux familles.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Nombre de formations dispensées.</p> <p>Nombre de structures accueillant les enfants en situation de handicap.</p> <p>Nombre de structures ayant amélioré leurs conditions matérielles d'accueil.</p> <p>Nombre d'enfants accueillis dans les structures et son évolution.</p>

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 3 : Enfance-Jeunesse

Objectif 3 : Favoriser une concertation des services jeunesse par bassin de vie

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal a une couverture satisfaisante en Alsh sur l'ensemble de son territoire avec une volonté affichée par certaines structures d'engager un travail de concertation. Toutefois, on peut constater un manque de coordination sur un même bassin de vie des opérateurs dans l'organisation de l'offre de service et une tarification non homogène qui entraîne un manque de lisibilité pour les familles.</p> <p>Cependant, il est constaté que la tranche d'âge des adolescents est difficile à mobiliser. Il existe une réelle volonté des élus et des opérateurs de mener une réflexion sur cette thématique.</p>	<p>Les familles de la Communauté d'Agglomération</p> <p>Les adolescents de la Communauté d'Agglomération</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Pour une cohérence à l'échelle communautaire de la politique jeunesse sur le territoire, mener une réflexion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une continuité de l'offre de service proposée aux familles. • L'accessibilité financière des familles aux services. • La mutualisation des moyens. • L'inclusion de la tranche d'âge des adolescents dans la politique jeunesse. 	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2022</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Chargés de coopération territorialisés Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Cohérence de la politique jeunesse par bassin de vie et à l'échelle intercommunale.</p> <p>Accessibilité des familles aux services.</p>

	<p>Adaptation des services aux besoins des familles.</p> <p>Mise en oeuvre d'une politique en faveur des adolescents.</p>
Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Ensemble des opérateurs jeunesse (Alsh, accueil ados) Ddscpp	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des chargés de conseil et de développement, prestations de service Alsh, l'aide aux loisirs, prestation de service jeune, bonus territoires, plan mercredi, fonds publics et territoires.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des professionnels PMI.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels, prestation de service Alsh, appel à projet jeune.</p>	<p>Fréquentation des services.</p> <p>Nombre d'heures d'ouverture des structures.</p> <p>Nombre d'actions mutualisées.</p> <p>Continuité d'accueil sur les périodes extra-scolaires.</p> <p>Répartition équitable sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Nombre de projets jeunes accompagnés.</p> <p>Nombre d'accueils jeunes sur le territoire.</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur l'ensemble du territoire

Axe 1 : Parentalité

Objectif 1 : Développer des Lieux d'Accueil Enfants Parents sur l'ensemble du Territoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>Sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal, les bassins de vie du secteur de Charmes et du Val de Vôge sont dépourvus de lieux d'accueil parent – enfants. Il y a une réelle nécessité de développer sur ces bassins de vie des lieux de soutien à la parentalité, socialisation des enfants en amont de leur scolarisation.</p> <p>Il est constaté la fermeture récente de ce service sur le bassin de vie du secteur Xertigny-Arches et du Val de Vôge et la volonté des opérateurs de le retrouver en l'adaptant aux besoins des familles et à la réalité du territoire (itinérance, etc).</p>	<p>Familles du territoire avec jeunes enfants (0 – 6 ans)</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Accompagner la mise en œuvre des Lieux d'Accueil Enfants Parents.</p> <p>Innover et adapter aux besoins des familles et du territoire.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	<p>Jalons posés / Echéances de réalisation</p> <p>2021 – 2022 sur le bassin de vie Xertigny-Arches et Val de Vôge 2022 – 2023 sur le bassin de vie secteur de Charmes</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Chargés de coopération territorialisés Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées	Soutien dans la fonction parentale. La qualité des liens parents-enfants. La socialisation des jeunes enfants. L'apprentissage de la séparation en amont de la scolarisation. La formation des accueillants en conformité avec la réglementation Caf. Un lieu neutre ouvert à toutes les familles. Une mixité des familles accueillies. Une mutualisation des accueillants pour une richesse de l'accueil.
Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Réseau Lape Lorraine Collectif parentalité FamilleS en Vôge	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel, Relais d'assistants maternels. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique <u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.	Nombre de lieux ouverts sur ces bassins de vie. Nombre d'accueillants issus d'institutions différentes. Nombre d'accueillants formés. La fréquentation des lieux : nombre d'heures d'ouverture, nombre de personnes accueillies.

Caf : Appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et de la référente du Pôle thématique Parentalité Animation de la Vie Sociale - Ado. Fond Public et Territoire, Prestation de service Lape, Cej/ Bonus Territoires.

Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle de Développement des Solidarités.

MSA : temps d'expertise des professionnels.

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire

Axe 2 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Amorcer une réflexion sur le bassin de vie secteur de Charmes autour du développement d'une structure fédératrice dans l'animation de la vie sociale

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une forte animation de la vie sociale sur le bassin de vie secteur de Charmes avec une réelle dynamique sur certaines communes et une implication des habitants dans les collectifs existants. Une dynamique qui nécessite d'être fédérée et coordonnée.</p> <p>Un secteur marqué par une présence de la jeunesse avec des besoins spécifiques et des réponses à apporter.</p>	<p>Les familles du bassin de vie</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Créer un réseau partenarial sur ce secteur pour amorcer une réflexion dans le développement d'une structure fédératrice dans l'animation de la vie sociale.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2023 - 2024</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Chargé de coopération territorialisé Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Une dynamique partenariale autour de cette réflexion.</p>

Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
L'ensemble des partenaires mobilisés sur ce bassin de vie	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et de la référente du Pôle thématique Parentalité Animation de la Vie Sociale - Ado. Fond Public et Territoire, Prestation de service animation globale, coordination - Prestation de service Animation Collective Famille, Prestation jeunes.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Existence d'un groupe de travail partenarial.</p> <p>Nombre de rencontres.</p> <p>Nombre de participants/de partenaires différents.</p> <p>Nombre de structures représentées.</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire

Axe 3 : Enfance

Objectif 1 : Formaliser un observatoire de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CAE

Diagnostic initial	Public cible
<p>La communauté d'Agglomération d'Epinal dispose de la compétence petite enfance et développe une politique enfance structurée sur l'ensemble du territoire qui nécessite aujourd'hui un outil d'analyse sur l'accueil de la petite enfance.</p> <p>Un taux de couverture en mode de garde supérieur aux moyennes nationales et départementales mais des demandes d'accueils en collectifs non satisfaites sur le bassin de vie secteur Epinal – Epinal Nord.</p>	<p>Familles du territoire avec des jeunes enfants (0 à 6 ans)</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Créer un observatoire de l'accueil de la petite enfance.</p> <p>Mieux appréhender les besoins des familles en terme d'accueil.</p> <p>Mise en place d'un suivi des demandes d'accueil.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élu, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2021</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p> <p>Chargés de coopération territorialisés</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Suivre les demandes et l'aboutissement des réponses apportées.</p> <p>Meilleure connaissance des besoins des familles.</p> <p>Ajuster l'offre aux besoins des familles.</p> <p>Apporter une réponse adaptée à chaque famille.</p>

Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Coordinateur petite enfance de la Cae Animateurs de Ram Directions des crèches	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel, Relais d'assistants maternels Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des chargés de conseil et de développement et de la référente du Pôle thématique petite enfance, jeunesse. Fond Public et Territoire, Prestation de service unique. Monenfant.fr et sa fonctionnalité en ligne de demande d'information et de suivi.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Création d'un observatoire de la petite enfance.</p> <p>Mise en place d'outils de pilotage : indicateurs de suivi, tableaux de bord.</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire

Axe 3 : Enfance

Objectif 2 : Maintien d'un équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire.

Diagnostic initial	Public cible
<p>La communauté d'Agglomération d'Epinal dispose de la compétence petite enfance et développe une politique enfance structurée sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Un taux de couverture en mode de garde supérieur aux moyennes départementales et nationales.</p> <p>Un risque de déséquilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif dû à un vieillissement des assistants maternels et une image peu valorisante de cette profession.</p>	<p>Les assistants maternels.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Soutenir et promouvoir le métier d'assistant maternel.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2021</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Chargés de coopération territorialisés Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Continuer à proposer un accueil de qualité diversifié aux familles dans la prise en charge de la petite enfance sur le territoire.</p>

Signataires sollicités - expertise	Valoriser le métier d'assistant maternel de manière à encourager les vocations.
Caf Conseil Départemental	Favoriser une offre de qualité en accueil individuel à l'identique de l'accueil collectif.
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Relais d'Assistants Maternels Directeurs de crèches Pôle emploi MFR – Formation services à la personne	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel, Relais d'assistants maternels. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise des chargés de conseil et de développement et de la référente du Pôle thématique petite enfance-jeunesse. Fond Public et Territoire, Aide financière à l'installation des assistants maternels, charte nationale jeune enfant.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux, Direction Enfance Famille - service PMI.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels</p>	<p>Nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire et son évolution.</p> <p>Nombre d'assistants maternels en formation.</p> <p>Fréquentation des Relais d'Assistants Maternels.</p>

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire

Axe 4 : Accès aux droits

Objectif 1 : Amorcer une réflexion autour de la pertinence d'un centre intercommunal d'action sociale

Diagnostic initial	Public cible
<p>La communauté d'agglomération d'Epinal garantit en proximité sur l'ensemble de son territoire un accès aux droits pour Tous.</p> <p>Une volonté des élus recensé lors de l'analyse des besoins sociaux d'une interconnaissance sur les thématiques sociales pour apporter des réponses adaptées aux habitants.</p>	<p>L'ensemble des habitants du Territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Créer un groupe de réflexion autour de la pertinence d'un centre intercommunal d'action sociale.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
<p>2023-2024</p>	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire, les membres de la commission cohésion sociale, santé et famille</p> <p>Chargés de coopération territorialisés</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>Favoriser une réponse sociale équitable sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Eviter le non-recours aux droits.</p> <p>Meilleure efficacité des politiques sociales.</p>

Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les centres communaux d'actions sociales des communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal L'ensemble des partenaires concernées par l'action sociale	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale, fonds publics et territoires.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle de Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Existence d'un groupe de réflexion.</p> <p>Nombre de réunions.</p> <p>Nombre de partenaires différents / participants à ce groupe.</p>

AMBITION 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Axe 1 : L'implication de la population

Objectif 1 : Impulser une démarche innovante d'implication des habitants

Diagnostic initial	Public cible
<p>Sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal, les acteurs constatent une difficulté de mobilisation et/ou d'implication des familles qui peut être dû à une problématique de mobilité géographique, de freins psychologiques et/ou par inadéquation entre les offres et les réels besoins.</p> <p>La question principale est : Comment les besoins deviennent la parole des habitants ?</p>	<p>Les acteurs du territoire : le élus, les professionnels, les bénévoles.</p> <p>Les habitants du territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>Affiner le diagnostic initial.</p> <p>Mener une réflexion sur la capacité d'agir de chacun dans le développement social.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	2022 - 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire</p> <p>Chargés de coopération territorialisés</p> <p>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées</p>	<p>L'innovation dans les actions et services proposés aux habitants.</p> <p>L'implications des habitants dans leur environnement social, familial et économique.</p> <p>Le développement des liens sociaux pour favoriser le « mieux vivre ensemble »</p>

Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les centres sociaux / les espaces de vie sociales. Les associations/collectifs des habitants de quartiers. L'ensemble des acteurs de chaque bassin de vie.	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique</p> <p><u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : Appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale, fonds publics et territoires.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités.</p> <p><u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>L'évolution de la fréquentation des services, des actions et des manifestations.</p> <p>Mesure de la satisfaction des habitants lors de l'utilisation des services, des actions, des manifestations.</p>

AMBITION 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Axe 1 : L'implication des habitants

Objectif 2 : Favoriser, conforter et accompagner l'engagement citoyen

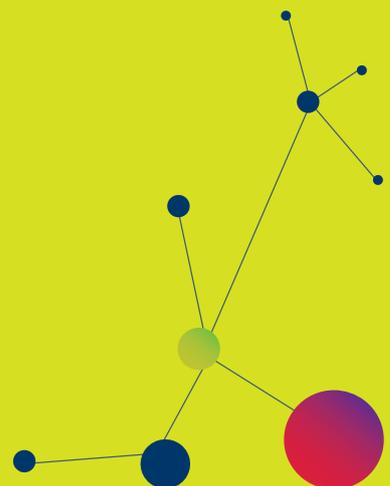
Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté d'Agglomération d'Epinal est riche d'une vie associative dynamique sur l'ensemble de son territoire mais un certain essoufflement du bénévolat dans la fonction et la dynamique est constaté avec un risque dans la pérennité de certaines activités aux services des familles.</p> <p>Le bénévolat est par définition un engagement qui peut se distinguer en niveaux d'engagements citoyens : bénévoles dans « le faire » et bénévoles dans « la gouvernance et les responsabilités d'employeur ».</p> <p>Ces constats sont d'autant plus essentiels aujourd'hui avec la crise sanitaire actuelle qui met en exergue de nouvelles solidarités, initiatives, envies de faire ensemble.</p>	<p>Les bénévoles.</p> <p>Les habitants du territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
<p>En s'appuyant sur les politiques d'accompagnement déjà existantes, initier des tables rondes du bénévolat par bassin de vie. Il s'agira de favoriser, conforter et accompagner la fonction et la dynamique d'engagement citoyen en affinant dans un premier temps les constats et un état des lieux de l'existant.</p>	<p><u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg</p> <p><u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)</p>
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	<p>2023 - 2024</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Communauté d'Agglomération d'Epinal : Chargé de coopération communautaire Chargés de coopération territorialisés Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernées	Renouvellement des bénévoles. Valorisation de la fonction de bénévole. Implication des habitants dans cet engagement citoyen. Dynamisme et attractivité des communes.
Signataires sollicités - expertise	Favoriser l'engagement des jeunes au sein de la vie citoyenne (Conseil communautaire des jeunes)
Caf Conseil Départemental	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les associations du territoire. Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale. Ddcsp. France Bénévolat.	
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<u>Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire, mise à disposition de salle, de matériel. Appel à projet ponctuel se rapportant à la thématique <u>Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</u> : temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel. <u>Caf</u> : Appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale, fonds publics et territoires <u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. <u>MSA</u> : temps d'expertise des professionnels.	Nombre de tables rondes. Nombre de participants. Nombre de nouveaux bénévoles impliqués dans la gouvernance. Nombre de communes participantes.



Annexe 4

Evaluation de la démarche



Evaluation Fiche Action

Ambition :

Chef de file de l'action :

Axe :

Jalons posés / Echéance de réalisation prévue :

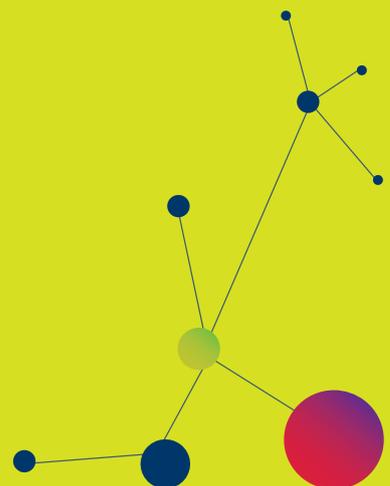
Objectif :

Objectifs opérationnels	Synthèse de l'évaluation qualitative et quantitative			
	2021	2022	2023	2024
Acteurs mobilisés				
Résultats attendus				
Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact				
Moyens financiers/ matériels mobilisés				
Voir Annexe				



Annexe 5

Liste des membres des instances de collaboration



Liste des membres des instances de collaboration

Les membres du **Comité de Pilotage** de la Ctg sont arrêtés comme suit :

Pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal

- Monsieur Michel HEINRICH, Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Vice-Présidente en charge de la Cohésion Sociale, Santé et Familles
- Monsieur Olivier JODION, Directeur Général des Services
- Madame Marie-Laure ALLAIN, Directrice du Pole Cohésion Sociale, Santé et Familles
- Madame Valérie REMY, Coordinatrice petite enfance et chargée de coopération communautaire Ctg

Pour les Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

- Elu(s) du bassin de vie n°1 secteur de Charmes
- Elu(s) du bassin de vie n°2 secteur du Val de Vôge
- Elu(s) du bassin de vie n°3 secteur Xertigny – Arches
- Elu(s) du bassin de vie n°4 secteur Epinal – Epinal Nord

Pour les Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal émergeant au Contrat Enfance Jeunesse / Bonus Territoires

- Elu(s) de la commune de Raon aux Bois
- Elu(s) de la commune de Pouxoux
- Elu(s) de la commune de La Baffe
- Elu(s) de la commune de Hadol
- Elu(s) de la commune de Deyvillers
- Elu(s) de la commune de Charmois l'Orgueilleux
- Elu(s) de la commune de Châtel sur Moselle
- Elu(s) de la commune de Charmes
- Elu(s) de la commune de Les Forges
- Elu(s) de la commune de Uxegney
- Elu(s) de la commune d'Epinal
- Elu(s) de la commune de Vincey
- Elu(s) de la commune de Padoux (Sivos les Coquelicots)
- Elu(s) de la commune de Sercoeur (Sivos les Coquelicots)
- Elu(s) de la commune de Dompierre (Sivos les Coquelicots)
- Elu(s) de la commune de Cap Avenir Vosges
- Elu(s) de la commune de Nomexy
- Elu(s) de la commune de Sanchey
- Elu(s) de la commune de Florémont

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Un représentant de la Direction et/ou le Responsable du Service Action sociale
- Le Responsable du Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons

Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Le Directeur de l'Enfance et de la Famille ou son représentant
- Le Médecin Départemental de la Protection Maternelle et Infantile ou son représentant

Les membres du **Comité Technique** de la Ctg sont arrêtés comme suit et sont mobilisés en fonction des thématiques abordées :

Pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal

- Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Vice-Présidente en charge de la Cohésion Sociale, Santé et Familles
- Madame Marie-Laure ALLAIN, Directrice du Pole Cohésion Sociale, Santé et Familles
- Madame Valérie REMY, Coordinatrice petite enfance, et chargée de coopération communautaire Ctg

Pour les communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

- Elu(s) du bassin de vie n°1 secteur de Charmes
- Elu(s) du bassin de vie n°2 secteur du Val de Vôge
- Elu(s) du bassin de vie n°3 secteur Xertigny – Arches
- Elu(s) du bassin de vie n°4 secteur Epinal – Epinal Nord
- Les chargés de coopération territorialisés par bassin de vie

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Le Responsable du Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons
- Les Chargés de Conseil et de Développement
- Les Chargés d'Intervention Sociale

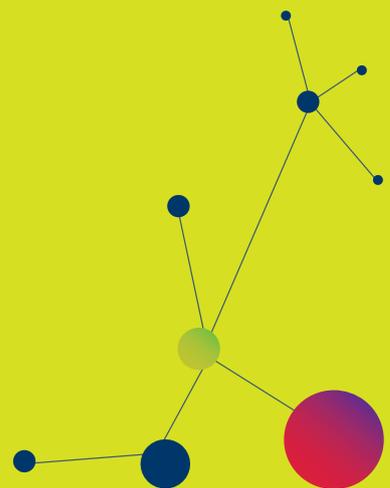
Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Le Responsable de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale Epinal 1 ou son représentant
- Le Responsable de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale Epinal 2 ou son représentant
- Le Responsable de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale Epinal 3 ou son représentant



Annexe 6

Echanges données



Echanges de données

Néant.



Annexe 7

Annuaire de correspondance



Annuaire de correspondance

Caf des Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
VILLECHENOUX	Nadine	Directrice Adjointe en charge de l'Action Sociale et des Ressources Humaines	nadine.villechenoux@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 88 32
JOB	Chantal	Responsable du Service Action Sociale	chantal.job@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 52 00
GOUGET	Sandra	Responsable Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons	sandra.gouget@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 88 29
CLAUDEL	Lise	Chargée de Conseil et de Développement	lise.claudel@cafepinal.cnafmail.fr	03.29.68.87.99
MATH	Christelle	Chargée de Conseil et de Développement	christelle.math@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 87 98
GREBIL	Nathalie	Chargée d'Intervention Sociale	nathalie.grebil@cafepinal.cnafmail.fr	03.29.68.52.03
GUYOT	Marie-Noëlle	Chargée d'Intervention Sociale	marie.noelle.guyot@cafepinal.cnafmail.fr	03.29.68.52.02
LEONARD	Sandrine	Chargée d'Intervention Sociale	sandrine.leonard@cafepinal.cnafmail.fr	03.29.68.88.96

Conseil Départemental

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
MARTIN	Stéphane	Directeur de l'Enfance et de la Famille	smartin2@vosges.fr	06 23 94 29 32
CLEMENCE	Anne	Médecin Départemental de la Pmi	aclemece@vosges.fr	03 29 29 88 42
BRIGNATZ	Josiane	Responsable Direction de l'Action Sociale territoriale – Logement - Insertion	jbrignatz@vosges.fr	03.29.29.86.16 06.23.94.29.33
L'HUILLIER	Julien	Responsable MSVS Epinal 1	jluillier@vosges.fr	03.29.39.40.57
MUNIER	Geneviève	Responsable MSVS Epinal 2	gmunier@vosges.fr	03.29.29.86.50
HENRIOT	Edwige	Responsable MSVS Epinal 3	chenriot@vosges.fr	03.29.29.27.30
BOYE	Valérie	Responsable Territorial Enfance Famille	vboye@vosges.fr	06.24.69.93.30

Mutualité Sociale Agricole

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
COSTER	Elisabeth	Responsable service social	coster.elisabeth@lorraine.msa.fr	03 83 50 35 19
KIAIE	Nathalie	Travailleur social – Secteur Epinal	kiaie.nathalie@lorraine.msa.fr	03.29.64.81.49
DRAN	Béatrice	Travailleur social – Secteurs Charmes et Thaon les Vosges	dran.beatrice@lorraine.msa.fr	03 83 50 35 19

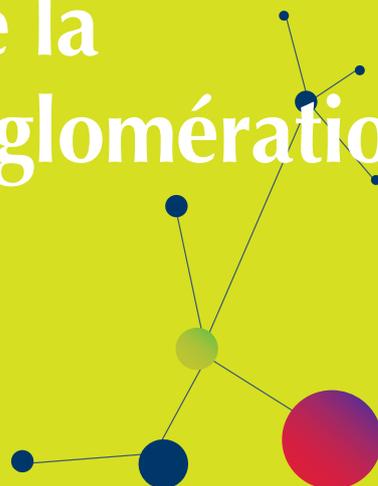
Communauté d'agglomération

NOM	Prénom	Titre	Email	Tél
HEINRICH	Michel	Président Cae	direction@agglo-epinal.fr (à l'attention de M. Heinrich)	03.29.37.54.60
RAYEUR-KLEIN	Laurence	Vice-Présidente en charge de la Cohésion Sociale, Santé et Familles	laurence.rayeur-klein@agglo-epinal.fr	06.08.15.32.49
JODION	Olivier	Directeur Général des Services	olivier.jodion@agglo-epinal.fr	06.85.93.75.54
ALLAIN	Marie-Laure	Directeur Pôle Cohésion Sociale, Santé et Familles	marie-laure.allain@agglo-epinal.fr	06.74.39.44.09
REMY	Valérie	Chef de projet Ctg	valerie.remy@agglo-epinal.fr	03.29.37.54.62 06.76.35.94.50



Annexe 8

Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal





Annexe 9

Délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Vosges



